

Le Groupe HSBC

Le CCF a rejoint le Groupe HSBC en juillet 2000 et a changé sa dénomination sociale en HSBC France le 1^{er} novembre 2005.

HSBC, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Son réseau international se compose d'environ 8 000 implantations réparties dans 88 pays et territoires en Europe, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par plus de 220 000 actionnaires dans 121 pays et territoires.

HSBC propose une gamme complète de services financiers à environ 100 millions de clients à travers deux lignes de clientèle : Banque de particuliers et Banque d'entreprises, et deux métiers globaux : Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

En 2009, HSBC a réalisé un résultat avant impôt de 7 079 millions USD et un résultat avant impôt, à périmètre constant et hors dépréciation des écarts d'acquisition, de 13,3 milliards USD. Le bénéfice net part du groupe est de 5 834 millions USD. Le total du bilan est de 2 364 milliards USD au 31 décembre 2009.

Répartition du résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2009

| | En millions USD | % |
|---------------------------|-----------------|---------|
| Europe | 4 009 | 56,7 |
| Hong Kong | 5 029 | 71,0 |
| Reste de l'Asie-Pacifique | 4 200 | 59,3 |
| Moyen-Orient | 455 | 6,4 |
| Amérique du Nord | (7 738) | (109,3) |
| Amérique latine | 1 124 | 15,9 |
| Résultat avant impôt | 7 079 | 100,0 |



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport et comptes annuels 2009

Sommaire

| | |
|-----|--|
| 2 | Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale |
| 8 | Les Dirigeants |
| 10 | Composition du Conseil d'Administration |
| 20 | Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place |
| 52 | Développement durable |
| 60 | Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France |
| 67 | L'exercice en bref |
| 68 | Etats financiers consolidés |
| 165 | Information sur les comptes sociaux |
| 174 | Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France |
| 179 | Politique d'investissement |
| 181 | Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 |
| 188 | Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital |
| 195 | Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement |
| 209 | Evolution récente et perspectives d'avenir |
| 211 | Personnes responsables du Document de référence et du contrôle des comptes |
| 213 | Table de concordance et de référence |
| 215 | Implantations |

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2009 a une nouvelle fois démontré la pertinence du modèle de banque universelle déployé par HSBC France. Le développement en France des activités de Banque de détail, de Banque de financement, d'investissement et de marchés, de Gestion d'actifs et de Banque privée a capitalisé sur les atouts du Groupe HSBC, qui sont, notamment, sa présence internationale de tout premier plan, sa solidité financière et son innovation bancaire et technologique.

L'évolution de HSBC France, de son organisation et de ses systèmes

Plan de Développement 2010

Le plan "Développement 2010", présenté en juin 2008 et inscrit dans la continuité du plan stratégique présenté début 2005, réaffirme l'engagement de HSBC France de développer sa banque de détail en France et décline la stratégie du Groupe HSBC dans les pays matures consistant à se concentrer sur les segments de clientèle stratégique cible à forte connectivité internationale, en capitalisant sur la spécificité de banque internationale de premier plan et en tirant avantage de la solidité financière du Groupe pour augmenter sa part de marché sur ses segments et localisations cibles. Les objectifs de ce plan sont d'accroître les capacités bancaires et technologiques de HSBC France, d'accélérer sa croissance et d'améliorer sa performance grâce à des investissements financiers et humains importants et à l'adoption de nouveaux principes d'organisation.

Les activités de Banque de financement, d'investissement et de marchés, de Gestion d'actifs et de Banque privée du Groupe HSBC en France ont d'ores et déjà montré l'efficacité de la stratégie du Groupe, notamment à travers la progression de leurs résultats depuis la mise en œuvre du plan stratégique présenté début 2005. En Banque de détail, HSBC France connaît une forte dynamique commerciale qui s'est traduite depuis 2007 par une accélération de conquête de clientèle sur les cibles stratégiques et une augmentation sensible des volumes.

La spécialisation de la distribution pour accroître l'expertise et améliorer encore le service aux clients s'est traduite, conformément au plan de développement, par la mise en place en 2009 de 51 Centres d'Affaires Entreprises (CAE) pour les PME, après les 10 *Corporate Banking Centres* (CBC) dédiés aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions EUR lancés en 2008, et de 19 Centres HSBC Premier, sur les 30 prévus dans le plan de développement.

L'offre en ligne de produits et services bancaires et financiers a également été développée en 2009 avec le lancement de Business Direct, première agence directe dédiée aux petites entreprises, de Premier International Direct, une agence directe innovante par téléphone et en ligne dédiée aux clients HSBC Premier, et du Compte Epargne Direct, produit d'épargne 100 % Internet destiné aux particuliers.

Forte de sa dimension mondiale, HSBC bénéficie en France d'une image internationale qui la distingue de ses concurrents. 68 % des prospects considèrent HSBC comme une banque dynamique, et plus d'un prospect sur deux pense qu'elle se différencie des autres institutions financières. En 2009, HSBC a pu s'appuyer en France sur une notoriété globale stable, atteignant 71 % à fin décembre¹.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Principales évolutions de structures au sein du groupe HSBC France

Suite à la fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France le 31 juillet 2008, l'année 2009 a vu s'achever le processus de fusions opérationnelles qui permettent à HSBC France d'opérer ses activités de Banque de détail sous une entité juridique et opérationnelle unique.

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités de dérivés actions annoncée en avril 2009, HSBC France a cédé en novembre 2009 ces activités à HSBC Bank plc Paris Branch. Ce transfert permettra à l'activité d'assurer sa croissance en s'appuyant sur un bilan plus solide et plus important. Les travaux de migration opérationnelle se poursuivront en 2010 et devraient s'achever par la fusion des deux entités impactées par cette opération, HSBC Securities (France) SA et HSBC Financial Products (France), avec HSBC France.

Après avoir signé un accord définitif le 26 octobre 2009, HSBC France a cédé le 1^{er} janvier 2010 à CACEIS son activité dépositaire d'OPCVM et sa filiale de valorisation de fonds HSBC Securities Services (France). Cette transaction portait sur un encours de 39 milliards EUR en conservation pour 390 portefeuilles, de 56 milliards EUR d'actifs sous administration pour 20 sociétés de gestion et 700 OPCVM. La transaction s'est accompagnée d'un partenariat sur plusieurs pays de la zone Asie dans laquelle CACEIS en France aura recours aux services des sous-conservateurs étrangers du réseau HSBC.

¹ Source : étude Synovate – décembre 2009 – échantillon de 600 personnes ayant un revenu annuel net par foyer égal ou supérieur à 50 000 EUR.

Après obtention de l'accord de la Banque d'Algérie et des autorités fiscales algériennes sur les conditions du transfert, la succursale d'Alger a été transférée à HSBC Bank Middle East Ltd, le 2 décembre 2009, pour des raisons d'efficacité au sein du Groupe HSBC. En effet, HSBC Bank Middle East Ltd bénéficie d'une grande expertise sur les régions du Moyen-Orient et développe un important courant d'affaires avec le Maghreb. Le prix couvrait le montant des dotations au capital apportées à la succursale et les coûts supportés par HSBC France.

HSBC France a signé, en décembre 2009, une promesse de vente de ses immeubles du 103, avenue des Champs-Élysées et du 15, rue Vernet, au prix de 400 millions EUR. La promesse de vente de ces immeubles a été signée avec French Properties Management. La vente sera finalisée, sous réserve du respect des conditions nécessaires, à une filiale d'un OPCI français (Organisme de Placement Collectif Immobilier) constitué pour la transaction. HSBC France a convenu d'un contrat de location de 9 ans, avec une possibilité de sortie à la 4^e, 5^e et 6^e année. Une fois les conditions nécessaires satisfaites, la finalisation de la vente est prévue le 25 février 2010.

Poursuite du programme de simplification des structures

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est également poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion intra-groupe de structures afin d'optimiser l'organisation par métier. Ainsi depuis quatre ans, 59 filiales ont été supprimées de l'organigramme de HSBC France.

Un niveau de résultat élevé et en forte progression à périmètre comparable

Tout en restant marquée par la plus forte récession économique observée depuis la Seconde Guerre mondiale, 2009 a été une année de transition à de nombreux égards. Elle s'est ouverte avec de nouvelles perturbations sur les marchés financiers mondiaux pour se stabiliser progressivement à la suite des interventions exceptionnelles des gouvernements et banques centrales.

Les effets conjugués de la baisse des volumes commerciaux, de la contraction de l'investissement et de la hausse du chômage ont pénalisé les clients des activités de Banque de particuliers et de Banque d'entreprises, conduisant notamment à une augmentation

sensible des cas de défauts. Même si l'amélioration des conditions sur les marchés financiers et de capitaux a permis une progression des résultats de Banque de financement, d'investissement et de marchés, il reste que la récession a réduit de manière marquée l'appétence au risque et la demande de crédits.

En dépit de ce contexte économique et financier dégradé, le groupe HSBC France est parvenu à maîtriser ses risques, à poursuivre son développement sur la Banque de détail et faire croître très significativement ses profits, grâce notamment à une forte contribution des activités de marchés.

Tous les métiers du groupe HSBC France sont ainsi profitables à l'issue de cette année 2009.

Cette performance est analysée ci-après sur deux périmètres :

- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés¹;
- le périmètre de HSBC en France qui comprend en outre la succursale à Paris de HSBC Bank plc et ses filiales HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France).

Résultats financiers du groupe HSBC France (périmètre légal)

Le résultat avant impôt du groupe HSBC France est de 406 millions EUR, en hausse de 104 % par rapport à 2008 sur un périmètre comparable retraité de la cession des banques régionales réalisée en 2008². Hors impact négatif de la réévaluation de la dette propre, le résultat avant impôt s'inscrit à 551 millions EUR, en hausse de 273 %. Ce niveau de résultat élevé, auquel tous les métiers ont contribué, illustre la pertinence de notre modèle économique diversifié et notre capacité à dégager des bénéfices tout au long du cycle économique.

Le produit net bancaire s'inscrit à 2 208 millions EUR, en hausse de 23 % par rapport à 2008 pro forma. Cette excellente performance reflète une contribution très significative de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que la poursuite du développement de la Banque de détail, bénéficiant des premiers effets du Plan de Développement 2010.

¹ Cf. page 74.

² Dans le présent document et sauf mention contraire, les termes "pro forma" et "périmètre comparable" impliquent un retraitement des résultats 2008 pour éliminer la contribution des banques régionales cédées ainsi que la plus-value de cession de ces banques.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Affecté par la détérioration de l'environnement économique, le coût du risque est en hausse à 178 millions EUR, tout en restant à un niveau modéré, de l'ordre de 0,5 % des encours de crédits.

Les frais généraux s'établissent à 1 657 millions EUR, en baisse de 6 % par rapport à 2008 et en hausse très modérée de 0,3 % à périmètre comparable.

Le résultat d'exploitation s'établit à 406 millions EUR et le résultat net, part du groupe, à 347 millions EUR.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres réglementaires du groupe HSBC France s'élèvent à 4,4 milliards EUR et sont composés exclusivement de fonds propres durs (*Core Tier One*).

HSBC France a poursuivi ses efforts d'optimisation dans l'utilisation de son capital, obtenant notamment l'agrément de la Commission bancaire pour calculer les risques pondérés liés aux expositions de crédits sur la clientèle Entreprise en approche notations internes avancées. Le total des risques pondérés s'inscrit ainsi en baisse de 25 % sur l'année pour atteindre 35,6 milliards EUR fin décembre 2009. HSBC France, qui n'a pas eu recours au plan de soutien de l'Etat français au secteur bancaire, bénéficie en conséquence d'un ratio consolidé *Core Tier One* de 12,2 %, qui traduit une grande solidité financière dans un contexte financier encore incertain. Le ratio de liquidité atteint 117 %, soit un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire français.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC¹

Sur le périmètre HSBC en France qui inclut, entre autres, les activités d'assurance, le résultat avant impôt ressort à 548 millions EUR, en hausse de 82 % par rapport à 2008 sur périmètre comparable. Retraité des ajustements comptables², il s'élève à 769 millions EUR, en hausse de 172 % par rapport à 2008.

HSBC France a contribué aux revenus du Groupe à hauteur de 2 475 millions EUR, soit une progression de 16 % par rapport à 2008 pro forma.

Le coût du risque est identique à celui constaté sur le périmètre légal, à 178 millions EUR ou 0,5 % des encours. Bien qu'en progression, notamment sur la Banque d'entreprises, il reste donc à un niveau modéré.

Grâce à une bonne maîtrise des dépenses, qui progressent de 2 % à 1 750 millions EUR, le coefficient d'exploitation s'établit à 65 %, soit une nette amélioration à périmètre comparable (81 % en 2008).

Résultats par ligne de clientèle³

Banque de particuliers

La Banque de particuliers affiche un résultat avant impôt de 40 millions EUR, en augmentation de 16 % à périmètre comparable grâce à une progression des revenus conjuguée à une bonne maîtrise des dépenses. En dehors d'une provision significative liée à un dossier de place, le coût du risque reste stable à un niveau relativement faible.

Malgré une baisse des commissions financières imputable aux conditions de marchés, les revenus s'inscrivent en hausse de 6 %, confirmant la pertinence de notre stratégie axée sur la clientèle Premier et le développement de la banque à distance.

Dans un environnement économique incertain, la solidité financière de HSBC France et son ouverture internationale ont contribué à attirer près de 28 000 nouveaux clients Premier, soit une hausse de 11 % de cette base de clientèle.

Portés par l'accroissement de la clientèle, les encours de dépôts s'inscrivent en hausse de 2 % à 10,4 milliards EUR, avec une progression encore plus significative, de l'ordre de 7 %, des dépôts à vue. Ce résultat est également à mettre au crédit du développement de l'offre de banque à distance. L'année 2009 a été notamment marquée par la création du "Compte Epargne Direct", un compte d'épargne en ligne, et par le lancement en septembre 2009 de "Premier International Direct", une agence directe innovante dédiée à la clientèle internationale HSBC Premier.

1 Les commentaires des pages 4 à 6 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC.

– Le périmètre managérial a évolué au 1^{er} janvier 2007 et comprend depuis cette date :

- le groupe HSBC France y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni), c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, à laquelle appartiennent depuis décembre 2007 HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Paris Branch ;
- les fonds monétaires dynamiques détenus à plus de 50 % par le groupe HSBC France, consolidés depuis le 1^{er} trimestre 2008.

– Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

2 Spread de crédit sur la dette propre, effet d'actualisation sur stock-options, dépréciations sur actions HSBC et amortissement de la soule des swaps des banques régionales cédées.

3 Cf. Note 10 des états financiers consolidés pages 99 à 103.

L'offre de produits de HSBC France a continué de bénéficier d'une forte attractivité *via* le lancement de la nouvelle gamme d'OPCVM "World Selection". L'offre patrimoniale a également été soutenue par un bon positionnement de nos produits d'assurance vie, sur lesquels la collecte brute affiche une forte progression de 14 %. Néanmoins, du fait d'une conjoncture défavorable incitant les clients à privilégier les placements sécurisés sur des supports en euros, la proportion de la collecte en unités de comptes est en baisse, à 10 % de la collecte totale, contre 24 % à fin décembre 2008.

Conséquence, entre autres, d'une campagne de communication ambitieuse ciblée sur la clientèle Premier, la marque HSBC a vu sa notoriété progresser auprès du public français, et est désormais reconnue comme la banque la plus dynamique et la plus "différente" par notre cible de clientèle¹.

Banque d'entreprises

A l'issue d'une année 2009 économiquement incertaine marquée par une croissance faible et la baisse des taux, le résultat avant impôt de la Banque d'entreprises s'inscrit à 74 millions EUR. Cette bonne performance résulte essentiellement de la progression des revenus, qui à 591 millions EUR sont supérieurs de 2 % à ceux de l'année 2008 sur périmètre comparable. L'évolution des frais généraux reste contrôlée, avec une légère augmentation d'environ 2 %. Si la dégradation de l'environnement économique se traduit par une progression modérée, de l'ordre de 6 %, du coût du risque, celui-ci continue toutefois de représenter une proportion relativement faible, de l'ordre de 1 %, des risques pondérés.

Les revenus de la Banque d'entreprises ont profité des premiers effets tangibles de la stratégie de spécialisation du réseau initiée en 2009 avec la mise en place de 51 Centres d'Affaires Entreprises ("CAE") et la montée en puissance des 10 *Corporate Banking Centres* ("CBC"), dont les revenus ont progressé de 13 % par rapport à 2008. HSBC France est ainsi parvenu à attirer 11 000 nouveaux clients grâce notamment à son ouverture sur l'international et son insertion au sein d'un réseau de 56 *International Banking Centres* permettant l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger. Les entreprises à connectivité internationale représentent ainsi désormais 21 % de la base de clientèle de HSBC France. En outre, HSBC France est le banquier principal de 39 % de sa clientèle PME².

Dans le contexte économique difficile de l'année 2009, HSBC France a continué d'accompagner ses clients en augmentant ses encours de crédits moyen/long terme de 6 % en moyenne sur l'année.

Il convient enfin de souligner la forte croissance de l'activité d'affacturage, dont le chiffre d'affaires progresse de 45 % sur l'année.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés a réalisé une excellente performance avec un résultat avant impôt de 672 millions EUR contre 172 millions EUR en 2008, soit une progression de 291 % résultant principalement d'une forte contribution des activités de marchés et d'un renforcement de notre position en Banque de grande clientèle.

Les revenus atteignent 1 354 millions EUR, en progression de 69 %, tandis que les charges d'exploitation progressent à 638 millions EUR, en ligne avec la performance des activités concernées. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 47 %.

Le coût du risque s'établit à 44 millions EUR et, quoiqu'en progression, continue de représenter une proportion faible, de l'ordre de 0,3 %, des risques pondérés de crédit.

Après une année 2008 marquée par une crise financière historique, qui a culminé avec la faillite de la banque Lehman Brothers au quatrième trimestre et la dislocation des marchés financiers qui s'en est suivie, la Banque de marchés a bénéficié en 2009 d'une normalisation relative des conditions de marché. Les revenus de ces activités s'établissent à 962 millions EUR, en hausse de 280 % en raison notamment de volumes clientèle plus importants et d'un retour de la liquidité, qui a permis de reprendre une partie des provisions pour incertitude de valorisation passées sur certaines de nos positions détenues en portefeuille de négociation. Les métiers de taux ont bénéficié en particulier de la forte activité sur les émissions primaires de dettes et de l'amélioration corrélative des marges. Les dérivés structurés sur actions ont également enregistré une bonne performance sur l'année 2009, tandis que l'activité de dérivés structurés de taux a continué de souffrir du déficit de liquidité dans le marché et de la faiblesse des flux clients.

¹ Etude Synovate, Décembre 2009. Cf. page 2.

² Entreprises ayant un chiffre d'affaires de 750 milliers EUR à 30 millions EUR.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Après neutralisation d'un impact comptable négatif lié à la valorisation des instruments de couverture (*Credit Default Swap*), les revenus de l'activité de grande clientèle s'établissent à 306 millions EUR, en progression de 12 % par rapport à 2008 retraité du même impact. En terme de revenus mondiaux réalisés avec les grands clients français, la progression atteint 20 %. Ces résultats s'expliquent par une augmentation des marges et une bonne tenue de l'activité sur la plupart des métiers, notamment les émissions de dette obligataire, les opérations de change et les activités de marché primaire action.

Bénéficiant de sa solidité financière et de la notoriété de sa marque, HSBC France a vu ses parts de marchés fortement augmenter en Banque d'investissement, se classant par exemple deuxième sur les émissions du secteur public en EUR¹ et quatrième en tant que teneur de livres sur les augmentations de capital², grâce à un rôle de premier rang dans la plupart des opérations, dont BNP Paribas, AXA et Lafarge. En fusions et acquisitions, notre banque s'est classée huitième en 2009 sur le critère des transactions annoncées³.

Les encours de la Gestion d'actifs s'élèvent à 84 milliards EUR fin 2009, en hausse de 13 % sur l'année, bénéficiant du fort rebond des marchés au second semestre et d'une collecte nette positive provenant principalement de la clientèle institutionnelle. Le rebond des marchés et la diversité de l'offre produits ont permis le retour de grands investisseurs institutionnels européens vers des actifs de long terme sur les marchés de la zone Euro et les marchés émergents. La reprise de la collecte dans certaines stratégies "*absolute return*" témoigne également d'un regain d'intérêt pour des stratégies décorréées des marchés et dont le risque est maîtrisé.

L'actualité produits a été dominée par le lancement de HSBC World Selection. Cette nouvelle génération de fonds capable de s'adapter au profil de risque de chaque investisseur et de lui offrir la plus grande diversification de son patrimoine sur le long terme, sera bientôt accessible à tous les clients dans le monde grâce à la force de distribution du Groupe HSBC.

En terme de performances, l'année 2009 affiche d'excellents résultats, notamment sur les stratégies phares comme les actions et les obligations de la zone Euro⁴.

1 Source : Dealogic bondware, Décembre 2009.

2 Source : Dealogic (*Weighted apportionment*).

3 Source : Thomson Reuters, Décembre 2009.

4 Cf. page 177.

5 Les Lipper Fund Awards s'inscrivent dans le cadre d'une série d'événements à travers le monde, couvrant 23 pays et régions, les Thomson Reuters Awards pour l'Excellence.

Banque privée

Dans la continuité de 2008, l'année 2009 est demeurée peu favorable aux activités de Banque privée. Dans ce contexte, les revenus s'inscrivent en baisse, conséquence d'un mix produits qui s'est dégradé avec l'appétence des clients pour des produits moins risqués, sur lesquels la marge est plus faible. La réduction volontariste des frais généraux de 19 % sur l'année 2009 a permis néanmoins de compenser partiellement ce recul. Le résultat est en repli à 2 millions EUR.

L'année 2009 a été marquée par une progression des encours gérés de 10 % à 9,3 milliards EUR, favorisée par le rebond des marchés intervenu au cours du second semestre.

La bonne collecte brute réalisée sur la clientèle privée résidente illustre un fort dynamisme commercial dans un contexte de crise financière. L'activité commerciale a été particulièrement stimulée par la mise en place d'une nouvelle coordination entre les différentes activités de la Banque privée, permettant d'offrir aux clients des solutions patrimoniales complètes (mise en place de trinômes : banquiers privés, gestion conseillée, ingénierie patrimoniale). Les synergies avec le réseau HSBC France ont également contribué à ces bons résultats sur la collecte.

Preuve des compétences de la Banque privée HSBC France, les performances des OPCVM ont été une nouvelle fois distinguées par le marché puisque 100 % des fonds actions HSBC Private Wealth Managers (HPWM) sont classés dans le premier quartile de la grille Lipper⁵.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2010.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Adminis-

tration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2009 de 550 166 651,43 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 3 108 661 983,89 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 658 828 635,32 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 9,94 EUR par action, soit 670 331 930,80 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 2 988 496 704,52 EUR. Le dividende proposé étant égal au montant des acomptes sur dividendes décidés par les Conseils des 29 juillet et 18 novembre 2009, il n'y aurait lieu à aucun nouveau versement.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2009 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Il est proposé aux actionnaires, dans les cinquième et sixième résolutions, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Messieurs Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Conformément aux dispositions du second alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail si les actions détenues, collectivement ou individuellement pendant la période d'indisponibilité, par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital. A la date du 31 décembre 2009, les salariés ne détenaient aucune participation dans la société dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

La dernière proposition qui vous a été soumise en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce résulte de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

Afin de se conformer aux dispositions légales susvisées, nous vous proposons dans une septième résolution de vous prononcer sur le principe d'une autorisation à conférer à votre Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'Administration n'a pas convenance à la réalisation d'une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe HSBC. Il vous est donc demandé de rejeter cette résolution.

Pouvoirs (huitième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif

Christophe de Backer *Directeur Général.*

48 ans. Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a rejoint HSBC France en 1990 où il a exercé différentes responsabilités dans les marchés d'actions, devenant Président-Directeur Général de CCF Securities en 1998. En janvier 2001, il a été nommé Directeur Général Adjoint de HSBC France, en charge de la gestion d'actifs et de l'assurance. En septembre 2005, il a été nommé Président du Directoire de HSBC Private Bank France. En septembre 2007, il a été nommé Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général de HSBC France. Le 1^{er} février 2010, il est nommé Directeur Général de HSBC France.

Jean Beunardeau *Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.*

47 ans. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *corporate finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du Corporate et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il a été nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1^{er} février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France. Il conserve aussi la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué, Chief Risk Officer.*

55 ans. Diplômé de l'École des Mines de Paris, de l'Institut d'Études Politiques et de l'École Nationale d'Administration. Il est nommé Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie et des Finances en 1981. En 1985, il rejoint la Direction du Trésor, où il exerce successivement des responsabilités dans le domaine des restructurations industrielles (CIRI), des marchés financiers, de l'assurance, avant de prendre en charge le programme des privatisations. En juin 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. En mars 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En janvier 2006, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France, en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurance et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle, et a également la responsabilité des relations avec les autorités de régulation.



Christophe de Backer



Jean Beunardeau



Gilles Denoyel



Philippe Pontet *Chairman Investment Banking.*

67 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice Chairman Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du nouveau Conseil Consultatif Européen de HSBC depuis fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

| | |
|----------------------------------|---|
| Jacques-Emmanuel Blanchet | Directeur du Marché des entreprises |
| Xavier Boisseau | Head of Global Markets |
| Loïc Bonnat | Chief Operating Officer, Global Banking |
| Caroline Brousse | Directeur de la Gestion d'actifs, HSBC Global Asset Management Europe |
| Antoine Cahuzac | Senior Corporate Advisor auprès du Directeur Général |
| Philippe Duban | Directeur de la Stratégie et de l'Organisation |
| Laurent Facque | Directeur de la Conformité |
| Philippe Henry | Head of Global Banking |
| Matthieu Kiss | Directeur Financier |
| Marc de Lapérouse | Directeur des Affaires Juridiques |
| Pierre Lebleu | Directeur des Ressources Humaines HSBC France, et également, depuis avril 2010, Directeur des Ressources Humaines pour l'Europe Continentale |
| Philippe Moiroud | Chief Operating Officer, Banque de financement, d'investissement et de marchés |
| François Mongin | Inspecteur Général, et également, depuis avril 2010, Directeur de l'Audit pour l'Europe Continentale |
| Chantal Nedjib | Directeur de la Communication |
| Stephen Pascoe | Directeur du Marché des Particuliers HSBC France, et également, depuis mars 2010, Responsable du Marché des particuliers pour l'Europe Continentale |
| Emmanuel Rémy | Directeur du Crédit |
| Daniel Roy | Président du Directoire de HSBC Private Bank France |
| Pierre Ruhlmann | Directeur HSBC Technologie et Services |
| Jean-Pierre Wiedmer | Directeur des Assurances |

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} février 2010¹

Stuart Gulliver *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Président Europe et Moyen-Orient et Directeur des Global Businesses, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} février 2010).
Président du Conseil d'Administration, HSBC France (depuis le 1^{er} janvier 2009).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président : HSBC Bank Middle East (depuis le 15 février 2010). Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats ayant pris fin en 2009 : Administrateur : HSBC Latin America Holdings (UK) Limited, HSBC North America Holdings Inc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Trustee : Future Hope. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines.

Biographie :

Administrateur dirigeant de HSBC Holdings plc depuis mai 2008, a rejoint HSBC en 1980. Responsable de Treasury and Capital Markets en Asie-Pacifique de 1996 à 2002. Responsable Global Markets de 2002 à 2003 et Co-Président de Global Banking and Markets de 2003 à mai 2006. Nommé Group General Manager du Groupe HSBC en 2000 et Group Managing Director en 2004. Président Europe et Moyen-Orient et Directeur des Global Businesses depuis le 1^{er} février 2010.

Peter Boyles *Né en 1955*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Fonction principale :

Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} février 2010).
Vice-Président du Conseil d'Administration, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette (depuis le 3 juin 2009).

Biographie :

A rejoint HSBC en 1975 et occupé des responsabilités variées au Moyen-Orient, à Hong Kong et en Asie. En 2000, nommé Directeur Général Adjoint pour la Banque d'entreprises, la banque de flux, et tous les supports de Grande clientèle et de marchés pour HSBC France, contribuant à l'intégration du CCF dans le Groupe HSBC. En 2006, Directeur des Ressources Humaines de l'ensemble du Groupe, Group General Manager. De septembre 2007 à janvier 2010, Directeur Général de HSBC France. Depuis le 1^{er} février 2010, Directeur Général, Europe Continentale du Groupe HSBC et Vice-Président du Conseil d'Administration de HSBC France .

Christophe de Backer *Né en 1962²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Mandat ayant pris fin en 2010 : Administrateur : HSBC Assurances IARD (France).

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

² Cf. biographie page 8.

Jean Beunardeau Né en 1962¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2010².

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.

Gilles Denoyel Né en 1954¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2006. Fin de mandat : 2010².

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Comité d'Orientation : Euronext. Mandat ayant pris fin en 2009 : Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française.

Evelyne Cesari Né en 1949

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

Directeur Commercial, HSBC REIM.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Michel Gauduffe Né en 1959

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Sous-Directeur de l'agence de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Mandat ayant pris fin en 2009 : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : AGIRA.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

¹ Cf. biographie page 8.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Stephen Green *Né en 1948*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011. A démissionné de son mandat d'Administrateur à l'issue du Conseil d'Administration du 16 février 2010.

Fonction principale :

Group Chairman, HSBC Holdings plc.

Autres mandats¹ :

Chairman : British Bankers' Association, Multinational Chairman's Group. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund, Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, The Hong Kong Association, BASF SE (depuis le 30 avril 2009). Membre : London Business School, The Prime Minister's Business Council for Britain. Honorary Advisor : Peking University (depuis le 1^{er} mars 2009). Mandat ayant pris fin en 2009 : Director : China Now Trading Limited.

Biographie :

De nationalité britannique. Trésorier du Groupe HSBC (1992-1998). Executive Director Corporate, Investment Banking and Markets de HSBC Holdings plc (1998-2003). HSBC Group Chief Executive (mai 2003-mai 2006). Président de HSBC Bank plc depuis janvier 2005. Group Chairman de HSBC Holdings plc depuis le 26 mai 2006.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats¹ :

Administrateur : Casino Guichard Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Mandat ayant pris fin en 2009 : Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Thierry Jacquaint *Né en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Superviseur, Agence HSBC d'Asnières-sur-Seine, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1993.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG (depuis le 7 mai 2009). Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité Exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Thierry Moulouquet *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier, Groupe Renault.

Autres mandats :

Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group, Fimalac (depuis le 9 février 2010). Mandat ayant pris fin en 2009 : Avtovaz.

Biographie :

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault depuis janvier 2004.

Philippe Pontet *Né en 1942¹*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011.

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Nobel.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargé d'accueil, Agence HSBC de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur : France Télécom. Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Censeur : Thomson. Mandats ayant pris fin en 2009 : Administrateur : Thales en tant que représentant permanent de TSA. Censeur : Cap Gemini.

Biographie :

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et Membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings.

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été Managing Partner et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

¹ Cf. biographie page 8.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Brigitte Taittinger *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Annick Goutal.

Autres mandats :

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990. Président-Directeur Général de Annick Goutal depuis 1991.

Jacques Veyrat *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Louis Dreyfus SAS.

Autres mandats :

Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.

Biographie :

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR et est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008.

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 1^{er} février 2010)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

| Nom de l'Administrateur Fonction principale | Début du mandat premier mandat | Fin du mandat en cours | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|-----------------------------------|---------------------------|--|---|---|------|------|
| Stuart Gulliver Président Europe et Moyen-Orient et Directeur des Global Businesses, Groupe HSBC Président du Conseil d'Administration, HSBC France | 2009 | 2012 | Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France. Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Future Hope. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines. | - | - | - | - |
| Peter Boyles Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC Vice-Président, HSBC France | 2007 | 2013 | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. | - | - |
| Christophe de Backer Directeur Général, HSBC France | 2007 | 2012 | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Investments (France), Société Marseillaise de Crédit, Sinopia Asset Management. | - | - |

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

| Nom de l'Administrateur Fonction principale | Début du mandat premier mandat | Fin du mandat en cours | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|--------------------------------|------------------------|---|---|---|--|---|
| | | | | | | | |
| Jean Beunardeau Directeur Général Délégué, HSBC France | 2008 | 2010 ¹ | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée. | - | - | - |
| Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France | 2004 | 2010 ¹ | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française, DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France). Président du Conseil : HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management, Halbis Capital Management (France), HSBC Epargne Entreprise. Vice-Président du Conseil : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, Sinopia – Société de Gestion (représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Asset Management Holding, HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques. |

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

| Nom de l'Administrateur Fonction principale | Début du premier mandat | Fin du mandat en cours | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|----------------------------------|---------------------------------|---|---|---|---|---|
| Evelyne Cesari Directeur Commercial, HSBC REIM | 2000 | 2012 | Administrateur élue par les salariés : HSBC France. | Administrateur élue par les salariés : HSBC France. | Administrateur élue par les salariés : HSBC France. | Administrateur élue par les salariés : HSBC France. | Administrateur élue par les salariés : HSBC France. |
| Michel Gauduffe Sous-Directeur de l'agence de Limoges, HSBC France | 2008 | 2012 | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA. | Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA. | - | - | - |
| Stephen Green Group Chairman, HSBC Holdings plc | 2000 | 2011 ¹ | Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association, Multinational Chairman's Group. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, the Hong Kong Association, BASF SE. Membre : London Business School, The Prime Minister's Business Council for Britain. Honorary Advisor: Peking University. | Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association, Multinational Chairman's Group. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited, The Hong Kong Association. Membre : London Business School, The Prime Minister's Business Council for Britain. | Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited. Membre : London Business School, The Hong Kong Association, The Prime Minister's Business Council for Britain. | Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, China Festival 2008, The Hong Kong Association, Confucius Institute for Business, London. Membre : London Business School. | Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc. Membre : London Business School, British Museum. |

¹ Stephen Green a démissionné de son mandat d'Administrateur le 16 février 2010.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

| Nom de l'Administrateur Fonction principale | Début du mandat | Fin du mandat en cours | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|---|---|---|--|---|---|--|
| | | | <p>Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette</p> <p>1999 2012</p> <p>Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.</p> | <p>Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard Perrachon. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.</p> | <p>Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.</p> | <p>Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Administrateur : Monoprix SA. Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.</p> | <p>Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF</p> |
| <p>Thierry Jacquaint Superviseur, Agence HSBC Asnières-sur-Seine, HSBC France</p> <p>2008 2012</p> <p>Administrateur élu par les salariés : HSBC France.</p> | <p>Administrateur élu par les salariés : HSBC France.</p> | - | - | - | | | |
| <p>Igor Landau Administrateur de sociétés</p> <p>2002 2012</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.</p> | <p>Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.</p> | <p>Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.</p> | <p>Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel).</p> | <p>Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz, IDI (Institut de Développement Industriel).</p> | | | |
| <p>Thierry Moulouquet Directeur Général Adjoint et Directeur Financier, Groupe Renault</p> <p>2009 2013</p> <p>Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group.</p> | - | - | - | - | | | |
| <p>Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France</p> <p>2005 2011</p> <p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.</p> | <p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.</p> | <p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.</p> | <p>Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.</p> | <p>Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.</p> | | | |

| Nom de l'Administrateur Fonction principale | Début du mandat premier mandat | Fin du mandat en cours | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|-----------------------------------|---------------------------|---|--|---|---|---|
| Philippe Purdy Chargé d'accueil, Agence HSBC Mandelieu, HSBC France | 2004 | 2012 | Administrateur élu par les salariés : HSBC France. | Administrateur élu par les salariés : HSBC France. | Administrateur élu par les salariés : HSBC France. | Administrateur élu par les salariés : HSBC France. | Administrateur élu par les salariés : HSBC France. |
| Marcel Roulet Administrateur de sociétés | 1996 | 2013 | Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom. Censeur : Thomson. | Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom, Thales (en tant que représentant permanent de TSA). Censeur : Cap Gemini, Thomson. | Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini. | Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini. | Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom. Censeur : Pages Jaunes Groupe et Cap Gemini. |
| Peter Shawyer Administrateur de sociétés | 2005 | 2013 | Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings. | Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings. | Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Director : Ingenious Media plc. Chairman : British International. | Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc. | Director : HSBC Bank plc, Ingenious Music VCT 2 plc. |
| Brigitte Taittinger Président-Directeur Général, Annick Goutal | 2008 | 2012 | Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain | Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain. | - | - | - |
| Jacques Veyrat Président-Directeur Général, Louis Dreyfus SAS | 2009 | 2013 | Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV. | - | - | - | - |

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société anonyme faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que d'indiquer à l'Assemblée les éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

Ce rapport a été soumis au Comité d'Audit le 12 février 2010 puis au Conseil d'Administration qui l'a approuvé dans sa séance du 16 février 2010.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Code de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 20 novembre 2008, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF, en tenant compte de son statut de filiale non cotée, pour

l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations. Ainsi, le Conseil de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des actions HSBC. De fait, HSBC France applique sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration était composé de 18 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Directeur Général ; deux Directeurs Généraux Délégués ;
- le Chairman Investment Banking ; le Directeur Général Adjoint responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- un Administrateur lié à une entreprise détenant 99,9 % du capital et des droits de vote de HSBC France ;
- sept Administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le rapport AFEP/MEDEF ;

- quatre Administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2008 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Quatre Administrateurs sont de nationalité étrangère. L'âge moyen des Administrateurs est de 55,7 ans.

Pendant l'exercice 2009, diverses modifications sont intervenues dans la composition du Conseil :

- l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 a renouvelé les mandats de Peter Boyles, Marcel Roulet et Peter Shawyer pour une durée de quatre ans ;
- l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 a nommé Thierry Moulonguet, pour succéder à Paul Dubrule dont le mandat était arrivé à son terme, et Jacques Veyrat en tant qu'Administrateurs de HSBC France pour une durée de quatre ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. Il a également proposé au Conseil les candidatures de Thierry Moulonguet et Jacques Veyrat lors de la séance du 18 février 2009 afin de renforcer le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 qui a renouvelé le mandat d'Administrateur de Peter Boyles, le Conseil d'Administration a renouvelé le mandat de Directeur Général de Peter Boyles et ceux des deux Directeurs Généraux Délégués, Christophe de Backer et Gilles Denoyel.

Enfin, lors de sa séance du 20 novembre 2008, le Conseil avait pris acte de la démission de Charles-Henri Filippi à compter du 1^{er} janvier 2009 de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur. Sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations, il avait décidé de coopter, en tant qu'Administrateur, Stuart Gulliver à compter du 1^{er} janvier 2009 pour la durée du mandat qui reste à courir, soit jusqu'en 2012, et de le nommer Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il avait également décidé de confirmer le choix fait en juillet 2007 et en mai 2008 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, choix renouvelé lors du Conseil du 27 mai 2009.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée afin de permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'Administrateur.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2009

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu quatre séances au cours de l'année 2009, avec un taux d'assiduité moyen de 83 % contre 78 % en 2008 :

- le 18 février 2009 (taux d'assiduité : 76,5 %) ;
- le 27 mai 2009 (taux d'assiduité : 88,9 %) ;
- le 29 juillet 2009 (taux d'assiduité : 83,3 %) ;
- le 18 novembre 2009 (taux d'assiduité : 100 %).

En 2009, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité et les résultats de chaque métier. Il a également approuvé le budget 2009 dans sa séance du 18 février 2009.

Le Conseil d'Administration a procédé à un examen des progrès dans la mise en oeuvre du Plan de développement de la Banque de détail et suivi les importantes mesures de réorganisation du réseau de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises prises à l'issue des fusions, démarrées en 2008 et achevées en mai 2009, et de la cession des filiales bancaires régionales intervenue en juillet 2008. Ainsi, la nouvelle Direction de la Banque de particuliers a présenté au Conseil sa stratégie et le plan d'actions à mettre en place dans ce cadre (séance du 27 mai 2009). Le Conseil a également été informé du lancement des nouveaux produits et services lancés par le réseau, tels que, par exemple, Business Direct, agence directe dédiée aux petites entreprises, World Selection et Premier International Direct.

Il a également suivi la position du groupe dans ses autres métiers dans le contexte de la crise des marchés ainsi que le développement des synergies entre les métiers du groupe HSBC France et avec les autres entités du Groupe HSBC.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

En matière de filiales et participations, le Conseil d'Administration a approuvé la réorganisation de ses activités de dérivés actions avec la cession du fonds de commerce de HSBC Financial Products (France) à HSBC Bank plc visant à assurer le développement de ces activités en les adossant à un bilan plus important (séance du 27 mai 2009). Il a ensuite suivi les différentes étapes de ce projet préalablement à la migration (séances des 29 juillet et 18 novembre 2009). Il a également approuvé le transfert de la succursale d'Algérie à HSBC Bank Middle East dans le cadre d'une meilleure cohérence des activités au sein du Groupe HSBC (séance du 18 février 2009). Dans sa séance du 18 novembre 2009, le Conseil a également approuvé la cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPVCM et de sa filiale de valorisation de fonds, HSBC Securities Services (France) au groupe CACEIS ainsi que de ses immeubles du 103 avenue des Champs-Élysées et du 15 rue Vernet. Il a été très régulièrement informé de l'avancement des différents projets engagés par le groupe HSBC France.

Lors de chaque séance, le Conseil a débattu des conséquences de la crise, en particulier sur le coût du risque et les conditions de refinancement et de liquidité, et de ses impacts sur les différentes activités de la banque. Il a revu la situation du groupe en matière de risques : crédit dont le coût du risque est en hausse du fait de la crise, marchés avec le suivi de la réduction des limites dans un contexte d'extrême volatilité, litiges, conformité et risques opérationnels. De manière générale, le Conseil a été informé des principales évolutions du dispositif de contrôle des différents risques. De même, il a été tenu régulièrement informé de l'avancement des travaux concernant la mise en conformité avec la réglementation Bâle II et le passage en méthode avancée IRBA Bâle II.

Le Conseil a pris connaissance des Rapports annuels (articles 42 et 43 du règlement 97-02), ainsi que du Rapport ICAAP (*International Capital Adequacy Assessment Process*) (séance du 27 mai 2009) adressés à la Commission bancaire, des lettres de suite et des réponses à l'issue des missions d'inspection réalisées par la Commission bancaire et des enquêtes menées par l'AMF. Conformément aux nouvelles dispositions du règlement 97-02, le Conseil a approuvé les seuils de déclaration au Conseil d'Administration et à la Commission bancaire des incidents opérationnels et des fraudes (séance du 27 mai 2009) et les délégations au sein du groupe HSBC France en matière de contrôle permanent.

En matière de ressources humaines, le Conseil a été informé des résultats de l'enquête "Global People Survey" qui mesure le taux d'engagement des salariés du Groupe HSBC et qui a été réalisée, pour la troisième année, au cours de l'été 2009 (séance du 18 novembre 2009). Le Plan stratégique en matière de ressources humaines a également été présenté au Conseil (séance du 27 mai 2009).

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des divers points d'action relevés par le Comité d'Audit, notamment en matière de suivi des risques informatiques et la position de la banque dans les fonds monétaires dynamiques.

Outre ces points importants, le Conseil a bien évidemment délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Séance du Conseil d'Administration du 14 janvier 2010

Dans le cadre de la réorganisation géographique du management du Groupe HSBC annoncée en septembre 2009, Stuart Gulliver, Président du Groupe HSBC pour l'Europe, le Moyen-Orient et Global Businesses, a désigné Peter Boyles, Directeur Général pour l'Europe Continentale du Groupe HSBC à compter du 1^{er} février 2010, ce qui l'a conduit à démissionner de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France.

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2010 a nommé Peter Boyles, Vice-Président, et Christophe de Backer, Directeur Général de HSBC France. Il a également nommé Jean Beunardeau, Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, celui-ci conservant la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Global Banking and Markets*) en France. Gilles Denoyel a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Responsable du contrôle des risques (*Chief Risk Officer*).

Stuart Gulliver continue à exercer ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des grands risques et litiges liés aux activités de la société, ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle de ces risques.

Le Comité se réunit en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit généralement quatre jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité s'est assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité d'Audit en 2009

En 2009, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2008 :

- le 16 février 2009 ;
- le 15 mai 2009 ;
- le 23 juillet 2009 ;
- le 13 novembre 2009 ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le responsable de l'audit interne du Groupe HSBC, associé aux membres du Comité d'Audit, a également participé à toutes les séances du Comité. Le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués de HSBC France ont participé aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles. Participent également aux séances du Comité les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux séances d'arrêté des comptes annuels et semestriels (séances des 16 février et 23 juillet 2009).

Dans un contexte de crise financière mais également en conformité avec le règlement 97-02 et la réglementation Bâle II, le Comité a considérablement élargi la revue des grands risques à laquelle il doit procéder et y a consacré en 2009 une large part de ses travaux. Désormais, il revoit les risques opérationnels à chaque séance et le Comité suit régulièrement l'organisation du dispositif de contrôle des risques.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit a continué à procéder à la revue des grands risques avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et la politique de dépréciation sur l'ensemble des risques de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments et procédures de contrôle en place. Il a spécifiquement revu les contrôles opérationnels qui ont été renforcés dans l'optique d'une protection sur les risques de fraude dans les activités de marché ;
- les risques juridiques et litigieux ;
- les autres risques, notamment les risques opérationnels et les risques informatiques.

Il a été informé de la nouvelle gouvernance du suivi des risques opérationnels et du contrôle permanent mise en place en réponse aux nouvelles dispositions du règlement 97-02, avec le renforcement des liens entre l'équipe centrale de la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels et les métiers afin de renforcer la centralisation du dispositif de surveillance (séance du 23 juillet 2009). Il a revu l'ensemble des seuils de déclaration des risques opérationnels fixés pour chacune des entités du groupe HSBC France en vue de les soumettre à l'approbation du Conseil (séance du 15 mai 2009) et a été informé des éventuels dépassements. Les incidents excédant ce seuil doivent désormais faire l'objet d'une déclaration au Conseil d'Administration et à la Commission bancaire. Le Comité a également pris connaissance du tableau de bord synthétisant l'appétence au risque de HSBC France.

En 2009, le Comité d'Audit a continué à suivre attentivement l'avancement du chantier Bâle II et a été très régulièrement informé des échanges avec la Commission bancaire sur la mise en application de leurs diverses recommandations et des autorisations délivrées par la Commission bancaire et la *Financial Services Authority* (FSA) à HSBC France de passer en méthode IRBA avancée pour le calcul des LGD ("*Loss Given Default*" ou pertes en cas de défaut) des clients "Corporate" (séance du 13 novembre 2009). Il poursuivra ses travaux dans le cadre de l'obtention de la deuxième phase de cet agrément.

Par ailleurs et à la demande du Comité, il a continué à procéder, lors de ses séances, à la revue des positions acquises par HSBC France en actifs et parts de fonds monétaires dynamiques dans le but d'assurer une liquidité aux clients porteurs de ces fonds.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Dans sa séance du 15 mai 2009, il a procédé à l'examen du Rapport annuel à la Commission bancaire sur la mesure et la surveillance des risques, conformément au règlement 97-02.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2008 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes présentées par les Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 (séance du 16 février 2009). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 30 juin 2009 et au 30 septembre 2009 (séances des 23 juillet 2009 et 13 novembre 2009). Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2009.

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'audit interne, le contrôle interne, la conformité et les relations avec les régulateurs. Le Comité d'Audit a ainsi pris connaissance des certificats Sarbanes-Oxley établis sur une base trimestrielle et a procédé à l'examen des "faiblesses" identifiées dans le cadre des reportings Sarbanes-Oxley. Il a également été informé de l'introduction de quelques nouveaux processus de contrôle SOX à l'issue de la revue du "Risk assessment" 2009 et des corrections apportées aux "faiblesses" relevées antérieurement. Il a revu les points relevés dans les certificats trimestriels de réconciliation des suspens établis à la demande du Groupe HSBC. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'audit interne et passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d'audit, de leur bonne mise en œuvre et du suivi des recommandations non encore finalisées. Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2009. Le Comité a également été informé du départ à la retraite d'Alain Cadiou, Inspecteur Général de HSBC France, et a approuvé la nomination de François Mongin pour le remplacer (séance du 23 juillet 2009).

Le Comité a procédé à l'examen du Rapport du Président sur le contrôle interne et à celui de la *Review of Internal Control Framework (RICF)* qui permet de répondre aux exigences britanniques et

américaines sur le gouvernement d'entreprise (séances des 16 février et 18 novembre 2009). Il a également examiné le rapport annuel à la Commission bancaire sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 15 mai 2009).

Dans le cadre des contrôles de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a approuvé le Rapport annuel à l'Autorité des Marchés Financiers sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, ainsi que le Rapport annuel sur le contrôle des chèques (CRBF 2002-01). Il a examiné le plan d'action conformité pour 2009 axé sur un renforcement du dispositif de lutte antiblanchiment avec, notamment, la mise en œuvre des recommandations de la Commission bancaire suite à sa mission et sur l'application des nouvelles règles du Groupe HSBC et du règlement 97-02. Il a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par l'AMF et par la Commission bancaire et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil des 18 février, 27 mai, 29 juillet et 18 novembre 2009.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des mandataires dirigeants sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent les dimensions financières (rendements des fonds propres, résultat avant impôt, coefficient d'exploitation...), clientèle (recommandation clientèle, notoriété de la marque, part de marché, synergies...), process (qualité de service, optimisation des applications informatiques...) et enfin humaine (niveau d'engagement des collaborateurs, taux de rétention des collaborateurs performants...). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année. Parallèlement,

cette part variable tient compte des pratiques de marché et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe, est versée pour partie en cash et pour partie sous forme d'actions.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2009 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc conformément à la politique générale du Groupe HSBC qui est d'attribuer systématiquement des actions au lieu d'options de souscription depuis 2006. Le Groupe attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les “*performance shares*” qui font l'objet de conditions de performance et qui sont attribuées aux cadres dirigeants participant aux travaux du *Group Management Board* (Comité Exécutif) du Groupe HSBC ;
- les “*restricted shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe, au terme d'une période de deux ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2009, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a participé aux travaux du *Group Management Board*. Ils n'ont donc pas reçu de “*performance shares*” mais des “*restricted shares*” sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale. Une révision des bases de ces pensions a été décidée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2007 avec une mise en application de cette décision au 1^{er} janvier 2007.

Au 31 décembre 2009, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 23 % de sa rémunération fixe 2009 et 12 % de sa rémunération cash totale 2009.

Au 31 décembre 2009, Christophe de Backer avait acquis des droits à pension représentant 5 % de sa rémunération fixe 2009 et 2 % de sa rémunération cash totale 2009. La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2009, pour un montant de 1,8 million EUR.

Rémunérations

Stuart Gulliver, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. En conséquence, les informations relatives à l'ensemble des rémunérations perçues par Stuart Gulliver, quelle que soit leur nature (rémunération fixe, rémunération variable différée versée sous forme d'action et avantages en nature) sont disponibles dans l'*Annual Report and Accounts*¹ de HSBC Holdings plc (pages 334 à 348) ou dans le Bilan d'activité² publié par HSBC Holdings plc (version française de l'*Annual Review*¹) (pages 34 à 41).

Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France, est détaché par le Groupe HSBC chez HSBC France. Dans le cadre de son statut d'International Manager, il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. De ce fait, il ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite à prestations définies de HSBC France.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction.

Les rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2008³. Les informations publiées concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC).

¹ Disponible sur www.hsbc.com, rubrique *Investor Relations* / *Financial information*.

² Disponible sur www.hsbc.fr, rubrique *A propos d'HSBC* / *HSBC dans le monde* / *Informations financières* / *Rapports annuels*.

³ Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

| (en euros) | 2008 | | 2009 | |
|--|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| | Montants versés en 2008 | Montants dus au titre de 2008 | Montants versés en 2009 | Montants dus au titre de 2009 |
| Peter Boyles | | | | |
| <i>Directeur Général</i> | | | | |
| Rémunérations (détaillées au tableau 2) | 1 248 940 | 828 865 | 825 468 | 908 720 |
| Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) | - | - | - | - |
| Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ¹ | 637 811 | 790 006 | 790 006 | 659 195 |
| Total | 1 886 751 | 1 618 871 | 1 615 474 | 1 567 915 |
| Christophe de Backer | | | | |
| <i>Directeur Général Délégué</i> | | | | |
| Rémunérations (détaillées au tableau 2) | 1 106 605 | 869 680 | 869 680 | 886 605 |
| Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) | - | - | - | - |
| Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ¹ | 1 040 000 | 1 016 925 | 1 016 925 | 720 000 |
| Total | 2 146 605 | 1 886 605 | 1 886 605 | 1 606 605 |
| Gilles Denoyel | | | | |
| <i>Directeur Général Délégué</i> | | | | |
| Rémunérations (détaillées au tableau 2) | 688 745 | 657 820 | 657 820 | 666 745 |
| Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) | - | - | - | - |
| Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ¹ | 470 000 | 328 975 | 328 975 | 300 000 |
| Total | 1 158 745 | 986 795 | 986 795 | 966 745 |

¹ Les dirigeants mandataires sociaux ne recevant pas de "performance shares" (cf. ci-dessus page 27), cette ligne indique les actions sans condition de performance.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

| (en euros) | 2008 | | 2009 | |
|--|-------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| | Montants versés en 2008 | Montants dus au titre de 2008 | Montants versés en 2009 | Montants dus au titre de 2009 |
| Peter Boyles | | | | |
| <i>Directeur Général</i> | | | | |
| Rémunération fixe | 463 942 | 463 948 | 461 486 | 461 486 |
| Rémunération variable | 776 293 | 356 212 | 356 212 | 439 464 |
| Rémunération exceptionnelle ¹ | — | — | — | — |
| Jetons de présence | — ² | — ² | — ² | — ² |
| Avantages en nature | 8 705 ^{3,4} | 8 705 ^{3,4} | 7 770^{3,5} | 7 770^{3,5} |
| Total | 1 248 940 | 828 865 | 825 468 | 908 720 |
| Christophe de Backer | | | | |
| <i>Directeur Général Délégué</i> | | | | |
| Rémunération fixe | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 |
| Rémunération variable | 700 000 | 463 075 | 463 075 | 480 000 |
| Rémunération exceptionnelle ⁶ | — | — | — | — |
| Jetons de présence | — ² | — ² | — ² | — ² |
| Avantages en nature | 6 605 ³ | 6 605 ³ | 6 605³ | 6 605³ |
| Total | 1 106 605 | 869 680 | 869 680 | 886 605 |
| Gilles Denoyel | | | | |
| <i>Directeur Général Délégué</i> | | | | |
| Rémunération fixe | 365 000 | 365 000 | 365 000 | 365 000 |
| Rémunération variable | 300 000 | 291 075 | 291 075 | 300 000 |
| Rémunération exceptionnelle ⁷ | — | — | — | — |
| Jetons de présence | 22 000 | — ² | — ² | — ² |
| Avantages en nature | 1 745 ³ | 1 745 ³ | 1 745³ | 1 745³ |
| Total | 688 745 | 657 820 | 657 820 | 666 745 |

1 Par ailleurs, il a perçu 96 900 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

2 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. ci-dessous page 32).

3 Voiture de fonction.

4 Par ailleurs, il a perçu 236 917 EUR d'autres frais pris en charge dans le cadre de son statut d'International Manager.

5 Par ailleurs, il a perçu 428 772 EUR d'autres frais pris en charge dans le cadre de son statut d'International Manager.

6 Par ailleurs, il a perçu 278 591 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

7 Par ailleurs, il a perçu 314 935 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

| N° et date du plan | Nature des options | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées pendant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|----------------------|--------------------|---|--|-----------------|--------------------|
| Néant (cf. page 27). | | | | | |

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

Options CCF exercées en 2009

| | Nombre d'options exercées | Prix d'exercice EUR/action | Date d'attribution | Date d'échéance |
|--------|---------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|
| Néant. | | | | |

Options HSBC Holdings plc exercées en 2009

| | Nombre d'options exercées | Prix d'exercice EUR/action | Date d'attribution | Date d'échéance |
|--------|---------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|
| Néant. | | | | |

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2009 au titre de 2008 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc *

| | Date du plan | Nombre d'actions attribuées ¹ | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité |
|---------------------------|--------------|--|---|--------------------|-----------------------|
| Peter Boyles | 02.03.2009 | 176 545 | 790 006 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |
| Christophe de Backer..... | 02.03.2009 | 227 257 | 1 016 925 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |
| Gilles Denoyel..... | 02.03.2009 | 73 517 | 328 975 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |

* Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'ont pas reçu d'actions faisant l'objet de conditions de performance, ce type d'actions étant attribué par le Groupe HSBC à ses cadres dirigeants participant aux travaux du Group Management Board (cf. page 27).

¹ Les actions attribuées par d'autres sociétés du Groupe sont incluses.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

| | Date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition |
|--------|--------------|---|--------------------------|
| Néant. | | | |

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

| | Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites | Prix moyen pondéré | Date d'attribution | Date d'échéance |
|---|--|--------------------|--------------------|-----------------|
| Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | Néant. | | | |
| Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | Néant. | | | |
| Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé | Néant. | | | |
| Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé | 263 935 | 6,12 GBP | 2003 et 2004 | 2013 et 2014 |

Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 10)

| Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat | Contrat de travail ¹ | Régime de retraite supplémentaire HSBC France ² | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|---|---------------------------------|--|---|--|
| Peter Boyles Directeur Général ³ 1 ^{er} septembre 2007 1 ^{er} février 2010 | Oui ⁴ | Non | Non | Non |
| Christophe de Backer Directeur Général Délégué ⁵ 1 ^{er} septembre 2007 2012 | Suspendu | Oui | Non | Non |
| Gilles Denoyel Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2004 2010 ⁶ | Suspendu | Oui | Non | Non |

¹ Cf. page 27.

² Cf. page 27.

³ Directeur Général jusqu'au 1^{er} février 2010 puis Vice-Président du Conseil d'Administration depuis cette date.

⁴ Contrat de travail avec une autre entité du Groupe HSBC.

⁵ Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} février 2010 puis Directeur Général depuis cette date.

⁶ Le renouvellement de son mandat d'Administrateur sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour le porter à 600 000 EUR, contre 480 000 EUR depuis 2005 afin de permettre la mise en œuvre d'une décision du Conseil d'Administration adoptée lors de sa séance du 25 juillet 2007 et prévoyant d'allouer au Président du Conseil d'Administration une somme forfaitaire annuelle de 122 000 EUR.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 mai 2005, avait décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit,
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe. Cette recommandation récente est mise en application par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2009 (au titre de l'exercice 2008), Stephen Green, Peter Boyles, Christophe de Backer, Gilles Denoyel, Philippe Pontet et Jean Beunardeau ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il faut noter que, conformément à cette même règle, Stuart Gulliver ne percevra pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre des fonctions de Président du Conseil d'Administration de HSBC France qu'il exerce depuis le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2010, au titre de l'exercice 2009, s'établit à 0,29 million EUR contre 0,39 million EUR versé en 2009 au titre de 2008.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

| | Jetons de présence versés en 2008 au titre de 2007 | Jetons de présence versés en 2009 au titre de 2008 | Autres rémunérations versées en 2008 ¹ | Autres rémunérations versées en 2009 ¹ |
|--|--|--|---|---|
| Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC | | | | |
| Jean Beunardeau ² | – | – | 1 140 000 EUR | 780 870 EUR |
| Charles-Henri Filippi ³ | 40 667 EUR | 122 000 EUR | 350 000 EUR | – |
| Michael Geoghegan ^{4,5} | – | – | 1 667 745 GBP | 1 675 000 GBP |
| Stephen K Green ⁴ | – | – | 1 265 368 GBP | 1 262 106 GBP |
| Stuart T Gulliver ⁶ | – | – | – | 825 526 GBP |
| Philippe Pontet | 22 000 EUR | – | 850 000 EUR | 718 000 EUR |
| Administrateurs salariés | | | | |
| Evelyne Césari | 22 000 EUR | 22 000 EUR | – | – |
| Maurice Etori ⁷ | 22 000 EUR | – | – | – |
| Michel Gauduffe ⁷ | – | 22 000 EUR | – | – |
| Thierry Jacquaint ⁸ | – | 5 500 EUR | – | – |
| Philippe Purdy ⁹ | 22 000 EUR | 22 000 EUR | – | – |
| Joyce Semelin ^{9,10} | 22 000 EUR | 16 500 EUR | – | – |
| Administrateurs indépendants | | | | |
| Martin Bouygues ¹¹ | 16 500 EUR | – | – | – |
| Paul Dubrule | 32 000 EUR | 32 000 EUR | – | – |
| Philippe Houzé | 32 000 EUR | 32 000 EUR | – | – |
| Jean-Claude Jolain ¹² | 8 000 EUR | – | – | – |
| Igor Landau | 22 000 EUR | 22 000 EUR | – | – |
| Thierry Moulonguet ¹³ | – | – | – | – |
| Jean-Charles Naouri ¹⁴ | 11 000 EUR | – | – | – |
| Marcel Roulet | 47 000 EUR | 47 000 EUR | – | – |
| Peter Shawyer | 84 171 EUR ¹⁵ | 88 200 EUR ¹⁵ | – | – |
| Brigitte Taittinger ¹⁶ | – | 11 000 EUR | – | – |
| Jacques Veyrat ¹³ | – | – | – | – |

¹ Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

² Nommé Administrateur le 1^{er} janvier 2008.

³ Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2008.

⁴ Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

⁵ Fin de mandat le 16 janvier 2008.

⁶ Nommé Administrateur et Président du Conseil d'Administration le 1^{er} janvier 2009. Ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France. Cf. page 27.

⁷ Maurice Etori, parti en retraite, a été remplacé par Michel Gauduffe le 1^{er} janvier 2008.

⁸ Elu le 26 septembre 2008.

⁹ Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

¹⁰ Fin de mandat le 26 septembre 2008.

¹¹ Fin de mandat le 1^{er} octobre 2007.

¹² Fin de mandat le 10 mai 2008.

¹³ Nommé le 27 mai 2009.

¹⁴ Fin de mandat le 17 juillet 2007.

¹⁵ Dont 27 750 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

¹⁶ Nommée le 31 juillet 2008.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il est rappelé que Stephen Green et Stuart Gulliver sont respectivement Administrateur et Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Chairman et Administrateur de

HSBC Bank plc, actionnaire à 99,99 % de l'émetteur, et de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises : 2001, 2003, 2005 et 2008. Sa dernière modification a été soumise au Conseil dans sa séance du 27 mai 2009. Une nouvelle mise à jour sera soumise au Conseil en février 2010 afin d'intégrer les nouvelles règles du règlement 97-02 relatives aux missions que doit assumer le Comité de Nomination et des Rémunérations.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire ainsi qu'au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Dans le prolongement de la décision du Conseil de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, le règlement intérieur a été adapté en mai 2009 afin de prendre en compte la position de Stuart Gulliver, Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (Global Banking and Markets) et de la Gestion d'actifs (Asset Management) de HSBC Holdings plc. Il définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l'information du Conseil. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tel que précisé ci-dessus). Il rappelle également les dispositions

d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. Le Conseil d'Administration envisage de renouveler cette procédure.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Peter Boyles (Directeur Général) ainsi qu'à Christophe de Backer (Directeur Général Délégué) et à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des Marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Il n'y a pas à ce jour de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Ces pouvoirs ont été modifiés au 1^{er} février 2010 afin de tenir compte de l'évolution de la composition de la Direction Générale.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Faits marquants et actualité réglementaire de l'année 2009

L'année 2009 a été marquée par l'achèvement de la fusion des banques HSBC UBP, HSBC Picardie, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau avec HSBC France, ainsi que par le transfert, sous la forme d'une cession de fonds de commerce, de l'activité de dérivés actions assurée par HSBC Financial Products (France), à la succursale de HSBC Bank plc à Paris.

Sur le plan des contrôles, la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO), créée le 1^{er} juin 2009, a repris les missions de l'équipe centrale ORIC (*Operational Risk and Internal Control*), avec un rôle renforcé dans deux directions : la supervision du dispositif de contrôle permanent et la vision prospective et transverse des risques.

La DCIRO travaille en coopération active avec les équipes ORIC des métiers, avec lesquelles un lien fonctionnel est établi, ainsi qu'avec les différentes filières de risques spécialisées.

Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Chez HSBC France, le contrôle permanent est de la responsabilité, au premier niveau, de chaque ligne de métier ou entité, au travers notamment de leur filière de risque opérationnel et de contrôle interne (cf. ci-dessous). Des types spécifiques de risques (taux / change structurels / liquidité, marchés, crédit, informatique, comptabilité, plan de continuité d'activité, conformité, juridique et fiscal, ressources humaines) sont supervisés par la filière centrale de risque correspondante. L'ensemble est placé sous la coordination du Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Le dispositif de contrôle animé par les filières englobe non seulement HSBC France mais aussi l'ensemble des entités du Groupe en France afin d'assurer une maîtrise des risques sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Des responsables des contrôles permanent, périodique et de la conformité ont été désignés au sein de HSBC France et dans chacune des autres entités du groupe HSBC France assujetties sur base sociale au règlement 97-02. Ces nominations ont donné lieu à une information des organes délibérants des entités concernées et de la Commission bancaire par une lettre en date du 20 décembre 2005, régulièrement actualisée depuis.

La synthèse du suivi des principaux risques est assurée par le Comité des Risques (*Risk Management Meeting*), qui se réunit une fois par mois sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent et qui rassemble une large part des membres du Comité Exécutif ainsi que les responsables des filières de risques.

Un Comité *Operational Risk and Internal Control* se tient mensuellement au niveau de HSBC France, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Ses responsabilités majeures consistent à :

- promouvoir une organisation sensibilisée au risque en impliquant l'ensemble des entités dans un processus formalisé et évolutif d'analyse, de mesure et de gestion du risque opérationnel ;
- communiquer sur l'organisation et les procédures du Groupe HSBC en matière de gestion du risque opérationnel et de contrôle et veiller à leur transposition effective dans les directives et procédures locales ;

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- veiller à la mise en œuvre et au respect des directives et procédures relatives au risque opérationnel et au contrôle interne ;
- gérer et réexaminer périodiquement le profil du risque au sein des métiers de HSBC France, en mettant l'accent en particulier sur la gestion proactive des problèmes émergents et des nouveaux risques.

Ce Comité ORIC se décline localement, au niveau de chacun des métiers de HSBC France et au niveau de chacune des filières de risque identifiées.

Le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent a chargé la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) d'assurer la supervision du dispositif de contrôle permanent et d'avoir une vision prospective et transverse des risques. Cette direction encadre les travaux de gestion du risque opérationnel et supervise les travaux de contrôle interne réalisés par les équipes de contrôle des différents métiers et directions avec lesquelles un lien fonctionnel a été établi. Elle veille notamment à ce que soit assurée une couverture complète des risques. Cette organisation, calquée sur le modèle de l'organisation adoptée par le Groupe HSBC, est par ailleurs conforme aux exigences spécifiques de la réglementation française (règlement 97-02 notamment).

Ainsi, l'équipe de la DCIRO travaille en coopération active avec les équipes ORIC des métiers ainsi qu'avec les différentes filières de risques spécialisées ; elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur les sujets majeurs comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'action, l'élaboration de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles clés et le contenu des états de reporting.

Cette équipe joue également un rôle d'interface vis-à-vis des autres entités du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc d'un côté, HSBC Bank plc de l'autre. Elle procède notamment à la consolidation et à la transmission des états de reporting demandés ainsi que, dans l'autre sens, à la diffusion des instructions et des meilleures pratiques. Le responsable de la DCIRO assure également le secrétariat du *Risk Management Meeting* (RMM), organe faîtière du dispositif de supervision des risques.

L'équipe participe enfin à la maîtrise d'ouvrage de l'outil informatique utilisé pour l'enregistrement des risques opérationnels et des incidents.

La gestion des prestations essentielles externalisées fait partie intégrante du dispositif de contrôle à définir et à mettre en œuvre et dont les résultats sont présentés au Comité ORIC.

Les références de l'entreprise

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (*HSBC Group Standards Manual - GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe, quelle que soit leur situation géographique. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, sans l'accord spécifique du Président du Groupe.

Toutes les activités et opérations du Groupe doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals - FIM*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les BIM (*Business Instruction Manuals*).

La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision depuis un an.

Le Règlement intérieur et les codes de déontologie

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

Les évolutions législatives et réglementaires, en particulier la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, ont conduit à apporter des modifications aux dispositions déontologiques du Règlement intérieur. Celles-ci sont entrées en vigueur en février 2009 à l'issue d'un parcours social initié en 2008.

Les procédures de contrôles comptables

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et des instructions de contrôles comptables qui se conforment aux principes comptables français. Ce dispositif vise à assurer l'efficacité et la qualité des contrôles internes relatifs à l'élaboration de l'information financière comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France. En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel de la filière comptable et financière de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des normes comptables dans le groupe.

Les circulaires internes

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont disponibles en ligne sur l'Intranet de HSBC France, répertoriées par nature, par type et par destinataire.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle et leur rôle

a Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit constitue l'un des organes clefs du dispositif de contrôle interne du groupe HSBC France. Ses missions et sa composition sont détaillées dans la partie de ce rapport consacrée aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil¹.

b Group Audit France (GAF)

GAF assure la fonction d'audit de HSBC France et constitue l'organe de contrôle périodique du groupe. Il est rattaché au Directeur Général de HSBC France et rapporte fonctionnellement à la Direction de l'audit du Groupe HSBC. Il couvre l'ensemble des activités françaises du Groupe, filiales comprises.

Avec un effectif d'une quarantaine de collaborateurs, GAF a réalisé 35 missions d'audit en 2009. Il s'est agi du premier exercice complet marqué par une réduction de son périmètre d'audit consécutive à la cession des filiales bancaires régionales intervenue à la mi-2008 et au transfert des activités de contrôle du crédit aux responsables du contrôle permanent. L'année 2009 a été caractérisée par une intensification des audits joints avec les autres entités d'audit du Groupe, en particulier le pôle d'audit du Groupe HSBC basé à Londres, spécialisé dans le secteur financier (*Group Financial Services and European Audit - AUF*).

Le rôle de GAF consiste à veiller à la qualité du dispositif de contrôle interne en s'assurant d'une part, du respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité et, d'autre part, de la bonne application des normes et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC. Les missions d'audit permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées en vérifiant le dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée donne ainsi lieu à des recommandations validées sur le terrain par l'audit et traduites dans un rapport adressé à la Direction Générale. Les travaux d'audit sont effectués selon les normes d'audit du Groupe HSBC, telles que décrites dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (*Group Audit Standards Manual - GASM*). Faisant l'objet d'une actualisation consolidée annuelle, le GASM doit être relu chaque année par les auditeurs et mis en œuvre lors de chacune des missions.

L'approche d'audit s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque de chaque entité auditable développée au sein d'un outil fourni par le Groupe HSBC (*Audit Information System - AIS*). Comme en 2008, le planning d'audit de GAF a été établi en utilisant, pour 2009, les résultats de cet outil, le "*Risk Calculator*", qui classe les entités en fonction du degré de risque auquel elles exposent la banque. En outre, des missions thématiques ont été réalisées, soit à la demande du Groupe, soit en fonction d'événements spécifiques ayant affecté la vie de la banque. AUF continue d'assurer la vérification des activités de marché de l'ensemble du Groupe HSBC ainsi que des activités d'Assurance, de Gestion d'actifs, de comptabilité, de Banque de financement et d'investissement et de Banque privée. Il dispose d'une antenne à Paris, au sein de GAF. Les équipes d'AUF sont intervenues sur le périmètre de HSBC France, puisqu'elles ont réalisé en 2009 14 missions en propre, soit un nombre comparable à celui de l'année précédente (16).

Les entités auditées font l'objet d'une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque lié à leur activité et de la qualité des contrôles auxquels elles sont soumises. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité auditée qui assume la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de GAF, tout comme celles des Commissaires aux comptes ou des autorités de tutelle. Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être transmis à GAF par chaque entité auditée, jusqu'à leur mise en œuvre complète.

¹ Cf. page 24.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

GAF procède à une revue de ces états d'avancement et de validation de la mise en œuvre des recommandations de risque élevé. Le processus s'appuie sur un outil développé en interne permettant d'une part, de relancer automatiquement les audités en cas de retard dans l'envoi des états et d'autre part, de suivre précisément les délais de mise en œuvre. Les audités peuvent directement rendre compte de l'état d'avancement de la mise en place des points d'audit en recourant à une fonctionnalité de l'outil AIS.

Les recommandations de risque élevé ou répétées, ainsi que celles pour lesquelles le délai de mise en œuvre excède six mois, font l'objet d'un reporting à destination des principaux comités de direction (*Comité Exécutif ; Risk Management Meeting*) et du Comité d'Audit de HSBC France. A la demande de la Direction de l'audit du Groupe HSBC, GAF s'est particulièrement impliqué auprès des différentes lignes de métier en 2009, pour les accompagner dans la mise en œuvre des recommandations de risque élevé en vue d'en réduire le nombre.

Un suivi des recommandations des autorités de tutelle est également assuré annuellement par GAF. Le suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes incombe, quant à lui, à la Direction Financière.

c Le Comité des Risques (RMM)

Le comité faitier en termes de gestion des risques et de contrôle permanent est le RMM (*Risk Management Meeting*) présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France suivant un ordre du jour préalablement établi. Le RMM reporte fonctionnellement au comité équivalent mis en place par le Groupe au niveau européen (*European Risk Management Committee*) à travers la communication de ses comptes rendus et la participation du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent de HSBC France. Les travaux du RMM servent également à alimenter les Comités d'Audit de HSBC France.

d Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité a été instauré en avril 2006 et se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un

double rôle : d'une part, décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

e Le Comité Operational Risk and Internal Control (ORIC)

En conformité avec le Groupe, un comité a été créé fin 2003 chez HSBC France, en vue d'assurer la supervision du risque opérationnel (comité ORMG ou *Operational Risk Management Group*). Mi-2008, ce comité a élargi son périmètre au contrôle permanent qui faisait l'objet jusqu'à cette date d'un comité dédié et est devenu le Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*).

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, les règles de fonctionnement de ce comité ont été adaptées aux dispositions du règlement 97-02 modifié. Validées pour la première fois en juillet 2008, elles font l'objet d'une revue annuelle. Le Comité ORIC se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent.

Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel du groupe HSBC France est conforme aux exigences de la Commission bancaire et du Groupe. Dans ce cadre, il lui appartient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et filières (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant en cas de besoin les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'action, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ("*Top Risks*") ;
- d'examiner les incidents notables (pertes opérationnelles et/ou "*near misses*"), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans le GSM, le FIM ou les "*Group Circular Letters*") ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que niveaux de criticité, déclassement des risques majeurs après achèvement des plans d'action...);

- de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel.

Ce Comité mensuel se réunit trimestriellement en formation plénière et deux fois par trimestre en formation "technique" plus restreinte, pour l'examen détaillé des risques, pertes, plans d'action, indicateurs et contrôles d'un métier et/ou d'une fonction support spécifique, ou de sujets transverses spécifiques (comité thématique).

Le comité trimestriel plénier réunit notamment :

- les représentants des métiers/fonctions de HSBC France (Banque de particuliers-Banque d'entreprises, HSBC Technologie et Services (HTS), Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) ;
- les représentants des neuf filières de risque (Informatique, Plan de Continuité d'Activité, Ressources Humaines, Crédit, Marchés, Taux/change structurels / liquidité, Conformité, Juridique et fiscal, Comptabilité) ;
- un représentant de la Direction des Opérations Financières ;
- l'Inspecteur Général, responsable de Group Audit France ;
- les membres de la DCIRO assurant l'animation et le secrétariat du comité.

Les membres du comité thématique sont les mêmes que ceux du Comité plénier, sachant que sont principalement amenés à y assister les représentants des métiers ou filières concernés ou les experts des sujets transverses traités.

La synthèse des travaux et des conclusions de ce comité est reportée périodiquement au *Risk Management Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit du groupe HSBC France.

f La Direction de la Conformité et de la Déontologie

Afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction Conformité par rapport aux activités opérationnelles, prescrite par les dispositions du règlement 97-02, il a été décidé de rattacher hiérarchiquement en mars 2006 l'ensemble des équipes de conformité à la Direction centrale, désormais dénommée Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens du règlement précité, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : cinq départements spécialisés par métier (Réseau

bancaire, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) et un département Conformité Centrale, chargé d'assurer la cohérence du dispositif.

Les principales missions assurées par la DCDO afin d'assurer la maîtrise des risques de non-conformité sont les suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'élaboration des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions applicables ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;
- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités de tutelle.

g La Direction Financière

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables afin de vérifier l'existence et la validité des comptes de bilan, de hors bilan et de résultats. Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la Direction Financière de ses travaux. La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale. En raison de son rôle d'animation de la filière comptable, la Direction Financière a organisé en 2009 plusieurs réunions abordant la procédure budgétaire, la certification des comptes et le dispositif Sarbanes-Oxley.

h Les équipes ORIC ou de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle permanent de HSBC France repose sur les métiers d'une part et les filières de risque d'autre part. Des équipes ORIC ou de contrôle interne sont en place dans chaque métier comme dans chaque filière.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Dans les métiers

Des équipes ORIC (*Operational Risk & Internal Control*) ont été mises en place dans les cinq lignes de métiers du groupe HSBC France : Banque de détail (Banque de particuliers-Banque d'entreprises et HSBC Technologie et Services (HTS)), Gestion d'actifs, Assurances, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

Les équipes ORIC métiers ont deux missions essentielles :

1. assurer la cohérence du dispositif de contrôle permanent en exerçant le contrôle de second niveau qui consiste à vérifier régulièrement l'efficacité des contrôles de premier niveau sur tous les risques, qu'ils soient de crédit, de marché (y compris les risques de liquidité et de taux d'intérêt global) ou opérationnels (au sens large, c'est-à-dire tous les risques non financiers cités dans le règlement 97-02) ;
2. coordonner et animer le dispositif de gestion des risques opérationnels.

A ce titre, les équipes ORIC métiers ont en charge la coordination des travaux de gestion du risque opérationnel pour répondre aux exigences réglementaires édictées par les accords de Bâle II. Elles ont en charge le recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier et doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier selon trois paramètres : fréquence, impact et exposition au risque.

Les risques considérés comme majeurs font l'objet d'un ou de plusieurs plans d'action visant à les réduire. Les équipes ORIC ont en charge le suivi de ces plans d'action (déroulement, planning, suivi budgétaire, etc.) et, plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution, notamment au travers d'indicateurs d'exposition. Elles doivent également assurer en liaison avec les comptables de leur entité, la déclaration des pertes opérationnelles. Depuis 2006, l'enregistrement et l'actualisation des risques et des plans d'action, ainsi que les déclarations des pertes sont gérés dans une application informatique développée par le Groupe HSBC (GORDON ou *Group Operational Risk Database Online Network*). Le suivi des plans d'action et des pertes opérationnelles déclarées par les métiers fait l'objet de présentations régulières au Comité ORIC de chacun des métiers. Egalement des indicateurs d'exposition au risque ont été définis par les métiers et fonctions support et font l'objet

d'un examen dans les comités ORIC métiers qui ont été mis en place dans chaque métier. Une synthèse de ces informations est ensuite fournie au Comité ORIC plénier.

Dans les filières de risque

Les équipes ORIC ou de contrôle interne des filières de risque sont responsables :

- d'animer et de coordonner le dispositif de contrôle permanent dont la mission générale est d'assurer la maîtrise des risques dont la filière est responsable, pour l'ensemble des entités du Groupe HSBC en France, en liaison avec les métiers (en particulier les équipes ORIC métiers). L'équipe maintient notamment une cartographie des risques de la filière, comprenant les procédures et contrôles clés, qui est communiquée aux métiers ;
- du contrôle de second niveau des activités opérationnelles exercées par la filière *stricto sensu*, c'est-à-dire en excluant les parties de la filière situées dans les métiers et couvertes par les équipes ORIC métiers ;
- de la préparation et de l'animation d'un comité traitant des sujets de risques.

i Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes

Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes peuvent, dans le cadre de leur mission, émettre des recommandations sur l'organisation des procédures de contrôle interne de HSBC France. Ces recommandations sont immédiatement suivies par la définition et la mise en œuvre de plans d'action par les Directions concernées du groupe. Un suivi reprenant l'intégralité de ces recommandations est effectué annuellement par GAF, le suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes étant réalisé par la Direction Financière. Ce dernier suivi fait en outre l'objet d'un reporting centralisé chez HSBC à Londres.

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Procédures de contrôle du respect des lois et réglementations

Filière Conformité

Identification et contrôle des risques de non-conformité

La Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les

évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Ont été menés en 2009 des travaux complémentaires d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France dans le cadre de directives définies par la ligne Conformité du Groupe HSBC et de revue de la cohérence de l'évaluation des risques transverses. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits préexistants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. En outre, les nouveaux produits répondant à certains critères sont soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité d'Examen des Produits ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Suivi du fonctionnement du dispositif

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'exception devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle

dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement 97-02 relatives au contrôle de la conformité, a été créé en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général de HSBC France et réunissant, en plus du Directeur de la Conformité et de la Déontologie et des responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, les membres du Comité Exécutif responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales. Ce Comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives mises en œuvre. Au sein de chaque filiale assujettie au règlement 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et les filiales bancaires, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Filières "Juridique et Fiscale"

Les Directions des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France, responsables des filières de risque juridique et fiscal du groupe HSBC France, ont procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie. Le Comité des Risques Juridiques et Fiscales, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, est réuni trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité *Operational Risk and Internal Control* (ORIC) du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent de l'entité

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'actions envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis sur un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, le responsable des Affaires Fiscales délivre, également semestriellement, un certificat de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles, tandis que les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France. Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique et fiscale. L'ensemble de ce dispositif établi par une nouvelle circulaire du 2 juin 2009 est opérationnel.

Procédures d'approbation des crédits

Filière "Risque de crédit"

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée autour de la Direction des Risques de Crédit (DRC). Indépendante des lignes de métier, celle-ci dépend hiérarchiquement du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, et se trouve rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

La gestion des risques de crédit de chacune des principales lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises et Banque de particuliers) est supervisée par des comités mensuels dédiés, les *Risk Management Committees* (RMC), présidés par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent.

Les décisions et informations concernant les risques de crédit, émanant des différents RMC, sont rapportées, au même titre que les autres catégories de risques, au *Risk Management Meeting* de HSBC France (comité mensuel). Les comptes rendus de ce comité accompagnés d'une synthèse sont ensuite soumis au *European Risk Management Committee* mensuel.

Rôle des RMC

Les RMC, auxquels participe la Direction Générale, sont les principales instances en charge de la politique de crédit et du suivi des risques de crédit du groupe HSBC France. Ils ont pour mission de contrôler les activités de crédit et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Ils sont informés par la DRC des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Etapes du processus crédit

- Pouvoirs de crédit

Il n'existe pas de comité de crédit ; les décisions sont individuelles. La faculté d'octroyer des crédits est restreinte aux titulaires de pouvoirs de crédit. Ces pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction.

Le Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de crédit du Conseil d'Administration de HSBC Bank plc et a lui-même délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent qui les a délégués au Directeur du Crédit. Au-delà de ces limites déléguées, les dossiers sont adressés à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc à Londres. Dans ce cas, ils doivent être formellement recommandés par le Directeur Général lui-même, ou, en son absence, par le Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent.

Le Directeur du Crédit a procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont les membres de la DRC en charge des décisions de crédit et certains responsables du réseau d'agences de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

- Documentation, analyse et décision de crédit

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC, de HSBC Bank plc, maison mère de HSBC France, et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Tous les crédits sont soumis à une revue périodique, au minimum annuelle, en conformité avec la réglementation française et les normes du Groupe HSBC.

Le corps des règles de crédit applicables dans le groupe HSBC France, qui exprime la culture de crédit du Groupe, est composé des directives du Groupe HSBC, de HSBC Bank plc et des directives propres au groupe HSBC France (BIM Crédit HSBC France).

- Surveillance crédit

L'évolution de la qualité des contreparties du groupe HSBC France fait l'objet d'une surveillance permanente.

Cette activité de surveillance est de la responsabilité de la DRC. Pour les activités de Banque d'entreprises, elle est assurée par l'équipe Surveillance de la DRC ; pour la Banque de particuliers, cette surveillance est exercée essentiellement au travers de l'analyse statistique du comportement du portefeuille. Pour les deux lignes de métier, cette surveillance est complétée d'un suivi de la maîtrise du risque sous l'angle statistique par entité ou secteur d'activité, assuré par l'équipe Monitoring.

Les outils de surveillance des réseaux sont uniformes (*Vigirisk*).

Pour les activités de crédit de la Banque de marchés, la responsabilité totale de la surveillance (sans fixation de seuil) a été déléguée au Secrétariat Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés où elle est exercée par la *Credit Support Unit (CSU) – Markets*.

- Le contrôle permanent des activités de crédit

Dans le cadre du règlement 97-02, la DRC a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques génériques inhérents à l'activité de crédit ont été répertoriés dans une cartographie couvrant l'ensemble de la Filière Crédit, et les contrôles correspondants ont été définis.

- Organisation du dispositif

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur du Crédit.

La DRC et ses membres constituent l'échelon central de la Filière Crédit qui se déclinait en 2009 en deux principales sous-filières au niveau local :

- celle des Réseaux HSBC France et des filiales (HSBC Private Bank France et HSBC Factoring (France)) ;

- celle de la Banque de financement et d'investissement et de ses filiales.

Le Responsable du Contrôle Permanent de la Filière Crédit est informé de tout dysfonctionnement constaté au titre de sa filière. Afin d'assurer une remontée d'information efficace à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention de chacun préalablement définis pour la surveillance, les dépréciations, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient au niveau central et local sur des agents dédiés (contrôleurs internes) mais aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (directeurs crédits, analystes crédit, analystes surveillance).

- Instances spécifiques de contrôle

Les informations du contrôle permanent des activités de crédit remontent au travers des trois comités RMC.

Ceux-ci sont informés des éventuels dysfonctionnements constatés dans la Filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité ORIC plénier.

- Les outils

Le dispositif s'appuie, dans un souci d'harmonisation des travaux des services de contrôle interne groupe, sur la cartographie de la filière crédit qui uniformise les contrôles et remontées attendues.

Ces aspects du contrôle permanent ont été complétés d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le monitoring Bâle II (appréciation du *Use Test*) ;
- le respect des règles de gouvernance des modèles.

La remontée de l'information se fait trimestriellement.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est annuelle et validée dans l'un des RMC, mais aussi chaque fois qu'un changement majeur intervient.

Procédures de contrôle permettant de limiter les risques de pertes financières et de fraude

Filière “ Plan de continuité d'activité ”

Le groupe HSBC France dispose de procédures générales de prévention des pertes d'actifs et des fraudes internes et externes qui reposent essentiellement sur le strict respect du principe de séparation

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

des fonctions pour les entités qui traitent et initient des paiements. Des règles rigoureuses sont formalisées et appliquées concernant la protection, la réception, l'entreposage et le classement des documents contractuels ou juridiques et une politique globale de protection de l'information a été mise en œuvre. Des procédures existent également pour traiter la gestion des espèces, des valeurs, des clés de coffre et pour organiser avec le maximum de sécurité la gestion et le contrôle des accès dans les immeubles centraux et dans le réseau d'agences, etc.

En outre, conformément au FIM Opérations, le Comité Risque Majeur et Sécurité (CRMS), incluant le Groupe Incident Majeur (GIM) du groupe HSBC France, a été réorganisé en 2007 et assure le rôle d'organe du contrôle permanent de la filière Plan de Continuité d'Activité (PCA) répondant aux exigences du règlement 97-02. Cette organisation permet d'examiner et de contrôler les sujets liés à la "Continuité d'activité" (rédaction, mise à jour des PCA, tests, etc.) pour l'ensemble du groupe, mais également tous les sujets de politique et de stratégie incluant une composante de sécurité des biens ou des personnes.

Filière "Ressources Humaines"

La Direction des Ressources Humaines de HSBC France, responsable de la filière Ressources Humaines du groupe HSBC France, a très précisément décrit son dispositif de contrôle permanent dans la circulaire 6229MM du 23 octobre 2009.

Dans ce contexte, elle a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie. Ces risques majeurs ont été répertoriés et sont régulièrement mis à jour. Cette cartographie sert de support au plan de contrôle annuel. Des indicateurs de risques sont également diffusés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Quant au *People Risk Committee* présidé par le Directeur des Ressources Humaines, il est réuni trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque Ressources Humaines. Participent à ce comité, outre les principaux responsables de la DRH, les responsables des départements Ressources Humaines des filiales de HSBC France.

Ce comité examine également le suivi des points de dysfonctionnements précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité *Operational Risk and Internal Control (ORIC)* du groupe HSBC France.

Filière "Risques de marchés"

Le système de surveillance des risques de marché est détaillé dans une circulaire qui précise les mécanismes s'appliquant aux différents niveaux de mandats de limites de risques de marché, la gouvernance retenue pour les processus d'autorisation, le rôle de chaque intervenant et de chaque comité et les méthodes de contrôle.

Une politique de gestion des risques, fixée par la Direction Générale de HSBC France, encadre les risques de marchés *via* des limites globales. Les propositions émises par le Market Risk Management en *Market Risk Committee* sont examinées et entérinées par la Direction Générale.

Le Groupe HSBC attribue définitivement à HSBC France ces limites globales *via* le processus décrit dans la section *Wholesale & Market Risk (WMR)* ci-dessous. Ces limites globales sont alors réparties par activités et enfin déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *market risk managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de "Value at Risk", de sensibilités, de perte maximale autorisée ("*max loss*") et de stress tests. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Committee*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Wholesale & Market Risk (WMR)

Cette équipe alloue les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais des *Room Mandate*. Ces limites sont également revues et entérinées par un certain nombre de comités globaux Groupe : l'ALCO et le RMM de HSBC Bank plc. WMR contrôle également le respect au niveau consolidé de ces limites globales et par entités.

Market Risk Management and Control (MRMaC)

Chez *Wholesale and Market Risk (WMR)*, *Market Risk Management and Control* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- le développement et la mise en place des procédures en ligne avec les *best practices* et les exigences réglementaires ;

- l'allocation de limites de risques de marchés au sein du Groupe HSBC compatibles avec la stratégie et son appétit au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation Groupe des expositions aux risques de marchés et des calculs de Value at Risk (VaR).

Plus précisément :

a Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risque de marché, gère les dépassements de limites, analyse les positions, assure leur suivi intra-day en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarii de stress), fournit une analyse synthétique des risques de marché à la Direction Générale, définit les procédures d'améliorations du suivi des risques et met en place de nouveaux indicateurs, fonction de l'évolution des marchés.

Le responsable de MRMaC France dépend hiérarchiquement du Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement du responsable MRMaC EMEA.

Il prépare avec son équipe la revue annuelle des *Room Mandate* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Committee* du groupe HSBC France, la soumet pour approbation à WMR *via* le responsable de MRMaC EMEA.

Market Risk Management définit par conséquent les *Room Mandate*, "one pager" et détaillés, et les "desk mandates" qui s'appliquent à chaque "business unit" ou unité de gestion.

Le responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Committee* du Groupe HSBC, de l'ALCO Bilan du groupe HSBC France et du *Capital Management Committee* du groupe HSBC France et participe au Comité d'Audit du groupe HSBC France. Il participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Il siège également aux *Stress Test Review Group Committee* EMEA et global de HSBC Bank plc.

b Market Risk Control (MRC)

Les équipes de Market Risk Control assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des différentes limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché et la nature de la limite considérés.

Elles en rapportent tout éventuel dépassement et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du reporting des stress-tests hebdomadaires de pré-alerte.

Les équipes de Market Risk Control sont alignées sur l'organisation des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de reportings consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et vers la Consolidation Groupe. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (support du *Risk Management Meeting*...) comme externes (autorités de tutelles, rapports annuels...).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du responsable MRMaC France, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable MRC EMEA.

Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles et celle des modèles de VaR incombent à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)*. Son responsable a localement une ligne de reporting vers le responsable de MRMaC France et fonctionnellement une ligne de rattachement au responsable QRVG EMEA.

Product Control

Product Control assure chaque jour de manière indépendante la production, l'analyse, l'enregistrement et le contrôle de la valorisation journalière des positions, définit les réserves, suit la résolution des disputes de collatéral et les recommandations de QRVG en termes de limitations des modèles.

Le Comité des Valorisations

Placé sous la direction du responsable de Product Control de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, il est composé de membres de QRVG, de Product Control, de MRM et de représentants du *front office*. Il se réunit durant la première quinzaine de chaque mois pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les hypothèses de valorisation. Au cours de ces comités est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibration et de contrôle des prix. Toute modélisation particulière dans les systèmes est également revue, pour s'assurer de son caractère conservateur.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le *Market Risk Committee* du groupe HSBC France Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Il supervise les risques de marché d'une manière systématique, s'assure que les contrôles adéquats existent et approuve les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Committee* du groupe HSBC France regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : en sont membres le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, le responsable MRMaC France, le responsable de QRVG, le Directeur Finance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, le responsable Crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et le Responsable Product Control de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Committee* du groupe HSBC France examine les indicateurs synthétiques de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur mandats de type "one pager", instruit les demandes de limites permanentes, revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis pour Sinopia.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci au *Market Risk Committee* du groupe HSBC France. Enfin, une présentation des risques de marchés est faite au *Risk Management Meeting* mensuel, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France. Le contrôle périodique des risques de marchés tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de Group Financial Services and European Audit (AUF) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marchés à travers le monde.

Filière "Risques structurels de taux, change et liquidité"

Les risques structurels de taux, liquidité et change sont gérés de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière. Depuis le mois de juin 2009, la gestion du capital est assurée par un département spécifique de la Direction Financière, le Département

du Capital. La DGFB conserve la charge du pilotage du bilan et du financement du groupe HSBC France.

En vertu des dispositions du règlement 97-02, la DGFB dispose d'une cartographie des risques inhérents à cette filière, de procédures de contrôles et d'une circulaire qui présente l'organisation du contrôle permanent.

L'instance de surveillance de ces risques est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par le Directeur de la Gestion Financière du Bilan, qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier, commercial et réglementaire relatif à ces risques. Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance. Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change et les actions correctrices sont présentés trimestriellement à l'ALCO Bilan.

L'organisation du dispositif de mesure et de surveillance est différente selon le type de risque.

Risque de taux structurel

La DGFB assure la mesure et la gestion du risque de taux structurel pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France. L'outil de mesure repose principalement sur un système d'information alimenté par des données en provenance des différentes entités et services.

La mesure du risque de taux s'appuie sur des règles de comportementalisation qui sont revues et validées régulièrement par l'ALCO Bilan. La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture sont assurées par la DGFB de manière centralisée : elles reposent sur un ensemble de contrôles qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

La surveillance du risque est fondée sur un ensemble d'indicateurs et de scénarii de stress, pour lesquels des limites sont fixées par l'ALCO Bilan et HSBC Holdings plc. La réalisation de ces reportings fait également l'objet d'attestations de contrôle.

La DGFB coordonne les travaux du Comité TALCO (sous-comité taux de l'ALCO) qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises. Le compte rendu du TALCO et les indicateurs de risque de taux sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan.

Risque de liquidité

Les entités assujetties assurent la mesure de leur risque de liquidité par le calcul mensuel d'un coefficient réglementaire de liquidité, transmis trimestriellement à la Commission bancaire. De plus, la Direction Financière calcule des indicateurs consolidés internes et produit également des reportings réglementaires pour l'organe de tutelle anglo-saxon, la *Financial Services Authority* (FSA).

La gestion de la liquidité à court terme est assurée par chaque entité dans le cadre des règles et limites fixées par la réglementation, par HSBC Holdings plc et par l'ALCO Bilan. La mise en œuvre des opérations de financement est réalisée par la Trésorerie.

Pour assurer une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonner la gestion à court terme, le Comité de pilotage de la liquidité réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (Trésorerie), de l'élaboration des reportings et de la surveillance (Direction Financière). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter tout sujet afférent à la liquidité. La DGFB assure un rôle de surveillance sur la base des différents reportings qui lui sont adressés. En particulier, elle coordonne les travaux du Comité de pilotage de la liquidité et la mise en œuvre du plan de financement.

Le compte rendu du Comité de pilotage de la liquidité, les indicateurs de liquidité, les divers scénarii de stress des flux de trésorerie prévisionnels et le suivi des sources de financement sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan, qui fixe les limites en accord avec HSBC Holdings plc et en complément des limites réglementaires.

Risque de change structurel

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, les positions de change de HSBC France sont maintenant limitées. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation de valeur des fonds propres, due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. La surveillance de ce risque dit "structurel", selon la

norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

Procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Filière Comptable et Financière

La plupart des reportings sont établis sur une périodicité mensuelle et sur base sociale et consolidée.

Les principes comptables applicables au sein du Groupe en France sont disponibles sur l'Intranet HSBC France et accessibles à tous les services comptables. Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4^e Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable.

L'architecture comptable de HSBC France est alimentée par des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. En fin de journée, ces événements sont transformés en mouvements comptables grâce à un interpréteur qui alimente le système comptable.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, crédits, opérations sur titres, opérations de change). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité *via* des écritures Opérations Diverses dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles pré-existants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recette par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur totale compréhension du nouveau processus de traitement, ainsi que de ses conséquences.

Les filiales de HSBC France ont des systèmes comptables qui leur sont propres (systèmes s'apparentant à celui de HSBC France ou progiciels intégrés). Un plan de convergence des outils comptables a été engagé avec pour objectif d'uniformiser

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

progressivement le système comptable du groupe HSBC France. L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production partielle des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (dépréciations...). Le logiciel de consolidation intégré Système 9 du Groupe HSBC permet de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières de la maison mère. Il assure également la consolidation en normes IFRS et le reporting destiné à HSBC Bank plc.

La mise en place en 2005 d'un entrepôt de données, ou "*datawarehouse*", de reporting bilantiel et financier a facilité le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation Système 9 et permet la production de différents reportings réglementaires français *via* le logiciel Evolan Report.

Contrôle interne de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements quotidiens de base, les pistes d'audit, les contrôles aléatoires. Conformément aux règles du Groupe, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents départements comptables et financiers de HSBC France ou de ses filiales. Ce reporting mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable et financier en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions correctives auprès des entités concernées, avec mise en place d'un plan d'action.

En outre, la Direction Financière reçoit les rapports d'audit de *Group Audit France* (GAF) et de *Group Financial Services and European Audit* (AUF), ce qui lui permet de suivre les recommandations

faites dans le domaine comptable et financier. Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels. Chaque Responsable Comptable ou Financier examine et valide ces informations comptables avant de les soumettre à la Direction Financière de HSBC France. Son contrôle est formalisé trimestriellement par la signature des états financiers envoyés. Ce contrôle est l'un des contrôles permanents définis pour la Filière Comptable et Financière dans le cadre de la mise en conformité de HSBC France avec les exigences du règlement 97-02. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au *Group Management Board* et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Au sein du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des départements opérationnels et des filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction Financière. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley de 2006, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et une équipe dédiée a été mise en place pour suivre et coordonner l'ensemble de ces travaux. Chaque trimestre, le Comité d'Audit de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'actions. Un certificat envoyé semestriellement à HSBC Bank plc, signé par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit (contrôle périodique), atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction.

L'audit participe également à ces contrôles dans le cadre de tests indépendants sur les contrôles Sarbanes-Oxley (SOX). Les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue complète des différents travaux pour le compte de KPMG Londres, Commissaires aux comptes du Groupe HSBC qui devront eux-mêmes donner leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc. Les Commissaires aux comptes participent ainsi chaque trimestre à la revue des risques SOX et, en fin d'année, procèdent à l'audit des processus SOX.

Procédures permettant de s'assurer de la fiabilité du traitement des données

Filière Informatique

Responsabilité de la filière de risque informatique

La Filière Informatique a pour mission, entre autres, d'assurer la sûreté des systèmes d'information. Elle s'est dotée pour ce faire d'un dispositif permanent d'analyse et de prévention des risques liés à son activité et a mis en œuvre les moyens permettant de les identifier et de les maîtriser.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer :

- un niveau de sécurité suffisant, périodiquement réévalué et ajusté ;
- la disponibilité de procédures de secours informatiques garantissant la continuité d'exploitation ;
- la conservation et l'actualisation permanente de la documentation relative aux systèmes d'information ;
- l'archivage des données requises par les réglementations externes ;
- la mise en œuvre de systèmes d'information en conformité avec les exigences de "piste d'audit".

Ce dispositif s'appuie sur des processus informatiques clairement identifiés, adressés et documentés. Les contrôles clés mis en œuvre tant au niveau des processus que des applications informatiques, pour pallier les risques et répondre aux contraintes DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) sont eux aussi identifiés, adressés et documentés.

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique pour l'ensemble du groupe HSBC France est le Directeur Technologie et Services (CTSO) France. Il s'appuie, pour le périmètre Technologie et Services (HTS) France, sur le Responsable du Contrôle Interne HTS qui reporte au Directeur Finances et Contrôles HTS. Le Responsable du Contrôle Interne HTS définit et maintient périodiquement le dispositif de contrôle. Il identifie les risques majeurs de la filière et les contrôles clés à mettre en œuvre pour pallier chacun d'eux, en s'appuyant sur les responsables des processus informatiques et au niveau filières/métiers, sur les responsables informatiques de ces filières/métiers, qui doivent localiser et faire appliquer les contrôles clés identifiés. Les dysfonctionnements identifiés par les procédures de contrôle mises en œuvre sont remontés immédiatement au responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique.

L'efficacité des procédures de contrôle doit, conformément aux politiques du Groupe (GSM chapitre 8 et FIM IT), être mesurée par l'établissement :

- de suivis réguliers sur la mise en œuvre des recommandations d'audit informatique ;
- de comptes rendus sur les contrôles permanents (conformité aux politiques de sécurité, plan de secours, tests d'intrusion) ;
- de rapports d'incidents informatiques relatifs aux aspects de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité du système d'information.

Les résultats de ces mesures de conformité sont présentés périodiquement lors des Comités groupe HSBC France (RMM, Comités ORIC pléniers) et internes à HTS (ORIC HTS).

En outre, l'évaluation des risques opérationnels majeurs est révisée trimestriellement et le suivi des plans d'action afférents présenté en Comité *Operational Risk and Internal Control* (ORIC).

Gouvernance des processus informatiques et contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information (HSBC Technologie Services – HTS)

L'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en œuvre au niveau des processus informatiques et destinées à pallier les risques informatiques majeurs est effectuée trimestriellement en Comité ORIC HTS. Ce Comité regroupe les membres du Comité de Direction HTS, propriétaires des processus IT identifiés.

Acquisition ou développement des systèmes d'information (applications ou infrastructure)

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation de la méthode de gestion de projets adoptée par le Groupe HSBC : *Risk-Based Project Management* (RBPM). Cette méthodologie impose des points de contrôle tout au long du cycle de vie du projet (du lancement par le Métier demandeur à la mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes, les risques du projet étant réévalués lors de ces étapes clés.

HTS a par ailleurs mis en place les Comités de Pilotage et de Projets dont les objectifs sont de s'assurer que les projets répondent aux attentes du métier tout en respectant les règles d'urbanisme et d'architecture IT en conformité avec les règles du Groupe, mais aussi et surtout, les règles de sécurité et de conformité réglementaire. Les projets informatiques majeurs (*flagships*) font l'objet d'un plan qualité projet.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Tests

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Il existe plusieurs types de tests, concernant des ressources projet distinctes, effectués chronologiquement les uns après les autres et sur des environnements spécifiques à chacun : les tests unitaires, les tests d'intégration, les recettes utilisateurs et les tests de pré-production.

Les plans de test, les preuves de test et les anomalies rencontrées, sont conservés sur un outil du Groupe pour la gestion des recettes informatiques (*Quality Center*), mettant ainsi à disposition de tous les acteurs projets, de façon homogène, toutes les informations relatives aux recettes. Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification : il s'agit d'un procès-verbal, signé et validé lors de chacune de ces phases par les acteurs des tests, leur responsable, et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du Comité des Changements est requise.

Le passage en production est soumis à la signature d'un accord de l'ensemble des acteurs du projet, "*implementation certificate*", qui représente la décision de passage en production attestant du respect de tous les jalons du projet.

Contrôle de la mise en production

HTS a mis en place un processus de contrôle des changements, piloté par un Comité des Changements, responsable de l'examen et de l'approbation préalable de toute demande de mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production, ainsi que pour les projets majeurs, à la validation du sponsor du projet en comité de *Go/No Go*. La gestion des versions des programmes et des systèmes est assurée et contrôlée par des "outils de contrôle de configuration", propres à chacun des types d'environnement. En outre, des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance. En particulier, un Plan de Secours Informatique (PSI), appelé aussi "*Disaster Recovery Plan*", est en place et fait l'objet de tests périodiques, afin d'assurer, en fonction du niveau d'exigence des Métiers et du niveau de criticité des systèmes, un redémarrage des fonctions clés informatisées de la banque.

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles de validité sur les comptes et les mots de passe sont établis pour toute personne ayant accès aux ressources informatiques. Ces accès sont attribués sous couvert de l'approbation du responsable hiérarchique de la personne et administrés par une équipe dédiée de HTS (Sécurité Informatique).

L'accès à l'environnement de production est limité et justifié : toute demande d'accès de collaborateurs HTS fait l'objet d'une demande de dérogation acceptée par le Métier propriétaire des données et est accordée avec une durée de validité limitée. Les opérations passées avec ces droits d'accès dérogatoires sont tracées et contrôlées.

Contrôle des opérations

Le matériel informatique est installé dans des locaux informatiques sécurisés, sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité de HSBC France.

Politique de sécurité de l'information

HSBC France a rédigé sa politique de sécurité de l'information. Initiée par la Direction de la Sécurité, elle est conforme aux dispositions législatives et réglementaires et cohérente avec les politiques et directives du Groupe HSBC.

Elle exprime la stratégie globale du groupe HSBC France en matière de sécurité de l'information et constitue le cadre de référence pour l'intégration de la sécurité de l'information, du lancement d'un projet à la mise en œuvre de la solution.

La Filière Informatique est au cœur du dispositif et est destinée à un rôle actif dans l'évaluation des risques.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose désormais des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Stuart Gulliver
Président

Paris, le 16 février 2010

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Développement durable

Le développement durable, moteur d'une réussite pérenne

Pour établir et préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis de HSBC, la stratégie du Groupe se fonde sur une culture engagée en faveur du développement durable. Sa politique en ce domaine, dont la lutte contre le réchauffement climatique constitue l'un des piliers, définit et encadre ses actions. En 2009, HSBC a obtenu la deuxième place du *Goldman Sachs' GS Sustain* qui analysait les politiques environnementales, sociales et de gouvernance des banques mondiales.

Autre reconnaissance, HSBC a obtenu la première place du secteur finance du *Carbon Disclosure Project (CDP)*. Le CDP est une organisation internationale indépendante qui réunit 475 grands investisseurs institutionnels, dont les actifs s'élèvent à 55 000 milliards USD. Son objectif est d'encourager le développement d'une méthodologie commune de mesure des émissions de gaz à effet de serre et de faciliter son intégration dans une analyse plus globale des investissements financiers. Elle publie chaque année un rapport sur l'intégration du changement climatique dans les stratégies des 500 plus grandes entreprises mondiales en terme de capitalisation boursière, responsables de 11,5 % des émissions globales de GES.

Ces classements sont une reconnaissance de l'engagement du Groupe, qui s'inscrit dans une démarche de long terme.

En 2009, le Groupe HSBC a annoncé :

- son soutien actif en faveur d'un engagement fort à Copenhague. Le Groupe a signé le communiqué de Copenhague, un appel aux négociateurs lancé par plus de 500 dirigeants de grandes entreprises pour qu'ils s'engagent sur des objectifs ambitieux. Le Groupe HSBC, qui estime que la pérennité de ses clients et donc la sienne sont liées à la maîtrise des enjeux climatiques, s'emploie à mieux comprendre ce risque et à favoriser l'émergence d'un cadre législatif permettant de limiter significativement les émissions de GES. Le Groupe s'est appuyé pour cela sur les études du HSBC *Climate Change Centre of Excellence* qui en a publié plus de 30 en 2009, toutes liées au changement climatique et aux opportunités d'investissement qui lui sont liées ;
- le HSBC *Climate Change Centre's Green Stimulus Report* rapporte un chiffre d'affaires cumulé de 530 milliards USD réalisé par le secteur des industries "vertes", en hausse de 75 % par rapport aux revenus enregistrés en 2007. Les prévisions initiales tablaient en effet sur un chiffre d'affaires cumulé de 500 milliards USD en 2020. Une nou-

velle estimation a donc été faite. D'ici 2020, le chiffre d'affaires cumulé des entreprises de l'économie verte devrait atteindre 2 000 milliards USD ;

- chaque année et pour la troisième fois en 2009, HSBC a mené une étude mondiale, *Global People Survey*, auprès de l'ensemble de ses collaborateurs portant sur leur engagement vis-à-vis de l'entreprise. Au niveau groupe, les résultats de cette étude montrent que 81 % des collaborateurs sont satisfaits avec les actions HSBC qui sont prises pour intégrer le développement durable dans les métiers de la banque ;
- les résultats de la troisième édition de HSBC *Climate Confidence Monitor Index*, une enquête de l'Observatoire HSBC de la confiance climatique, enquête réalisée auprès de 12 000 personnes réparties dans 12 pays. Elle a pour objet de mesurer leurs préoccupations, leur confiance, leur engagement et leur optimisme vis-à-vis du changement climatique, et la manière dont gouvernements et entreprises leur paraissent être en mesure de répondre à ce défi majeur. Réalisé trois mois avant le sommet de Copenhague, ce nouveau sondage a révélé que près des deux tiers (65 %) des personnes interrogées jugeaient qu'un nouvel accord international de réduction des émissions polluantes était "extrêmement important" ou "très important". L'enquête a également fait ressortir un consensus international sur les objectifs de réduction des émissions de CO₂. Ainsi, 79 % des personnes interrogées ont exprimé leur volonté de voir les Etats s'engager à "atteindre ou à dépasser largement" un niveau de réduction de 50 à 80 % des émissions d'ici 2050.

En France, la Direction du Développement Durable accompagne l'intégration des initiatives du Groupe dans l'Hexagone. Cette équipe est directement rattachée au Directeur Général de HSBC France. Outre cette mission, elle anime le Comité de Développement Durable. Ce Comité, qui se réunit trimestriellement, relaie les politiques définies par le Groupe et supervise les engagements pris par chacune des Directions en France. Ses objectifs consistent à assister les lignes de métiers pour intégrer le développement durable dans les activités bancaires, à prendre des mesures permettant de respecter les engagements du Groupe en matière d'environnement, à faire du développement durable l'un des points forts de la culture d'entreprise, en utilisant notamment ses activités de mécénat comme levier d'engagement des collaborateurs. Une équipe de six personnes est chargée d'assurer la mise en œuvre des actions, en collaboration avec un réseau de correspondants répartis dans chacun des métiers concernés : Banque privée, Achats, Communication, Conformité, Immobilier d'exploitation, Secrétariat

du Conseil, Ressources Humaines, Crédits, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers, Systèmes d'Information, Gestion d'actifs et Assurance. En 2009, HSBC France a complété ce dispositif par la mise en place d'une gouvernance des impacts directs, par le biais d'un Comité spécifique.

Pour rendre compte des avancées réalisées par le Groupe dans le monde et en France, HSBC France publie chaque année un rapport sur sa politique de développement durable. Depuis 2004, ce dernier est constitué de deux documents : le rapport Développement Durable de HSBC Holdings plc traduit en français, et celui de HSBC France, qui donne un descriptif détaillé des actions menées dans l'Hexagone, en ligne avec la politique du Groupe. Ces deux documents de référence sont disponibles en ligne exclusivement, et sont accessibles aux personnes non voyantes et malvoyantes par téléchargement au format PDF e-accessibility, *via* une lecture par un système de synthèse vocale.

L'intégration du développement durable aux métiers de la banque

Le Groupe HSBC sert des clients particuliers, PME, entreprises et très grandes entreprises, à travers quelque 8 000 implantations réparties dans 88 pays et territoires. De par son envergure, les décisions prises peuvent avoir un impact significatif au niveau économique, mais également social et environnemental. Prêter et investir de manière responsable est la règle qui guide les politiques de gestion des risques et la stratégie de développement d'affaires. En 2009, HSBC France a pris de nouvelles initiatives afin de renforcer l'intégration du développement durable à ses métiers.

La création d'une Planche Deyrolle pour l'Avenir sur le thème de l'ISR

Afin de sensibiliser ses clients et le grand public à l'Investissement Socialement Responsable (ISR), HSBC Global Asset Management et la Direction du Développement Durable de HSBC France ont collaboré avec la maison d'édition Deyrolle à la création d'une planche ayant pour thème l'ISR. Cette nouvelle planche bénéficie du label de la Décennie de l'Education en vue du Développement Durable de l'Unesco, et des validations du MEEDDAT (ministère de l'Ecologie). Proposée aux écoles, *via* l'Education nationale, elle est aussi disponible à la vente et présentée dans les agences HSBC France.

Deux fonds d'investissement socialement responsables labellisés par Novethic

HSBC a rationalisé son offre ISR, qui couvre les deux principales classes d'actifs. HSBC Actions Développement Durable et HSBC Obligations Développement Durable ont ainsi développé les informations ESG relatives à leurs portefeuilles respectifs, en donnant mensuellement des indications détaillées sur les valeurs en portefeuille. Ces efforts ont été récompensés : ces fonds d'investissement ont été labellisés "ISR Novethic 2009". "Ce label est attribué aux fonds d'Investissement Socialement Responsables qui s'appuient sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance complète, et qui disposent d'une information parfaitement transparente sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition". Ceci constitue une reconnaissance de la qualité de la démarche mise en place par HSBC Global Asset Management. Les fonds HSBC Actions DD et HSBC Obligations DD ont surperformé par rapport au marché. Ces résultats, associés à une volatilité comparable à celle des fonds non ISR, ont mis en évidence leur capacité à délivrer des performances de haut niveau, permettant aux investisseurs qui le souhaitent d'investir en accord avec leur sensibilité et de soutenir ainsi les entreprises qui développent les meilleures pratiques ESG.

Un soutien renforcé à la microfinance

La microfinance consiste à délivrer des services financiers à petite échelle, tels que prêts, épargne, assurance et transferts de fonds, aux personnes exclues du système bancaire classique. Basée sur une approche commerciale, elle peut constituer une activité de développement durable à part entière.

En 2009, HSBC France a poursuivi son engagement solidaire :

- en augmentant le montant de la ligne de crédit allouée à l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), qui atteint désormais 3 millions EUR, et en lui octroyant une partie de l'enveloppe de l'épargne salariale dédiée à des entreprises d'insertion. Cette part est passée de 40 000 EUR à 100 000 EUR ;
- au travers de FinanCités, un fonds de capital-risque solidaire créé par Planet Finance, dans lequel HSBC France a pris une participation de 1 million EUR en 2007. A fin 2009, FinanCités avait permis de financer la croissance de 35 petites entreprises implantées dans les quartiers.

Développement durable (suite)

Le lancement d'une assurance homme clé

Concilier durablement la performance économique, l'équité sociale et l'environnement, tel est l'enjeu du développement durable. Pour faire partager son engagement et ses pratiques auprès des chefs d'entreprise de TPE et PME, HSBC France a créé en 2008 Living Business, une plateforme d'information à vocation pratique, pour leur permettre d'intégrer progressivement le développement durable dans chacune de leurs activités. Dans ce cadre, en 2009, HSBC France a enrichi le dispositif Living Business en développant "HSBC Garanties Homme Clé", deux assurances complémentaires pour protéger l'entreprise en cas de défaillance du dirigeant ou de tout autre collaborateur dont les fonctions jouent un rôle déterminant dans son activité.

Le lancement d'une SCPI favorisant le développement social de l'outre-mer

A ses clients Premier, HSBC France propose la SCPI Sema2i, un produit de défiscalisation qui offre un taux de rendement annuel de 9 % net, grâce aux réductions d'impôts allouées aux projets qu'elle finance. La SCPI Sema2i finance en effet la construction de logements sociaux en Nouvelle-Calédonie, équipés de chauffe-eau solaires. A ce titre, elle est éligible à la Loi Girardin, qui a pour objectif de favoriser le développement de l'outre-mer, et bénéficie d'une réduction d'impôt supplémentaire du fait de l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable.

Le lancement des e-relevés

HSBC France a mis en place un service de dématérialisation des relevés de comptes bancaires de ses clients particuliers. Ces relevés électroniques au format "pdf", reflètent exactement des relevés papier, sont consultables directement sur l'espace "Ma banque en ligne", à tout instant et à tout endroit. Ils concernent tous les comptes courants, les comptes chèques, les relevés de carte à débit différé et l'ensemble des comptes d'épargne classiques. Ils sont édités aux mêmes dates que les relevés classiques et les clients sont alertés de leur mise à disposition par un message personnalisé dans leur espace de banque en ligne. A l'occasion du lancement de ce service, HSBC a versé 10 EUR à l'ONF par adhésion à ce service pour les 15 000 premiers clients adhérents.

La mise en ligne d'une agence bancaire virtuelle sur le premier monde virtuel en ligne dédié au développement durable

Dans le cadre d'un partenariat avec SOS 21, signé en 2009 et renouvelé en 2010, HSBC France propose

à ses clients de retrouver de manière ludique toutes les informations relatives à son engagement en terme de développement durable dans une agence virtuelle présente dans le monde, SOS 21. Gratuitement et sur Internet, le joueur évolue dans un monde virtuel en faisant vivre des avatars au travers de scènes de la vie quotidienne. Il y réalise des actions qui l'amènent à s'informer et à prendre conscience des enjeux environnementaux, à se familiariser à eux, puis à adopter un comportement responsable. HSBC est la première entreprise à pénétrer le monde virtuel SOS 21. L'espace de la banque se matérialise par une agence bancaire virtuelle HSBC, localisée sur les Champs-Élysées, où le joueur est accueilli par une chargée d'accueil qui le guide vers les interactions prévues dans l'espace.

La maîtrise de l'empreinte environnementale des opérations

Première banque mondiale à s'engager à recenser, maîtriser et compenser l'ensemble de ses consommations d'énergie, HSBC a atteint la neutralité carbone en 2005, et poursuit d'année en année ses efforts pour améliorer ses performances énergétiques. En juin 2007, le Groupe a lancé un programme de 90 millions USD, *Global Environmental Efficiency Programme (GEEP)*, afin de diminuer encore l'impact direct de ses activités sur l'environnement. Dans la droite ligne des engagements pris par le Groupe depuis 2004, HSBC France s'emploie à maîtriser durablement son impact environnemental.

Après avoir dépassé tous ses objectifs pour la période 2005-2007, HSBC France en a fixé de nouveaux pour la période 2008-2011. Le groupe vise une réduction de 2,8 % de sa consommation d'énergie, de 5 % de sa consommation d'eau, de 6 % de sa production de déchets non recyclés et de 1,4 % de ses émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie. Parallèlement, les objectifs du Groupe sont de 8 % (énergie), 11 % (eau), 10 % (déchets non recyclés) et 6 % (CO₂).

En 2009, HSBC France est parvenu à réduire de 10 % sa consommation d'eau, dépassant en une année son objectif à trois ans. Dans le même temps, sa consommation d'énergie a baissé de 2,2 %. En revanche, ses émissions de CO₂ ont progressé de 2,9 %, en raison de la seule variation de certains facteurs de conversion, et sa production de déchets s'est accrue de 7,5 % à la suite de mouvements importants effectués sur deux sites majeurs et du plan de développement du Réseau. Toutefois, la part des déchets recyclés est passée de 55 à 60 %, et la proportion de déchets recyclés a augmenté de plus de 17 % par rapport à l'année 2008.

Pour respecter ses engagements, HSBC France poursuivra les efforts déjà entamés les années précédentes, en mettant encore davantage l'accent sur son patrimoine immobilier. Les actions concernées par ce programme sont recensées dans l'annexe NRE (équipements en visioconférence, étude de performance énergétique et énergies renouvelables, automatisation des éclairages), ainsi que dans la partie "Sensibiliser tous les publics" (concours Agences vertes, Trophées Développement Durable) de ce chapitre. Le budget 2009 alloué à ce programme GEEP a été réalisé en totalité.

La diversité au cœur de la politique de ressources humaines

HSBC a l'ambition de devenir le meilleur employeur. Pour mesurer la satisfaction de ses salariés, leur implication, leur fierté d'appartenance et leur volonté de promouvoir l'entreprise, le Groupe réalise une enquête d'engagement annuelle depuis trois ans. En juillet 2009, 86 % des salariés d'HSBC France y ont répondu. Deux tiers d'entre eux ont salué l'investissement de HSBC dans le développement durable et ont exprimé leur fierté de travailler pour le Groupe.

Le Groupe compte 300 000 collaborateurs répartis dans 88 pays. La diversité est une réalité quotidienne, une composante essentielle de sa culture d'entreprise. La Direction des Ressources Humaines de HSBC France s'engage sur la durée et s'attache à concrétiser cette politique dans quatre domaines d'actions : la diversité d'origine, le handicap, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et la diversité des âges.

Fin 2004, HSBC France a signé la Charte de la Diversité, aux côtés de 33 autres entreprises. Seconde étape décisive, en décembre 2007, HSBC France a scellé un accord d'entreprise, négocié avec les partenaires sociaux, sur les quatre thèmes de la diversité : origine, âge, sexe, handicap. Cet accord lui permet d'ancrer sa politique et de renforcer son impact.

En 2008, HSBC France a concrétisé son engagement, en créant sa propre Charte interne, déclinaison de la Charte nationale. Parallèlement à sa diffusion, le groupe a réalisé un film sur la diversité, destiné à engager le dialogue et à enrichir le débat autour de la diversité, au cours de réunions de groupe animées par les managers.

Un nouvel Accord de Groupe relatif à la gestion de carrière des seniors a été conclu le 12 octobre 2009. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les seniors, vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés.

Il comprend des dispositions en matière de gestion de carrière, d'aménagement du temps de travail, de rémunérations et de formation.

En matière d'égalité professionnelle, les actions menées ont permis une croissance de la part des postes à responsabilités occupés par des femmes. Au 31 décembre 2009, ces dernières représentaient 47 % des cadres, 31 % des Directeurs d'agence et 22 % des Directeurs de siège.

Depuis six ans maintenant, les accords salariaux d'HSBC France prévoient une enveloppe dédiée pour favoriser l'équité salariale entre les hommes et les femmes. A ce jour, 3 millions EUR ont été investis à cet effet. En 2009, HSBC France a pris la décision de résoudre le plus grand nombre des écarts salariaux repérés dans le cadre d'un diagnostic partagé. L'entreprise y a consacré une enveloppe exceptionnelle de 2 millions EUR. 1 000 femmes ont ainsi bénéficié d'une révision salariale au titre de l'équité salariale.

Enfin, HSBC en France s'est engagé, avec sept autres entreprises, dans une opération pilote appelée "Phénix". Son objectif est de diversifier les recrutements et de recruter des étudiants de Master 2 en Sciences humaines et sociales. En trois ans, huit candidats ont été recrutés.

Sensibiliser tous les publics et faire que chacun s'implique

Afin que chaque collaborateur se sente concerné par les enjeux et la politique de développement durable du Groupe, HSBC communique, informe, forme et implique ses collaborateurs et ses clients sur sa démarche en s'appuyant entre autres sur les partenaires qu'il soutient au titre de sa politique de mécénat.

Cette année encore, le groupe a récompensé les initiatives écologiques de ses agences bancaires, grâce au concours "HSBC Agence verte", et les meilleurs projets "socialement responsables" de ses salariés, par le biais des Trophées Développement Durable. En 2009, ces deux concours internes ont fait l'objet d'une forte mobilisation, puisque 26 initiatives ont été reçues, et 45 collaborateurs y ont participé.

Pour clarifier en interne le lien entre les différents programmes sur lesquels les collaborateurs peuvent s'impliquer à titre bénévole, HSBC France a créé une marque interne "Je m'implique" qui est dorénavant apposée à toute communication dans ce domaine. Pour son lancement, HSBC France a organisé un forum interne "Je m'implique", dédié à l'engagement associatif. Environ 180 collaborateurs ont découvert une vingtaine d'associations soutenues

Développement durable (suite)

par la banque, dans lesquelles ils peuvent s'engager à titre bénévole. Par cette initiative, HSBC avait pour objectif de remercier les collaborateurs bénévoles et de susciter de nouvelles vocations en présentant les réalisations de la Fondation HSBC pour l'Education et les possibilités offertes par les autres programmes de développement durable. Elle a également permis de générer une véritable cohésion des équipes autour de l'engagement philanthropique et de valoriser tous ses collaborateurs bénévoles, les associations soutenues par la Fondation et leurs bénéficiaires. En 2009, 2 409 d'entre eux ont consacré 15 000 heures de leur temps personnel à des actions de bénévolat.

HSBC France s'est également associé au "Train de la planète", une exposition itinérante gratuite dédiée à l'environnement qui s'est tenue du 15 septembre au 11 octobre 2009. Présent sur le Train de la Planète, HSBC France a proposé des informations concrètes sur le rôle de la banque dans le développement durable, des conférences sur l'épargne socialement responsable et un concours national destiné aux classes de CM2. Inventive et ludique, l'exposition était conçue avec le concours exceptionnel de Michel Chevalet, et abordait quatre grands thèmes : le climat, l'eau, les énergies et la gestion des ressources.

Enfin, le groupe HSBC France a conclu un accord d'intéressement lié à la réalisation d'objectifs sur les consommations d'eau et d'énergie. Cet accord, qui a été conclu entre les partenaires sociaux et la Direction Générale du groupe, est valable de 2009 à 2011, pour l'ensemble des salariés d'HSBC France.

Le mécénat au service de l'éducation et de l'environnement

En 2009, HSBC France a dédié plus de 1,2 million EUR à des programmes caritatifs. Les priorités du Groupe sont l'éducation et la protection de l'environnement. Jugeant l'implication des collaborateurs essentielle à leur sensibilisation, le Groupe soutient leurs initiatives.

En matière d'éducation, HSBC France est venu en aide en 2009 à près de 6 000 enfants et a permis à 956 collaborateurs de s'impliquer auprès d'eux.

Le Groupe en France participe à des actions menées par HSBC à l'échelle mondiale, comme SIFE, association de promotion de l'entrepreneuriat auprès des élèves de grandes écoles et universités, et Future First, programme de 10 millions USD sur cinq ans (2007-2012) visant à améliorer les conditions de vie d'enfants en situation de grande précarité.

De plus, HSBC France s'engage dans des initiatives propres, comme la Fondation HSBC pour l'Education, créée fin 2005 sous l'égide de la Fondation de France. Sa vocation est de soutenir des initiatives d'associations ou d'institutions dont le but est de faciliter l'accès à l'éducation des jeunes de milieux défavorisés. Depuis son premier appel à projets, 60 projets ont ainsi bénéficié d'un soutien humain et financier, dont 12 nouveaux en 2009. De plus, l'aide accordée à 22 des 29 projets lauréats de l'année 2007 et 2008 a été reconduite pour un an. Cette décision porte à 34 le nombre total de projets soutenus en 2009 par la Fondation HSBC pour l'Education.

En matière d'environnement, 863 collaborateurs ont participé, en 2009, à des programmes locaux de protection de l'environnement. Des journées d'action en faveur de l'environnement ont été organisées, notamment dans les parcs naturels du Vexin et du Marquenterre, ou encore dans les calanques de Marseille. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme mondial lancé par le Groupe en juin 2007, "*HSBC Climate Partnership*". Ce dernier, d'une durée de cinq ans, bénéficie d'une dotation de 100 millions USD. Il œuvre à la préservation des grands fleuves et forêts de la planète, et favorise l'engagement des collaborateurs dans des projets de conservation, de recherche et de protection de l'environnement. Dans ce cadre, 30 collaborateurs, désormais Climate Champions, ont été formés aux enjeux du changement climatique par des scientifiques d'Earthwatch Institute et sont de véritables ambassadeurs de la protection de l'environnement au sein du groupe.

De plus, grâce à leur pratique sportive, 590 collaborateurs de HSBC France ont pu apporter leur soutien à la protection de l'environnement ou favoriser l'éducation d'enfants de milieux défavorisés, au travers d'un nouveau programme, "Les Foulées Durables". HSBC France s'acquitte des droits d'inscription à des compétitions sportives de ses collaborateurs et subventionne d'un montant identique l'une des quatre associations soutenues dans le cadre des "Foulées Durables".

La maîtrise du risque de réputation lié à l'exercice de nos métiers

Toutes les activités de HSBC comprennent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'une certaine part de risque ou combinaison de risques. Les principales catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé sont le risque de crédit (dont le risque pays et l'exposition internationale), le risque

d'assurance, le risque de liquidité, le risque de marché (dont les risques de change, de taux d'intérêt et de cours des actions), les risques opérationnels sous diverses formes, le risque de retraite, le risque de valeur résiduelle, le risque de réputation et le risque de développement durable (risques environnementaux et sociaux).

La maîtrise du risque de réputation conditionne la confiance que les différentes parties prenantes portent à l'entreprise et par conséquent, sa performance financière. Cet enjeu majeur pour le Groupe se complexifie avec les enjeux croissants que représentent le changement climatique, l'évolution démographique mondiale et l'émergence d'une économie moins dépendante du pétrole. Gouvernance, politique de financement, conformité et déontologie forment un ensemble de règles qui, en se complétant, concourent à développer l'entreprise dans un environnement serein.

La fonction Conformité, mise en place dès 2001 au sein de HSBC France, a pour objectif d'assurer que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France. La Conformité traite, à ce titre, d'enjeux majeurs tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ou encore la bonne application du devoir d'information et de conseil auprès de la clientèle.

La coordination du dispositif de conformité est assurée par un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général de HSBC France et auquel assistent les différents membres de la Direction Générale responsables des métiers du groupe. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle. Sa mission consiste à piloter le dispositif de contrôle de la conformité, et à s'assurer que les zones de risque de non-conformité sont identifiées et font l'objet de mesures correctives adaptées.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. HSBC France a choisi de se référer, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés¹.

¹ Cf. page 20.

² Changement de périmètre en 2008, suite à la vente par HSBC France de ses filiales bancaires régionales.

Annexe – Décret NRE 2009 – Partie environnement

Informations sur l'impact des activités de notre société sur l'environnement, conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les chiffres de l'année 2009 correspondent au périmètre HSBC France à fin 2009.

Consommation d'eau

HSBC France s'est fixé comme nouvel objectif de réduire sa consommation d'eau de 5 % entre 2008 et 2011. Pour l'atteindre, HSBC France a continué à optimiser ses installations et à adopter des technologies permettant de limiter les quantités d'eau consommées.

En 2009, 166 402 m³ d'eau ont été consommés par les 10 322 personnes présentes sur les sites du Groupe HSBC en France ("FTE"), soit 16,12 m³ par personne, une consommation en baisse par rapport à 2008 (voir tableau ci-dessous).

Le plan de rénovation pluriannuel des sanitaires se poursuit dans les agences et intègre systématiquement la mise en place de compteurs d'eau individuels, de robinets mousseurs et de doubles chasses d'eau.

Enfin, l'effort particulier entrepris en 2008 pour supprimer les installations consommatrices d'eau est intensifié en 2009. Aux huit climatisations à eau perdue supprimées en 2008, il faut en ajouter 17 pour l'année qui s'achève. Ce sont ainsi 15 000 m³ environ économisés annuellement.

| | 2009 | 2008 ² | 2007 | 2006 |
|---------------------------------------|--------------|-------------------|-------|------|
| Eau | | | | |
| en milliers de m ³ | 166 | 186 | 246 | 258 |
| par personne (m ³) . . . | 16,02 | 16,66 | 18,07 | 19 |

Consommation de matières premières

Consommation de papier

HSBC France a poursuivi ses efforts en 2009 afin de réduire l'utilisation de papier. Plusieurs études ont été menées en vue de promouvoir la gestion électronique des documents, d'identifier les leviers du changement et de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'une utilisation plus économe du papier. Ainsi, en 2008, HSBC France avait proposé à l'ensemble de ses collaborateurs détenteurs d'un compte chez HSBC, la possibilité d'opter pour les relevés de compte en ligne. En 2009, cette disposition a été étendue aux clients particuliers.

Développement durable (suite)

Cette évolution est la concrétisation du travail conjoint des équipes de la Direction des Opérations, de HSBC Technology Services, de la Direction Multicanal et de la Banque de particuliers, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement durable de HSBC. A ce titre, un partenariat avec une association ou une entreprise liée à la protection de l'environnement a été finalisé. A l'occasion du lancement des e-relevés pour ses clients, HSBC France a versé 10 EUR à l'ONF pour toute adhésion, dans la limite des 15 000 premiers clients.

| | 2009 | 2008 ¹ | 2007 | 2006 |
|-------------------------------|--------------|-------------------|-------|-------|
| Achat de papier (tonnes)..... | 1 874 | 2 170 | 2 651 | 2 785 |

En 2009, 1 874 tonnes de papier ont été consommées, soit une diminution de 13,6 % par rapport à 2008.

Grâce à une harmonisation des différents imprimés suite à la fusion sous une même entité juridique, HSBC France a pu diminuer sensiblement l'utilisation de papier. Un chantier organisationnel a également été réalisé et a permis de supprimer un grand nombre d'états en interne.

Consommation de fournitures de bureau

La procédure, initiée en 2007 et instaurant un montant minimal de commande de 50 EUR pour limiter le nombre de petites livraisons d'articles de bureau, a produit son plein effet en 2009. De ce fait, le nombre de petites commandes inférieures à 50 EUR est descendu de 1 860 en 2008 à 713 en 2009.

Consommation d'énergie

HSBC France s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 2,8 % entre 2008 et 2011. En 2009, HSBC France réduit sa consommation d'énergie de 2,2 %. Comme l'an passé, ce résultat a été obtenu grâce à divers travaux d'amélioration de ses bâtiments et l'adoption d'énergies moins émettrices de CO₂. L'extinction automatique de nos sites les plus énergivores a donné des résultats satisfaisants, par exemple sur Nanterre où l'un de ces immeubles a vu sa consommation globale d'électricité diminuer de 11 %. Le programme de suppression des chaudières à fioul se poursuit et le parc immobilier est progressivement équipé d'éclairage basse consommation et de doubles-vitrages. Les cinq pré-diagnostics énergétiques réalisés en 2008 ont permis également d'améliorer les performances énergétiques, en particulier sur une agence importante du sud de la France où les consommations électriques ont diminué de plus de 30 %.

Enfin, les actions de sensibilisation des collaborateurs menées au cours de l'année ont permis de mieux faire connaître les engagements de HSBC en faveur de l'environnement et d'accroître leur implication dans la diminution de leurs consommations d'énergie.

| | 2009 | 2008 ¹ | 2007 | 2006 |
|--|-------------|-------------------|------|------|
| Consommation d'énergie (GWh) ... | 76 | 78 | 98 | 106 |
| Consommation d'énergie (MWh) par ETP | 7,39 | 6,99 | 7,2 | 7,95 |

La consommation d'énergie se décompose comme suit :

| | Electricité | Gaz | Fioul | Chaud/ froid |
|--------------------------|-------------|------|-------|--------------|
| Consommation en GWh..... | 55 | 11,2 | 1,5 | 8,7 |

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Deux fois par an, HSBC France établit une estimation de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre du bilan réalisé par le Groupe HSBC dans le monde. En 2009, le total des émissions de HSBC France s'élève à 10 126 tonnes, en hausse de 2,9 % par rapport à 2008, ceci en raison de la seule variation de certains facteurs de conversion de CO₂. Ce chiffre tient compte des émissions liées aux activités du Groupe, dont les déplacements professionnels.

HSBC France s'est fixé pour objectif de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone liées à la consommation d'énergie de 1,4 % à l'horizon 2011. Grâce aux actions réalisées, cet objectif était atteint dès la première année du cycle.

Nuisances sonores et olfactives

Non significatives dans l'activité exercée.

Déchets et déchets non recyclés

HSBC France s'est engagé à réduire sa production de déchets non recyclés de 6 % entre 2008 et 2011, par un meilleur recyclage et, pour le papier, par une diminution du nombre d'impressions.

| | 2009 | 2008 ¹ | 2007 | 2006 |
|--|--------------|-------------------|-------|-------|
| Production de déchets (en tonnes) | 2 211 | 2 070 | 3 284 | 3 550 |
| Production de déchets par ETP (en kilogrammes) .. | 214 | 185 | 241 | 266 |
| Pourcentage de déchets recyclés / déchets totaux | 60 % | 55 % | 44 % | 40 % |

1 Changement de périmètre en 2008, suite à la vente par HSBC France de ses filiales bancaires régionales.

En 2009, la production de déchets a augmenté de 7,5 % en raison de mouvements importants sur deux sites majeurs ayant entraîné un surcroît de déchets papiers et cartons. Le plan de développement du Réseau a également généré des déchets de chantier qui sont venus accroître la production de déchets.

En revanche, de 2008 à 2009, la part recyclée est passée de 55 à 60 % du total des déchets. Dans ce même temps, la proportion de déchets recyclés a ainsi augmenté de plus de 17 % par rapport à l'année 2008. Ces résultats sont le fruit d'un travail régulier avec les sociétés de gestion multiservices, dont les contrats sont régulièrement renégociés, afin d'améliorer la traçabilité et l'optimisation de la gestion des déchets.

Le test de collecte des bouteilles en plastique mis en place en 2008 a été validé et déployé sur l'ensemble du site. Un nouveau contrat de distribution d'eau de ville (fontaines à eau) signé en fin d'année devrait permettre d'économiser 9 tonnes de déchets plastiques issus des bonbonnes à eau existantes sur les sites centraux. La récupération des matériels électriques et électroniques (PC, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, onduleurs et matériels informatiques ou électriques divers) est toujours assurée par notre prestataire, en vue de leur revalorisation ou de leur destruction. Ce dernier est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) dont la vocation est d'accompagner et de réinsérer des personnes handicapées psychiques. Il assure ainsi le recyclage des matériaux, tout en permettant l'insertion de personnes en difficulté.

En 2009, ce sont plus de 50 tonnes de matériel informatique et électronique qui ont suivi un processus d'enlèvement, tri et recyclage ou autre valorisation. Presque 47 tonnes de ces matériels ont été réutilisées ou revendues.

Enfin, le mobilier de bureau en bon état mais destiné à être remplacé a fait l'objet de traitements spécifiques : recyclage réalisé dans le cadre d'un pilote innovant, mais aussi dons au profit d'écoles ou d'associations.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, et aux espèces animales et végétales protégées

Dans le cadre de ses activités, HSBC France, à l'instar du Groupe HSBC, intègre les Principes Equateur et par là même des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'évaluation des dossiers de financement. Il a également adopté les lignes directrices du Groupe pour le financement de projets dans les secteurs suivants : forêts et produits dérivés de la forêt, industrie chimique, eau douce, exploitation minière, énergie et défense.

En termes d'impression et de copie, HSBC France continue à utiliser du papier certifié par le FSC (*Forest Stewardship Council*) – organisation internationale qui labellise la gestion durable des forêts – pour un nombre croissant de publications. L'action menée depuis 2008, consistant à demander à nos imprimeurs d'utiliser du papier FSC, a eu pour conséquence d'augmenter très nettement les achats de papier FSC : plus de 50 % du total des papiers consommés sont d'origine FSC et dans ce global, 95 % de nos publications Marketing et Communication sont imprimées sur du papier FSC. Fin 2009, la totalité des ramettes de papier A4 commandée était en papier certifié FSC.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

HSBC France, sous l'impulsion de sa maison mère, s'est dotée depuis 2001 d'une Direction de la Conformité pour disposer d'un système de contrôle cohérent et performant. Cette Direction s'assure que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme tout en respectant les lois, les règlements et les normes professionnelles et déontologiques en vigueur en France.

Elle contrôle la bonne application du devoir de conseil et est en charge de domaines majeurs comme la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de réseaux terroristes.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques transfrontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de cours de bourse. Les informations relatives à ces risques sur instruments financiers font l'objet d'une note annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IFRS 7¹.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe HSBC France est présentée ci-après. Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02, le groupe HSBC France a renforcé la structure de son dispositif de contrôle permanent, organisé par grands domaines de risques. Les dispositifs de contrôle mis en place par les neuf filières de risque déterminées à ce jour (taux / change structurels / liquidité, marchés, crédit, informatique, comptabilité, plan de continuité d'activité, conformité, juridique et fiscal, ressources humaines) sont décrits dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place².

Gestion des fonds propres (données auditées sauf mention contraire)

Calcul et allocation des fonds propres

La Commission bancaire est l'autorité de tutelle du groupe HSBC France. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe.

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, la Commission bancaire impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par rapport à ses fonds propres. En application de la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres, la Commission bancaire autorise les établissements à calculer l'exigence en fonds propres de leur portefeuille de négociation en s'appuyant sur des techniques de *Value at Risk* (VaR).

En matière de fonds propres, le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de ses fonds propres. Le groupe s'emploie à maintenir à

tout moment un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de la Commission bancaire, et les divers risques liés à son activité.

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur, le groupe HSBC France n'ayant émis aucun titre de Tier 1 à caractère innovant. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires intègrent en plus les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente. Pour calculer le montant total des fonds propres, est retranchée, de ces trois catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques et de compagnies d'assurance, ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

Bâle II prévoit trois approches, de complexité croissante, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode de base, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque standard. Le niveau suivant, l'approche dite IRB Fondation, permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD), ces deux dernières étant cependant soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode dite IRB Avancée permet aux

1 Cf. Note 33 aux comptes consolidés pages 136 à 157.

2 Cf. Rapport du Président pages 35 à 50.

banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le Groupe a utilisé fin 2009, avec l'approbation de la Commission bancaire, la méthode IRB Avancée pour les risques souverains, les expositions sur les banques, les expositions sur les entreprises et les expositions sur la clientèle de détail, pour la majeure partie de ses activités (en 2008, le Groupe utilisait la méthode IRB Fondation pour ses expositions sur les entreprises). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche standard par exception.

Les risques de marché proviennent de fluctuations sur les portefeuilles de négociation liées à l'évolution des valeurs, des revenus, des taux d'intérêt et des devises. Il est mesuré en utilisant, avec l'accord de la Commission bancaire, des modèles *Value at Risk* (VAR) ou les règles standard prescrites par la Commission bancaire. Le risque de contrepartie dans le portefeuille de négociation et les autres portefeuilles est le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération. Quatre méthodes de calcul du risque de contrepartie sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark to market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes. Les valeurs obtenues sont ensuite utilisées pour déterminer les risques pondérés (*Risk Weight Assets – RWA*), en utilisant une des méthodes d'évaluation du risque de crédit (standard, IRB fondation et IRB avancée). Le groupe utilise à la fois des approches VAR et standard pour évaluer les risques de marché et l'approche *mark to market* pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de complexité. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard les banques appliquent un des trois pourcentages différents sur les revenus affectés à huit lignes d'activité définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le Groupe a adopté l'approche standard.

Le second Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation à la fois par les banques et les autorités de tutelle de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1. Un aspect important du Pilier 2 est le Processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP), qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1.

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la Discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe en France ne publie pas de données Pilier 3, mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings communique dans la rubrique Relations Investisseurs de son site Internet.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Etat des fonds propres réglementaires consolidés

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires consolidés :

Ventilation des fonds propres consolidés

(en millions d'euros)

| | 2009 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| Fonds propres de base : | | |
| Capitaux propres part du groupe | 5 060 | 5 228 |
| Intérêts minoritaires | 48 | 48 |
| Moins : dividendes versés à la société mère | - | - |
| Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel | (76) | (68) |
| Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles | (370) | (375) |
| Moins : écarts sur les ajustements et dépréciations sur les approches notations interne | (101) | (123) |
| Moins : écarts excédant limite de 10 % des fonds propres | (202) | (174) |
| Total des fonds propres de base | 4 359 | 4 535 |
| Fonds propres complémentaires : | | |
| Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente | 112 | 100 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée | 181 | 221 |
| Moins : écarts sur les ajustements et dépréciations sur les approches notations interne | (101) | (123) |
| Moins : écarts excédant limite de 10 % des fonds propres | (192) | (174) |
| Total des fonds propres complémentaires | - | 24 |
| Total des fonds propres éligibles surcomplémentaires | - | - |
| Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers | (4) | (4) |
| Autres éléments à déduire | - | - |
| Total des fonds propres | 4 355 | 4 555 |
| Total des risques pondérés (données non auditées) | 35 592 | 47 691 |
| Ratios prudentiels : (données non auditées) | | |
| Total des fonds propres | 12,2 % | 9,6 % |
| Fonds propres de base | 12,2 % | 9,5 % |

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de la Commission bancaire. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par la Commission bancaire en 2009 et en 2008.

En 2008, HSBC France a consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc conduisant à dépasser la franchise égale à 10 % des fonds propres ; au 31 décembre 2009, 202 millions EUR ont été déduits des fonds propres de base (174 millions EUR au 31 décembre 2008) et 192 millions EUR des fonds propres complémentaires (174 millions EUR au 31 décembre 2008).

Fonds propres de base

Retraité des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la variation nette résulte principalement du résultat de l'année soit + 348 millions EUR diminué des dividendes versés de 670 millions EUR et de la variation du *spread* de crédit sur la dette émise pour + 152 millions EUR.

Fonds propres complémentaires

Retraité des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres qui minorent les fonds propres complémentaires de 293 millions EUR, la diminution des fonds propres complémentaires s'explique principalement par le remboursement anticipé d'une dette subordonnée.

Risques pondérés

La baisse des risques pondérés s'explique par la baisse des risques de crédit, notamment suite à l'adoption de la méthode IRB Avancée pour les expositions sur les entreprises, ainsi que par celle des risques de marché.

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes du personnel ou des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une équipe centrale, la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Cette Direction, rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du Contrôle permanent, centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent. Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité spécifique dénommé Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) a été mis en place pour examiner à intervalles réguliers les risques opérationnels des métiers, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'action mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des Comités ORIC, au sein des métiers et des filières de risques, ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de l'entité.

En ce qui concerne précisément les risques opérationnels, les équipes ORIC des métiers et filières de risque coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier (fréquence, impact et exposition au risque, cette dernière prenant en compte l'efficacité des procédures existantes), en utilisant la grille de cotation préconisée par le Groupe HSBC. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation, font l'objet de plans d'action dont l'avancement est suivi par les équipes ORIC.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- une actualisation régulière et au minimum annuelle de l'identification des risques sur l'ensemble du périmètre est effectuée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting.

En 2009 a été engagé à l'initiative de la DCIRO un nouvel examen des cartographies de risques, opérationnels ou non, de chacun des métiers et filières, de façon à pouvoir rattacher chaque risque à une filière précise et pouvoir identifier les contrôles de premier et de second niveau à effectuer.

Une synthèse de ces travaux est communiquée auprès des Comités concernés, Comités ORIC métier/filière et plénier, *Risk Management Meeting* et Comité d'Audit de HSBC France.

Une application informatique (GORDON, *Group Operational Risk Database Online Network*), développée par le Groupe HSBC, est utilisée depuis 2006 chez HSBC France. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales (DAJF) assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et fiscaux, et assure le suivi des litiges.

– Prévention des risques juridiques et fiscaux :

La DAJF assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques et fiscaux spécifiques et substantiels et celui du Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJF participe également au Comité d'Examen des Nouveaux Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marché, de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJF assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit par ailleurs les autres risques pouvant avoir une incidence juridique ou fiscale.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

– Contentieux :

Il n'existe pas de dossier contentieux ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Plan de Continuité des Activités

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) en cas de perte ou d'indisponibilité d'un immeuble ont été élaborés pour toutes les activités essentielles exercées, au sein de HSBC France et des filiales financières hébergées dans les sites centraux franciliens du Groupe. Un site de repli, pré-équipé, est installé à Lognes pour toutes les opérations sensibles ; il est régulièrement testé.

Les activités exercées dans les réseaux sont couvertes en cas d'indisponibilité partielle du personnel (crue, risque sanitaire...) par des plans dédiés. L'hypothèse de la perte du site de Lognes relève du Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Les activités traitées en priorité en cas de crise sont les activités de marchés, la gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production gérées par le PSI.

Des tests effectués pour s'assurer de la continuité de l'exploitation en cas de survenance d'une crise sont régulièrement réalisés par les différentes filières et métiers et font l'objet d'un processus de certification et d'audit.

D'autre part, une réflexion est engagée, tant à la Fédération Bancaire Française qu'en interne, pour aboutir à la définition de plans spécifiques couvrant les autres grands risques systémiques pouvant affecter la continuité de l'activité (crue centennale, pandémies...), en accord avec les attentes des pouvoirs publics. Cette démarche a abouti à la rédaction de plans spécifiques opérationnels de continuité/reprise d'activité incluant la possibilité de travail distant.

Enfin, la Direction de la Sécurité, créée en 2006, couvre la gestion de crise et le pilotage des plans de continuité d'activité du groupe HSBC France.

Prévention de la fraude

La Direction de la Sécurité anime une cellule de lutte et de prévention de la fraude. Cette cellule a pour rôle de fournir toute l'assistance nécessaire aux métiers pour prévenir la fraude ou prendre les mesures nécessaires pour diminuer l'impact des fraudes avérées, qu'elles soient internes ou externes.

Ce dispositif, opérationnel 6 jours sur 7, centralise le reporting de toutes les affaires de fraude tentées ou commises sur l'ensemble du périmètre HSBC France et de ses filiales hébergées.

Par ailleurs, la Direction de la Sécurité assume la promotion et l'implantation des outils de prévention de la fraude, afin de diminuer le risque de fraude pour l'entreprise.

Enfin, le développement de nouveaux produits ou services offerts à la clientèle est assorti d'une procédure d'évaluation du risque de fraude, conduite par le métier concerné et la Direction de la Sécurité, afin de prévoir en amont les dispositifs préventifs permettant de réduire significativement ce risque.

Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques environnementaux

La politique de l'entreprise en matière de développement durable est développée en pages 52 à 59 du présent Document de référence.

Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

Organisation du dispositif de contrôle de la conformité

Au sein du groupe HSBC France, le dispositif de contrôle des risques de non-conformité est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché hiérarchiquement à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par les dispositions du règlement 97-02 modifié. La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : cinq départements spécialisés par métier (Réseau bancaire, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) et un département Conformité Centrale, chargé de veiller à la cohérence du dispositif.

Dans le cadre de son rôle de coordination et d'animation du dispositif de contrôle de la conformité, la DCDO assure, en particulier, la prise en charge des missions suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'identification des risques de non-conformité associés aux activités exercées par le groupe HSBC France ;
- l'élaboration et l'actualisation des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;
- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- l'organisation et la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités de tutelle.

Procédures d'identification et de surveillance des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Ont été menés en 2009 des travaux complémentaires d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France et de revue de la cohérence de l'évaluation des risques transverses. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux,

le financement du terrorisme et la corruption, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, le secret professionnel et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services.

Les nouveaux produits répondant à certains critères sont en outre soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques et du contrôle permanent, et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les responsables locaux de la conformité des entités du groupe HSBC France (dénommés LCO) établissent trimestriellement un rapport sur la conformité avec les lois et règlements des activités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné. Ce rapport est signé par le LCO et cosigné, chaque semestre, par le responsable de l'entité. Un rapport consolidé pour le groupe HSBC France est élaboré, chaque trimestre, à partir de ces rapports, et est cosigné, chaque semestre, par le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et le Directeur Général de HSBC France.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie immédiat devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement 97-02 relatives au contrôle de la conformité, a été créé en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général de HSBC France et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué en charge des risques et du contrôle permanent, les membres du Comité Exécutif responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales.

Ce comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctives mises en œuvre.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet d'examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé *via* sa Direction des Assurances des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France : notamment assurances responsabilités civiles des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile.

Les dommages aux biens immobiliers et mobiliers, y compris matériel informatique, et les préjudices d'exploitation associés sont assurés par une police souscrite en France. Cette police locale s'inscrit dans un programme mondial souscrit par HSBC Holdings plc. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites.

Les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans de HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,27 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2009.

La majorité des programmes tant internationaux que locaux incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

L'exercice en bref *

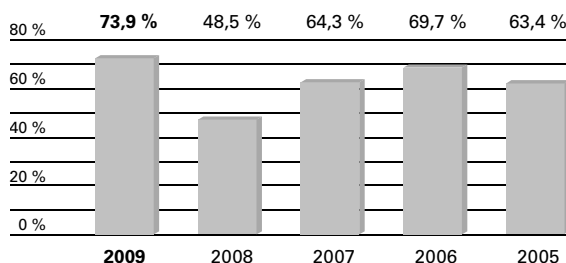
Groupe HSBC France

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|----------------|---------|---------|---------|---------|
| Résultat avant impôt | 406 | 1 744 | 1 051 | 801 | 1 240 |
| Résultat net part du groupe | 347 | 1 764 | 975 | 613 | 1 119 |
| Au 31 décembre | | | | | |
| Fonds propres | 5 060 | 5 228 | 5 064 | 5 406 | 5 325 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | 80 485 | 78 556 | 88 279 | 62 855 | 53 783 |
| Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle | 90 373 | 95 927 | 93 083 | 57 336 | 54 858 |
| Total du bilan | 213 444 | 266 025 | 198 627 | 132 847 | 128 100 |
| Nombre de salariés (équivalent temps plein) | 10 350 | 10 886 | 14 279 | 14 379 | 13 878 |
| Ratios prudentiels | | | | | |
| Total des fonds propres ¹ | 12,2 % | 9,6 % | 9,8 % | 9,6 % | 10,1 % |
| Ratio Tier One ¹ | 12,2 % | 9,5 % | 8,8 % | 9,9 % | 9,5 % |
| Coefficient d'exploitation | 73,9 % | 48,5 % | 64,3 % | 69,7 % | 63,4 % |

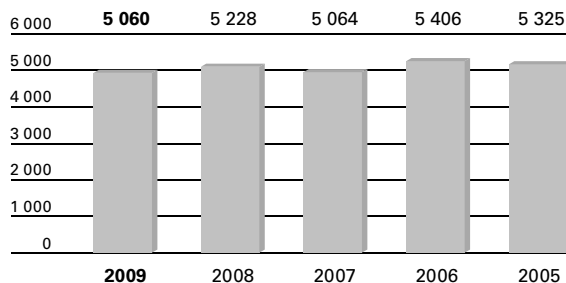
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2005 : cessions du groupe Dewaay, de Framlington, de Netvalor et de filiales de CMSL. Ces cessions de filiales ont dégagé 256 millions EUR de plus-values avant impôts, expliquant le niveau exceptionnellement élevé du résultat 2005 ;
- en 2007 : cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV. Acquisition de 50,01 % du capital d'Erisa et Erisa IARD et cession de ces deux entités à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2008 : cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales ;
- en 2009 : cession par HSBC France de son activité dérivés actions à HSBC Bank plc Paris Branch.

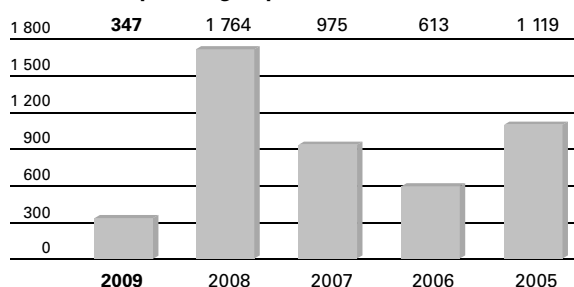
Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Notations

HSBC France est noté par trois principales agences – Standard & Poor's, Moody's et Fitch – sur ses performances financières.

| | Standard & Poor's | Moody's | Fitch |
|-----------------------------|-------------------|----------------|------------------|
| Notations long terme | AA | Aa3 | AA |
| Date d'attribution | 19 juin 2006 | 2 juillet 2008 | 18 décembre 2009 |
| Perspective | Négative | Négative | Stable |
| Date d'attribution | 19 décembre 2008 | 9 mars 2009 | 18 décembre 2009 |
| Notations court terme | A-1+ | P-1 | F1+ |

* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

¹ Ratios en Bâle I jusqu'en 2007 et en Bâle II à partir de 2008.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 2009 | 2008 |
|--|--------------|----------------|---------|
| Intérêts et produits assimilés | | 1 945 | 3 974 |
| Intérêts et charges assimilées | | (1 335) | (4 164) |
| Marge nette d'intérêt | | 610 | (190) |
| Commissions (produits) | | 1 047 | 1 087 |
| Commissions (charges) | | (306) | (371) |
| Commissions nettes | | 741 | 716 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction | | 985 | 1 435 |
| Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur | | (147) | 45 |
| Résultat net de cession des investissements financiers | | 17 | 5 |
| Dividendes reçus | | 10 | 21 |
| Autres produits d'exploitation | | 25 | 1 601 |
| Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit | | 2 241 | 3 633 |
| Dépréciations pour risques de crédit | | (178) | (127) |
| Produit net bancaire | 4 | 2 063 | 3 506 |
| Frais de personnel | 5 | (1 009) | (1 042) |
| Frais généraux et administratifs | | (578) | (651) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | 18 | (60) | (57) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition | 17 | (10) | (12) |
| Total des charges d'exploitation | | (1 657) | (1 762) |
| Résultat d'exploitation | | 406 | 1 744 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Résultat avant impôt | | 406 | 1 744 |
| Impôt sur les bénéfices | 7 | (52) | 22 |
| Résultat net d'impôts des activités cédées | | (6) | - |
| Résultat net | | 348 | 1 766 |
| Résultat net part du Groupe | | 347 | 1 764 |
| Intérêts minoritaires | | 1 | 2 |
| <i>(en euros)</i> | | | |
| Résultat non dilué par action ordinaire | 9 | 5,15 | 23,52 |
| Résultat dilué par action ordinaire | 9 | 5,10 | 23,27 |
| Dividende par action ordinaire | 9 | 9,94 | - |

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2009

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|-----------------------------|---------------------|
| Résultat net | 348 | 1 766 |
| Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres | | |
| Titres disponibles à la vente : | | |
| – profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres | 107 | (248) |
| – cessions comptabilisées en compte de résultat | (52) | (160) |
| – pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat | 32 | 119 |
| – impôt différé net passé en capitaux propres | (25) | 64 |
| Couvertures de flux de trésorerie : | | |
| – profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres | 126 | (19) |
| – cessions comptabilisées en compte de résultat | 26 | 18 |
| – impôt différé net passé en capitaux propres | (52) | – |
| Gains/pertes actuariels sur régime de retraite à prestations définies | (6) | (2) |
| Différence de change | 5 | (7) |
| Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres | 161 | (235) |
| Total du résultat global | 509 | 1 531 |
| Total des produits et charges : | | |
| – part du groupe | 508 | 1 529 |
| – intérêts minoritaires | 1 | 2 |
| | 509 | 1 531 |

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

ACTIF

(en millions d'euros)

| | Notes | 2009 | 2008 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales et CCP | 32 | 586 | 2 077 |
| Comptes d'encaissement | 32 | 1 079 | 1 234 |
| Portefeuille de transaction | 12 | 61 529 | 67 427 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | | 595 | 515 |
| Instruments dérivés | 13 | 55 957 | 105 213 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 28 | 30 705 | 27 270 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 28 | 49 780 | 51 286 |
| Investissements financiers | 14 | 5 148 | 3 247 |
| Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint | 16 | 6 | 6 |
| Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles | 17 | 385 | 390 |
| Immobilisations corporelles | 18 | 258 | 548 |
| Autres actifs | 20 | 461 | 4 964 |
| Actifs d'impôt différé | 23 | 78 | 77 |
| Comptes de régularisation | | 1 277 | 1 766 |
| Actifs de groupes destinés à être cédés | 20 | 5 600 | 5 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 213 444 | 266 025 |

PASSIF

(en millions d'euros)

| | Notes | 2009 | 2008 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Dettes | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 28 | 41 035 | 42 136 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 28 | 49 338 | 53 791 |
| Comptes d'encaissement | 32 | 959 | 1 041 |
| Portefeuille de transaction | 27 | 35 154 | 33 892 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 21 | 3 881 | 2 206 |
| Instruments dérivés | 13 | 55 608 | 102 997 |
| Dettes représentées par un titre | 28 | 14 769 | 20 351 |
| Provisions pour retraites | 5 | 98 | 101 |
| Autres passifs | 22 | 857 | 2 383 |
| Impôts courants | | 13 | 18 |
| Comptes de régularisation | | 1 224 | 1 538 |
| Provisions pour risques et charges | 24 | 78 | 85 |
| Passifs d'impôts différés | 23 | - | 3 |
| Dettes subordonnées | 26 | 166 | 207 |
| TOTAL DES DETTES | | 203 180 | 260 749 |
| Fonds propres | | | |
| Capital social appelé | 31 | 337 | 337 |
| Primes d'émission | | 16 | 16 |
| Réserves, résultat de la période | | 4 707 | 4 875 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE | | 5 060 | 5 228 |
| Intérêts minoritaires | | 48 | 48 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES | | 5 108 | 5 276 |
| Passifs de groupes destinés à être cédés | 22 | 5 156 | - |
| TOTAL DU PASSIF | | 213 444 | 266 025 |

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009

| | 31 décembre 2009 | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------|--|--|----------------------------------|---------------------|----------------------------|--|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| | Capital social appelé d'émission | Primes d'émission | Report à nouveau et Résultat de l'exercice | Juste valeur des actifs disponibles à la vente | Couverture de flux de trésorerie | Ecart de conversion | Paiements à base d'actions | Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
| <i>(en millions d'euros)</i> | 337 | 16 | 4 874 | (23) | (118) | (7) | 145 | 4 | 5,228 | 48 | 5,276 |
| Solde au 1^{er} janvier 2009 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût | - | - | (670) | - | - | - | - | - | (670) | - | (670) |
| Dividendes | - | - | - | - | - | - | (24) | - | (24) | - | (24) |
| Paiements à base d'actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes versés aux minoritaires | - | - | 21 | (2) | - | (1) | - | - | 18 | (1) | 17 |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total du résultat global | - | - | 341 | 62 | 100 | 5 | - | - | 508 | 1 | 509 |
| Solde au 31 décembre 2009 | 337 | 16 | 4 566 | 37 | (18) | (3) | 121 | 4 | 5 060 | 48 | 5 108 |

| | 31 décembre 2008 | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------|--|--|----------------------------------|---------------------|----------------------------|--|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| | Capital social appelé d'émission | Primes d'émission | Report à nouveau et Résultat de l'exercice | Juste valeur des actifs disponibles à la vente | Couverture de flux de trésorerie | Ecart de conversion | Paiements à base d'actions | Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
| <i>(en millions d'euros)</i> | 380 | 1 191 | 3 278 | 211 | (117) | - | 117 | 4 | 5 064 | 31 | 5 095 |
| Solde au 1^{er} janvier 2008 | (43) | (1 175) | (166) | - | - | - | - | - | (1 384) | 17 | (1 367) |
| Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Paiements à base d'actions | - | - | - | - | - | - | 28 | - | 28 | - | 28 |
| Dividendes versés aux minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (2) | (2) |
| Autres mouvements | - | - | - | (9) | - | - | - | - | (9) | - | (9) |
| Total du résultat global | - | - | 1 762 | (225) | (1) | (7) | - | - | 1 529 | 2 | 1 531 |
| Solde au 31 décembre 2008 | 337 | 16 | 4 874 | (23) | (118) | (7) | 145 | 4 | 5 228 | 48 | 5 276 |

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 2009 | 2008 |
|--|--------------|-----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | |
| Résultat avant impôt | | 406 | 1 744 |
| <i>Dont résultat courant avant impôt des banques régionales destinées à être cédées</i> | | - | 29 |
| Résultat net d'impôts des activités cédées | | (6) | - |
| - Eléments non monétaires inclus dans le résultat net | 32 | 183 | 345 |
| - Variation des actifs d'exploitation | 32 | (8 283) | (7 009) |
| - Variation des passifs d'exploitation | 32 | (8 101) | 2 858 |
| - Variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie) | | (459) | - |
| - Ecart de change | | 88 | (126) |
| - (Gain)/perte net sur activités d'investissement | | (61) | (1 829) |
| - Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint | | - | - |
| - Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint | | - | - |
| - Impôts (versés/reçus) | | (189) | (19) |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | (16 422) | (4 036) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'investissements financiers | | (3 159) | (2 330) |
| Produits sur cessions d'investissements financiers | | 1 253 | 3 570 |
| Acquisition d'actifs corporels | | (45) | (63) |
| Produits sur ventes d'actifs corporels | | 2 | 102 |
| Acquisition de goodwill d'actifs incorporels | | (5) | (17) |
| Acquisition de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées | | - | - |
| Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées | | 8 | 1 434 |
| Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées | | - | - |
| Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées | | - | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement | | (1 946) | 2 696 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | | |
| Emission d'actions ordinaires | | - | 16 |
| Actions propres achetées | | - | (1 400) |
| Variation des intérêts minoritaires (actions privilégiées) | | - | - |
| Prêts/emprunts subordonnés émis | | - | - |
| Prêts/emprunts subordonnés remboursés | | (40) | (61) |
| Dividendes versés | | (670) | - |
| Dividendes versés aux minoritaires | | - | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | (710) | (1 445) |
| Variation nette de la trésorerie | | (19 073) | (2 785) |
| Trésorerie en début de période | | 34 963 | 38 211 |
| Effet de change sur la trésorerie | | 103 | (463) |
| Trésorerie en fin de période | | 15 993 | 34 963 |

Notes annexes aux comptes consolidés

Page

| | |
|-----|--|
| 74 | Note 1 – Base d'établissement |
| 78 | Note 2 – Principes comptables |
| 90 | Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales |
| 91 | Note 4 – Produit net bancaire |
| 91 | Note 5 – Salaires et avantages au personnel |
| 96 | Note 6 – Paiements à base d'actions |
| 98 | Note 7 – Impôt sur les bénéfices |
| 98 | Note 8 – Dividendes versés en 2008 et 2009 |
| 99 | Note 9 – Bénéfice et dividende par action |
| 99 | Note 10 – Ventilation des résultats par métier |
| 103 | Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation |
| 106 | Note 12 – Portefeuille de transaction (actif) |
| 106 | Note 13 – Instruments dérivés |
| 111 | Note 14 – Investissements financiers |
| 111 | Note 15 – Titrisations et autres transactions structurées |
| 112 | Note 16 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint |
| 113 | Note 17 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles |
| 116 | Note 18 – Immobilisations corporelles |
| 117 | Note 19 – Liste des sociétés consolidées |
| 121 | Note 20 – Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés |
| 121 | Note 21 – Passifs financiers sous option juste valeur |
| 122 | Note 22 – Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés |
| 122 | Note 23 – Impôts différés |
| 122 | Note 24 – Provisions pour risques et charges |
| 123 | Note 25 – Opérations de pension et comptes de règlement |
| 123 | Note 26 – Dettes subordonnées |
| 124 | Note 27 – Portefeuille de transaction (passif) |
| 124 | Note 28 – Juste valeur des instruments financiers |
| 132 | Note 29 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité |
| 134 | Note 30 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs |
| 134 | Note 31 – Capital social appelé |
| 135 | Note 32 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles |
| 136 | Note 33 – Gestion des risques |
| 157 | Note 34 – Engagements de financement et de garantie |
| 159 | Note 35 – Opérations de location-financement |
| 159 | Note 36 – Litiges |
| 160 | Note 37 – Transactions avec des parties liées |
| 162 | Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes |
| 162 | Note 39 – Evénements postérieurs à la clôture |

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement

- a Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne ("UE"). Ces normes regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2009, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 16 février 2010.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, HSBC France a adopté les amendements significatifs suivants apportés aux normes et à leurs interprétations :

- le 1^{er} janvier 2009, HSBC France a adopté la norme IFRS 8 "Segments opérationnels", qui remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle". L'IFRS 8 impose à une entité de fournir des informations sur ses secteurs d'activité permettant d'évaluer la nature et les effets financiers de ses activités ainsi que l'environnement économique dans lequel l'entité intervient. Au sein de HSBC France, les performances sont revues par le management sur la base des lignes de métiers (*customer group*).
L'IFRS 8 impose de présenter l'information sectorielle selon le même indicateur que celui utilisé par le management lors des prises de décision d'affectation de ressources et d'évaluation de la performance. L'information est fournie au management en normes IFRS ;
- le 1^{er} janvier 2009, HSBC a adopté la version révisée de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers". L'objectif de la version révisée de cette norme doit permettre aux lecteurs d'améliorer les possibilités d'analyse et de comparaison des informations fournies dans les états financiers. L'adoption de cette norme est sans incidence sur les états financiers consolidés de HSBC France. Elle entraîne néanmoins quelques modifications dans la présentation desdits états financiers, telles que :
 - présentation de tous les produits et charges dans deux états distincts, le compte de résultat et l'état du résultat global,
 - présentation des variations des capitaux propres sous forme d'un état, qui remplace la note "Capitaux propres" des états financiers,
 - adoption de dénominations révisées pour les différents états financiers ;
- le 1^{er} janvier 2009, HSBC a adopté l'amendement à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", portant sur les "Conditions d'acquisition des droits et les annulations". Cet amendement, applicable aux périodes annuelles ouvertes au 1^{er} janvier 2009 ou après, a pour objet de clarifier les conditions d'acquisition de droits comprenant des conditions de service et des conditions de performance. Il précise également le traitement comptable à appliquer en cas de défaut dans les conditions d'acquisition des droits. Cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- le 1^{er} janvier 2009, HSBC a adopté la version révisée de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt". La version révisée supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'adoption de cette version révisée n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- HSBC France a adopté l'interprétation IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle". Elle traite de la comptabilisation des avantages (souvent appelés des points cadeaux) accordés par des entreprises à leurs clients lorsque ces derniers achètent leurs produits ou leurs services et présente la façon dont ces entreprises doivent comptabiliser et évaluer leurs obligations de fournir, gratuitement ou à un prix réduit, des biens ou des services à leurs clients, lorsque ces derniers utilisent les points cadeaux qui leur ont été accordés. L'IFRIC 13 prévoit que les entreprises doivent affecter une partie de la contrepartie de la vente initiale aux points cadeaux et elles ne peuvent la comptabiliser en produits que lorsqu'elles ont rempli leur obligation de fournir des biens ou des services. L'adoption de cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;

1 Base d'établissement (suite)

- HSBC France a adopté l'amendement à la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir". Il a pour but d'améliorer les dispositions en matière d'informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur et de renforcer les principes existants concernant les informations à communiquer sur le risque de liquidité associé aux instruments financiers. L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- HSBC France a adopté l'amendement aux normes IAS 32 "Instruments financiers : présentation", et IAS 1 "Présentation des états financiers", intitulé "Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation". L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- HSBC France a adopté l'IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier". L'IFRIC 15 harmonise les pratiques comptables permettant la comptabilisation du chiffre d'affaires par les promoteurs immobiliers, lors de la vente de biens à l'unité. L'adoption de l'IFRIC 15 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- HSBC France a adopté les amendements à l'IFRS 1 et à l'IAS 27 "Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée". L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France ;
- HSBC France a adopté l'IFRIC 12 : "Accords de concession de services" et l'IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction". L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France.

HSBC France n'a pas utilisé l'option offerte par l'amendement des normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", intitulé "Reclassement des actifs financiers". La version modifiée de l'amendement à l'IAS 39 et à l'IFRS 7, intitulé "Reclassement des actifs financiers – Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires", qui clarifie la date d'entrée en vigueur de l'amendement "Reclassement des actifs financiers", n'a donc pas d'incidence sur les états financiers consolidés de HSBC France.

-
- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

-
- c** La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des investissements financiers et les impôts différés actifs.

d *Evolution des normes comptables*

Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne

Une version révisée de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises", et une version amendée de la norme IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels", ont été publiées le 10 janvier 2008. Ces versions sont applicables de façon prospective aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est postérieure au premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009. Les principaux changements apportés par ces versions révisées sont les suivants :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés comme des charges sur la période pendant laquelle ils ont été engagés ;
- une participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat ;

1 Base d'établissement (suite)

- une variation de la participation d'une société mère dans une filiale qui n'entraîne pas un changement de contrôle est traitée comme une transaction entre actionnaires et enregistrée dans les capitaux propres ;
- une option permettant d'évaluer transaction par transaction, les participations ne donnant pas le contrôle (appelés auparavant intérêts minoritaires) dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon leur quote-part dans les actifs identifiables nets de l'entité acquise.

L'effet de ces modifications sur les états financiers consolidés de HSBC France dépendra des modalités dans lesquelles se dérouleront les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010.

L'IASB a publié le 31 juillet 2008 un amendement à l'IAS 39 intitulé "Eléments couverts éligibles", applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Il précise les principes actuels relatifs à la comptabilité de couverture. Il n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de HSBC France.

L'interprétation IFRIC 17, "Distributions en nature aux actionnaires", a été publiée le 27 novembre 2008 et entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle apporte des clarifications sur la manière dont les distributions de dividendes sous forme d'actifs doivent être comptabilisées. L'adoption d'IFRIC 17 n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France.

L'amendement à l'IFRIC 9 et à l'IAS 39 "Dérivés incorporés", publié le 12 mars 2009, entre en vigueur au titre des exercices clos au 30 juin 2009 ou après cette date. L'amendement précise le traitement comptable des dérivés incorporés pour les entités ayant recours à l'option offerte par l'amendement des normes IAS 39 "Instruments financiers : Evaluation et comptabilisation" et IFRS 7 "Instruments financiers : Informations à fournir" relatif aux reclassements d'actifs financiers. L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de HSBC France.

L'interprétation IFRIC 18, "Transferts d'actifs des clients", a été publiée le 29 janvier 2009 et doit s'appliquer de manière prospective aux transferts d'actifs reçus des clients à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle clarifie les dispositions prévues par les IFRS relatives aux accords au titre desquels une entité reçoit d'un client une immobilisation corporelle que l'entité doit ensuite utiliser soit pour connecter le client à un réseau, soit pour permettre au client d'accéder à la fourniture de biens ou de services (gaz, électricité ou eau, par exemple). HSBC France estime que l'adoption de cette interprétation n'aura pas d'incidence sur ses états financiers consolidés.

Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'UE

L'IFRS 9 "Instruments financiers" introduit de nouvelles exigences applicables au classement et à la comptabilisation des actifs financiers. La norme entrera en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, avec possibilité d'adoption anticipée avant cette date. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective. En cas d'adoption de la norme avant le 1^{er} janvier 2012, l'entité ne sera pas tenue de retraiter l'information comparable de la période précédente. L'IFRS 9 est soumise à l'approbation de l'UE, dont la date n'a pas encore été fixée. En conséquence, le groupe est dans l'incapacité de fournir un calendrier concernant l'application de l'IFRS 9. Les principales modifications apportées aux exigences de l'IAS 39 sont résumées ci-dessous.

Tous les actifs financiers relevant actuellement de l'IAS 39 seront classés et évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur par résultat. Les catégories "Actifs disponibles à la vente" et "Instruments détenus jusqu'à l'échéance" n'existent plus.

Le classement est fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers à la date d'application initiale de la norme ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels provenant de l'actif financier à l'ouverture du contrat. Les reclassements entre les deux catégories sont interdits sauf en cas de modification du modèle économique de la société.

Un actif financier est comptabilisé au coût amorti à condition de remplir deux critères : i) l'objectif du modèle économique consiste à détenir l'actif financier en vue de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels ; et ii) les flux de trésorerie contractuels provenant de l'instrument financier sont exclusivement constitués du paiement du principal et des intérêts sur l'encours du principal.

Une entité n'est autorisée à comptabiliser un actif financier à sa juste valeur par résultat que si ce classement réduit ou élimine sensiblement une incohérence dans la comptabilisation. La désignation de l'actif initialement comptabilisé à sa juste valeur est irrévocable.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

Les instruments financiers comprenant des dérivés incorporés doivent être intégralement évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon que les contrats dans leur ensemble répondent aux critères définis par l'IFRS 9.

Tous les instruments de capitaux propres doivent être comptabilisés à leur juste valeur par résultat sauf si l'entité opte pour la désignation des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction sous l'option juste valeur et pour leur comptabilisation en gain du résultat global (variation des capitaux propres) ("FVTOCI"). Si cette option est retenue, toutes les variations de juste valeur sont constatées en gain du résultat global sans transfert des gains ou pertes au compte de résultat. Les dividendes reçus continuent à être comptabilisés en compte de résultat.

L'IFRS 9 marque la première étape du remplacement progressif par l'IASB de l'IAS 39 par une norme plus simple et plus adaptée aux instruments financiers. Les prochaines étapes du projet de l'IASB porteront sur les exigences en matière de classement et de comptabilisation des passifs financiers, sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture. L'IASB a précisé qu'elle envisageait de finaliser le remplacement de l'IAS 39 d'ici la fin de l'année 2010. L'IASB travaille en outre en collaboration avec le FASB (*Financial Accounting Standards Board*) aux Etats-Unis à l'élimination des incohérences entre les normes PCGR américaines et les IFRS en matière de comptabilisation des instruments financiers. L'impact de l'IFRS 9 pourrait donc varier du fait de l'évolution ultérieure du projet de l'IASB concernant les instruments financiers.

Il n'est pas possible d'évaluer l'impact de l'IFRS 9 à la date de publication des présents états financiers. Cependant, une étude préliminaire montre que, sous réserve d'éclaircissements techniques et de l'évolution des interprétations,

- il y aura probablement moins d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur qu'aujourd'hui, la plupart des titres à revenu fixe disponibles à la vente étant classés et mesurés au coût amorti ;
- le montant des instruments financiers actuellement comptabilisés au coût amorti qui passeront sous option juste valeur sera probablement faible, voire non matériel.

Le 16 avril 2009, l'IASB a publié le document "*Improvements to IFRS*", qui rassemble les amendements aux IFRS nécessaires mais ne présentant pas de caractère d'urgence. Ces amendements s'appliqueront pour l'essentiel aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2010, avec la possibilité d'une application anticipée. HSBC France estime que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés

Au 31 décembre 2009, d'autres amendements ou interprétations, non encore entrés en vigueur pour les états financiers consolidés, ont été publiés par l'IASB et non adoptés par l'UE. Ces amendements ou interprétations incluent des amendements à l'IAS 24 "Transactions avec les parties liées", à l'IFRIC 14, à l'IFRIC 16 et à l'IFRIC 19.

2 Principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

2 Principes comptables (suite)

b *Autres produits*

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c *Information sectorielle*

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers (y compris l'Assurance), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, et Banque privée.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

L'information financière sectorielle requise par la norme IFRS 8 est présentée en Note 10.

d *Détermination de la juste valeur*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le Groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés de la catégorie "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas par exemple lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt, par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

2 Principes comptables (suite)

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

h Portefeuille de transaction (actif et passif)

Sont classés comme “Portefeuille de transaction” les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction” à la date à laquelle ils se produisent.

i Instruments financiers sous option juste valeur

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s'applique à un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou,
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la “Marge nette d'intérêt”.

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

j Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d'investissement financier classé en instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2008 et 2009.

2 Principes comptables (suite)

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste "Dépréciations pour risques de crédit" pour les instruments de dette et en "Résultat net des cessions des investissements financiers" pour les titres de capital.

En cas d'augmentation ultérieure de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

La Direction est tenue d'exercer son jugement pour déterminer s'il existe des critères objectifs de dépréciation démontrant qu'il y a eu perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation a été identifiée, le montant de cette dernière est calculé par rapport à la juste valeur de l'actif.

Pour déterminer si un titre à revenu fixe classé en titre disponible à la vente doit être déprécié, il convient de prendre en compte la survenance d'un événement de crédit et de démontrer que cet événement pourrait se solder par une diminution des flux futurs estimés. Lorsque la détermination des flux futurs est immédiate, la part de jugement sur le montant de dépréciation est faible. En revanche, lorsque la détermination des flux futurs estimés implique la prise en compte de plusieurs variables, dont certaines peuvent ne pas être observables dans les conditions de marché actuelles, la part d'appréciation requise de la part de la Direction sera plus significative.

k Opérations de pension et prêts / emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

1 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si elles sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) Couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) Couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) Couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

2 Principes comptables (suite)

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

m *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

n Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

o Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

p Ecart d'acquisition et actifs incorporels

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle et de prêts à la clientèle. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie (de trois à cinq ans) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

q Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("Coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d'établissement ;

2 Principes comptables (suite)

- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

s Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

t *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

u *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- en 2006, HSBC France a mis en place un plan d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

2 Principes comptables (suite)

v *Devises*

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en EUR. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro sont convertis en EUR au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

w *Provisions*

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

x *Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées*

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 i).

y *Capital social*

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

z *Trésorerie*

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) début 2006 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

aa Actifs non courants destinés à être cédés

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Cession de l'activité de HSBC Financial Products (France)

Au second trimestre 2009, la Direction de HSBC France et celle de HSBC Financial Products (France) ont annoncé la cession de l'activité de HSBC Financial Products (France) à HSBC Bank Plc Paris Branch. Cette cession a eu lieu le 20 novembre. Au 31 décembre 2009, certains actifs devant être transférés à HSBC Bank Plc au premier semestre 2010 étaient toujours au bilan de HSBC Financial Products (France). En conséquence, et conformément à l'IFRS 5, ces actifs et passifs ont été reclassés sur la ligne "Actifs de groupe destinés à être cédés" et en "Passifs de groupe destinés à être cédés".

Au 31 décembre 2009, le total du bilan de HSBC Financial Products (France) s'élevait à 6,6 milliards EUR, dont 5,3 milliards EUR pour les actifs devant être transférés et 5,2 milliards EUR pour les passifs devant être transférés.

Le résultat de HSBC Financial Products (France) dégagé au titre du second semestre 2009 est présenté sur la ligne "Résultat net d'impôts des activités cédées".

Cession des filiales bancaires régionales en 2008

Le 2 juillet 2008, le groupe HSBC France a finalisé la vente de sept filiales bancaires régionales françaises à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) pour 2,1 milliards EUR, après une annonce par la Direction le 29 février. La plus-value consolidée est de 1,5 milliard EUR.

Le résultat avant impôt généré par les entités cédées du 1^{er} mars 2008 jusqu'au 2 juillet 2008 est classé en "Autres produits d'exploitation". Il s'élève à 29 millions EUR.

4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à 2 063 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-------------|--------------|
| Produits | | |
| Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif | 633 | 658 |
| Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients | 275 | 348 |
| Revenus sur titres cotés ¹ | 1 750 | 1 741 |
| Revenus sur titres non cotés ¹ | 147 | 214 |
| Charges | | |
| Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur | (1 241) | (4 109) |
| Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif | (249) | (260) |
| Plus-values/(Moins-values) | | |
| Plus-values de cession des immobilisations corporelles, | | |
| incorporelles et autres actifs non financiers | 2 | 1 555 |
| – plus-value sur cession des filiales bancaires régionales | – | 1 527 |
| – autres ² | 2 | 28 |
| Plus- et (moins)-values de cession des investissements financiers | 65 | 124 |
| – actions et autres titres à revenu variable | 58 | 140 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 7 | (16) |
| Pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe | (48) | (119) |
| Pertes pour dépréciation de | | |
| – créances | (178) | (127) |
| – titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe | – | – |

¹ Dividendes et intérêts.

² Dont plus-value de cession de la succursale d'Algérie à HSBC Bank Middle East Ltd pour 8 millions EUR en 2009.

5 Salaires et avantages au personnel

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------------|--------------|
| Salaires | 684 | 758 |
| Charges salariales | 264 | 252 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 61 | 32 |
| | 1 009 | 1 042 |

Le gouvernement français a annoncé fin 2009 son intention de mettre en place une taxe ponctuelle à l'égard de certains bonus versés par les banques. La taxe, à la charge de l'employeur, s'élève à 50 % des bonus, versés en espèces ou en actions, attribués sur une certaine période et au-delà d'un certain seuil. Notre meilleure estimation de cette taxe s'élève à 24 millions EUR. Le passif lié à cette taxe sera comptabilisé en 2010 dans la mesure où la loi a été promulguée en 2010 et les bonus seront payés en 2010.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Les effectifs inscrits du groupe à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

| | 2009 | 2008 |
|---|---------------|--------|
| Banque de particuliers et Banque d'entreprises | 5 238 | 5 386 |
| Banque de financement, d'investissement et de marchés | 1 503 | 1 654 |
| Gestion d'actifs | 596 | 583 |
| Banque privée | 303 | 329 |
| Fonctions support et autres | 3 037 | 3 275 |
| Total | 10 677 | 11 227 |

a Avantages postérieurs à l'emploi

Depuis 2008, les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (CATS).

En 2008, le groupe a procédé à la signature de deux accords prévoyant :

- le rachat par l'APICIL des engagements ARCCO et ARGIC (hors complément bancaire) ;
- la mise en place d'un régime obligatoire de complémentaire santé à cotisations définies. A ce titre, le groupe a effectué un versement unique et exceptionnel à la Mutuelle éteignant toute obligation ultérieure de la Banque au titre du financement des régimes complémentaires santé.

Les provisions relatives à ces engagements ont été reprises en 2008 à due concurrence.

En 2009, un nouvel avenant à l'accord d'Entreprise HSBC France sur les médailles du travail et les primes de médailles du travail et de fidélité a été signé, l'engagement au titre des médailles et des indemnités de fin de carrière a été revu en conséquence.

Le régime de préretraite (CATS) a pris fin cette année et les provisions relatives à cet engagement ont été reprises en 2009.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2009, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2010, étaient les suivantes :

| (en %) | <i>Taux d'actua- lisation</i> | <i>Taux de rendement attendu des actifs</i> | <i>Hypothèse d'inflation</i> | <i>Taux de revalorisation des retraites versées et différées</i> | <i>Taux de revalorisation des salaires</i> | <i>Taux de mortalité</i> |
|----------------------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|--|------------------------------|
| Au 31 décembre 2009 | | | | | | |
| France | 5,5 | - ¹ | 2 | 2 | 3 | - ² |
| Au 31 décembre 2008 | | | | | | |
| France | 5,75 | - ¹ | 2 | 2,5 | 3 | - ² |

¹ Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4 % en 2009 et de 4,5 % en 2008.

² HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|---|---|
| | <i>HSBC France Régime de retraite</i> | <i>HSBC France Régime de retraite</i> |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| Actions | 9 | 8 |
| Obligations | 20 | 20 |
| Immobilier | – | – |
| Autres | 17 | 14 |
| Juste valeur des actifs des régimes | 46 | 42 |
| Valeur actuarielle des engagements financés | (29) | (23) |
| Valeur actuarielle des engagements non financés | (121) | (128) |
| Engagements à prestations définies | (150) | (151) |
| Coût des services passés non encore comptabilisés | 6 | 8 |
| Passif net | (98) | (101) |

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---|---|
| | <i>HSBC France Régime de retraite</i> | <i>HSBC France Régime de retraite</i> |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| Au 1 ^{er} janvier | 151 | 235 |
| Coût des services de la période | 3 | 4 |
| Charges d'intérêt | 9 | 10 |
| Cotisations des salariés | – | – |
| Pertes/(gains) actuariels | 4 | (2) |
| Prestations versées | (18) | (15) |
| Coût des services passés/droits acquis | (4) | – |
| Coût des services passés/droits non acquis | – | 8 |
| Acquisitions | – | – |
| (Gains)/pertes sur sorties | – | – |
| (Gains)/pertes sur règlements | – | (50) |
| Variations de change et autres mouvements | 5 | (39) |
| Au 31 décembre ¹ | 150 | 151 |

¹ Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 7,5 millions EUR (12 millions EUR en 2008) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 142,5 millions EUR (139 millions EUR en 2008).

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------------|
| | <i>HSBC</i> | <i>HSBC</i> |
| | <i>France</i> | <i>France</i> |
| | <i>Régime de</i> | <i>Régime de</i> |
| | <i>retraite</i> | <i>retraite</i> |
| Au 1 ^{er} janvier | 42 | 93 |
| Rendement attendu | 2 | 4 |
| Cotisations employeur | - | - |
| Cotisations des salariés | 3 | - |
| Gains actuariels | 1 | (6) |
| Prestations versées | (4) | (17) |
| Acquisitions | - | - |
| (Gains)/pertes sur règlements | - | (22) |
| Variations de change et autres mouvements | 2 | (10) |
| Au 31 décembre | 46 | 42 |

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------------------|------------------|
| | <i>HSBC</i> | <i>HSBC</i> |
| | <i>France</i> | <i>France</i> |
| | <i>Régime de</i> | <i>Régime de</i> |
| | <i>retraite</i> | <i>retraite</i> |
| Coût des services de la période | 3 | 4 |
| Charges d'intérêt | 9 | 10 |
| Rendement attendu des actifs des régimes | (2) | (4) |
| Coût des services passés | (4) | - |
| (Gains)/pertes sur sorties | - | - |
| (Gains)/pertes sur règlements | - | (27) |
| Charge globale nette | 6 | (17) |

En 2009, le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies a été de 6 millions EUR (en 2008, le groupe n'a pas constaté de gains actuariels).

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

d Avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi

Depuis 2008, le groupe n'a plus d'engagement au titre des régimes de complémentaires santé.

Variations de la valeur actuarielle des engagements

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|----------|----------|
| Au 1 ^{er} janvier | – | 36 |
| Coût des services de la période | – | 1 |
| Charge d'intérêt | – | 1 |
| Cotisations des salariés | – | – |
| Pertes/(gains) actuariels | – | – |
| Prestations versées | – | (18) |
| Coûts des services passés | – | – |
| – droits acquis | – | – |
| – droits non acquis | – | – |
| Acquisitions | – | – |
| (Gains)/pertes sur sorties | – | – |
| (Gains)/pertes sur règlements | – | (20) |
| Variations de change et autres mouvements | – | – |
| Au 31 décembre | – | – |

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|----------|-------------|
| Coût des services de la période | – | 1 |
| Charges d'intérêt | – | 1 |
| Rendement attendu des actifs des régimes | – | – |
| Coûts des services passés | – | – |
| (Gains)/pertes sur sorties | – | – |
| (Gains)/pertes sur règlements | – | (20) |
| Charge globale nette | – | (18) |

e Total des provisions pour retraites

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------------|--------------|
| Passif net au titre des régimes de retraite à prestations définies (Note 5 c) | (98) | (101) |
| Passif net au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi (Note 5 d) | – | – |
| Total | (98) | (101) |

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance¹

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe.

| | 2009 | | 2008 | |
|--|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | <i>Nombre (000)</i> | <i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i> | <i>Nombre (000)</i> | <i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i> |
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 46 661 | | 48 744 | |
| Options attribuées durant l'exercice | – | | – | |
| Options levées durant l'exercice | (721) | 6,09 | (1 304) | 7,41 |
| Options transférées durant l'exercice | – | | – | |
| Options devenues caduques durant l'exercice | (241) | 7,16 | (779) | 8,23 |
| Attributions nettes au 31 décembre | 45 699 | | 46 661 | |

¹ Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de la Direction Générale sont soumises aux conditions de performance du Groupe HSBC.

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France.

| | 2009 | | 2008 | |
|---|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | <i>Nombre (000)</i> | <i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i> | <i>Nombre (000)</i> | <i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i> |
| Options attribuées durant l'exercice | – | | – | |
| Options devenues caduques durant l'exercice | (9) | | (226) | |
| Attributions nettes au 31 décembre | 215 | | 224 | |

En 2008, 2,2 millions EUR ont été constatés au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2005. Cet amortissement, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

6 Paiements à base d'actions (suite)

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance “*Performance Shares*” ;
- les actions sans conditions de performance “*Achievement Shares*” et “*Restricted Shares*”.

Les “*Performance Shares*”

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Nombre</i> |
| | <i>(000)</i> | <i>(000)</i> |
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 239 | 239 |
| Augmentation de capital | 35 | |
| Actions attribuées durant l'exercice | – | – |
| Actions levées durant l'exercice | – | – |
| Actions transférées durant l'exercice | (50) | – |
| Actions devenues caduques durant l'exercice | (224) | – |
| Attributions nettes au 31 décembre | 0 | 239 |

Les “*Performance Shares*” attribuées en 2006 au titre de 2005 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans ainsi qu'à des conditions de performance qui ont évolué au cours de la période.

Pour mémoire, ces actions étaient soumises à deux conditions de performance du Groupe HSBC, indépendantes entre elles :

- 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la position du *Total Share Return* comparé aux 28 autres grandes banques ;
- 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la croissance du résultat net par action publié du Groupe, sur les trois années suivant l'attribution des actions.

La 1^{re} condition de performance a été atteinte partiellement et a permis d'acquérir 39,46 % de la première moitié des actions. La seconde condition de performance n'a pas été atteinte, la seconde moitié des actions a donc été annulée en totalité.

Les “*Achievement Shares*” et “*Restricted Shares*”

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ans dans les conditions prévues au Plan.

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Nombre</i> |
| | <i>(000)</i> | <i>(000)</i> |
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 6 020 | 4 899 |
| Actions attribuées durant l'exercice | 4 409 | 3 144 |
| Actions levées durant l'exercice | (2 492) | (1 847) |
| Actions transférées durant l'exercice | – | (103) |
| Actions devenues caduques durant l'exercice | (50) | (72) |
| Augmentation de capital | 1 165 | – |
| Attributions nettes au 31 décembre | 9 052 | 6 020 |

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2009, un montant de 24 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2006, 2007 et 2008 (2008 : 36,1 millions EUR). Cet amortissement est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes pour les "Performances Shares" et deux années glissantes pour les "Restricted Shares" et les "Achievement Shares".

Augmentation de capital réservée aux employés

Comme chaque année depuis 1993, le Groupe HSBC a procédé en 2008 à une émission d'actions HSBC Holdings plc réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 2 761 005 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 22,9 millions EUR.

En 2008, le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 6,9 millions EUR.

En 2009, HSBC n'a pas proposé aux salariés de plan réservé de souscription d'actions HSBC Holding plc.

7 Impôt sur les bénéfices

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------------|-------------|
| Impôts courants | 153 | 4 |
| Impôts différés | (101) | (26) |
| Total de la charge d'impôt | 52 | (22) |
| Taux effectif de l'impôt (en pourcentage) | 13,2 | n/a |

Analyse de la charge d'impôt globale

| (en millions d'euros) | 2009 | | 2008 | |
|---|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------|------------|
| | <i>Charge d'impôt globale</i> | % | <i>Charge d'impôt globale</i> | % |
| Impôt à taux normal | 136 | 34,43 | 598 | 34,43 |
| Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger . | - | - | (1) | (0,1) |
| Opérations imposées à taux réduit en France | (7) | (1,9) | (530) | (30,5) |
| Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale | (77) | (19,3) | (90) | (5,2) |
| Charge d'impôt globale | 52 | 13,2 | (22) | n/a |

En 2009 et 2008, HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2009 de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 1,72 %¹ pour le long terme (LT). Les taux utilisés pour le calcul des impôts différés sont ceux de 2010.

¹ A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

8 Dividendes versés en 2008 et 2009

| (en millions d'euros) | 2009 | | 2008 | |
|---|---------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| | <i>EUR par action</i> | <i>Montant</i> | <i>EUR par action</i> | <i>Montant</i> |
| 1 ^{er} acompte sur dividende pour l'année en cours | 3,70 | 249,5 | - | - |
| 2 nd acompte sur dividende pour l'année en cours | 6,24 | 420,8 | - | - |
| | | 670,3 | | - |

8 Dividendes versés en 2008 et 2009 (suite)

Dividendes au titre de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2009 a décidé la mise en paiement d'un premier acompte sur dividende de 3,70 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date soit un montant global de 249,5 millions EUR.

Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2009 a décidé la mise en paiement d'un deuxième acompte sur dividende de 6,24 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date soit un montant global de 420,8 millions EUR.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2010 propose à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2009.

Dividendes au titre de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009 a décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2008.

9 Bénéfice et dividende par action

| (en euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|---------------------|---------------------|
| Bénéfice par action | 5,15 | 23,52 |
| Bénéfice par action après dilution | 5,10 | 23,27 |
| Dividende par action | 9,94 | – |

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 347 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 820 actions (au 31 décembre 2008, le bénéfice était de 1 764 millions EUR et le nombre d'actions de 75 020 854).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 68 042 070 actions (75 808 731 actions au 31 décembre 2008).

10 Ventilation des résultats par métier

Le groupe HSBC France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de clientèle et métiers suivantes :

- La Banque de particuliers (y compris le métier Assurance) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail, crédit à la consommation et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers. Les produits de la banque de détail comprennent en général les comptes courants et les comptes épargne, les crédits hypothécaires et les prêts aux particuliers, les cartes de crédit, l'assurance, la gestion de patrimoine et les services de paiement locaux et internationaux.
- L'offre de produits de la Banque d'entreprises comprend la fourniture de services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, les opérations de trésorerie et activités de marché, l'assurance, la gestion de patrimoine et les services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux principaux gouvernements et services publics, aux entreprises et clients institutionnels de premier plan. Les lignes métiers axées sur le client offrent une gamme complète de services bancaires de banque d'investissement et de financement ; de banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, de marchés monétaires et d'opérations sur titres ; des services internationaux de gestion d'actifs et des activités d'investissement.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

La colonne "Autres" comprend la juste valeur de la dette émise classée en option juste valeur pour 145 millions EUR (2008 : impacts liés à la cession de sept filiales bancaires régionales).

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

Bénéfice / (perte) de l'exercice

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | | | | | | Total |
|--|------------------------|----------------------|---|---------------|--------------|---------------|----------------|
| | Banque de particuliers | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investissement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter-segment | |
| Intérêts et produits assimilés | 886 | 526 | 1,070 | 31 | (112) | – | 2 401 |
| Charges | (140) | (148) | (772) | (11) | 1 | (277) | (1 347) |
| Marge nette d'intérêts. | 746 | 378 | 298 | 20 | (111) | (277) | 1 054 |
| Autres produits d'exploitation | (43) | 213 | 1 056 | 48 | (130) | 277 | 1 421 |
| Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit. | 703 | 591 | 1 354 | 68 | (241) | – | 2 475 |
| Provisions pour risques de crédit | (31) | (102) | (44) | – | – | – | (177) |
| Produit net bancaire | 672 | 489 | 1 310 | 68 | (241) | – | 2 298 |
| Total charges d'exploitation | (632) | (415) | (638) | (66) | 1 | – | (1 750) |
| Résultat d'exploitation | 40 | 74 | 672 | 2 | (240) | – | 548 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | – | – | – | – | – | – | – |
| Résultat avant impôt | 40 | 74 | 672 | 2 | (240) | – | 548 |
| Impôt sur les bénéfices | 16 | (4) | (210) | 3 | 68 | – | (127) |
| Résultat net – périmètre France | 56 | 70 | 462 | 5 | (172) | – | 421 |
| Ajustement périmètre ¹ | | | | | | | (101) |
| Autres ajustements | | | | | | | 28 |
| Résultat net – périmètre légal | | | | | | | 348 |

1 Principalement l'Assurance.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | Banque de particuliers | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investis- sement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter- segment | Total |
|--|---------------------------|-------------------------|---|------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 904 | 637 | 2 874 | 57 | (23) | | 4 449 |
| Charges | (170) | (273) | (2 606) | (38) | 6 | (1 093) | (4 174) |
| Marge nette d'intérêts . . . | 734 | 364 | 268 | 19 | (17) | (1 093) | 275 |
| Autres produits d'exploitation | 20 | 285 | 531 | 63 | 1 532 | 1 093 | 3 524 |
| Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit | 754 | 649 | 799 | 82 | 1 515 | – | 3 799 |
| Provisions pour risques de crédit | (6) | (100) | (26) | 5 | – | – | (127) |
| Produit net bancaire | 748 | 549 | 773 | 87 | 1 515 | – | 3 672 |
| Total charges d'exploitation | (657) | (427) | (601) | (80) | (54) | – | (1 819) |
| Résultat d'exploitation . . . | 91 | 122 | 172 | 7 | 1 461 | – | 1 853 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | – | – | – | – | – | – | – |
| Résultat avant impôt | 91 | 122 | 172 | 7 | 1 461 | – | 1 853 |
| Impôt sur les bénéfices . . . | 16 | 9 | (18) | 3 | (16) | – | (6) |
| Résultat net – périmètre France | <u>107</u> | <u>131</u> | <u>154</u> | <u>10</u> | <u>1 445</u> | <u>–</u> | <u>1 847</u> |
| Ajustement périmètre ¹ . . . | | | | | | | (80) |
| Autres ajustements | | | | | | | (1) |
| Résultat net – périmètre légal | | | | | | | <u>1 766</u> |

1 Principalement l'Assurance.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat

| (en millions d'euros) | <i>Banque de parti- culiers</i> | <i>Banque d'entreprises</i> | <i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i> | <i>Banque privée</i> | <i>Autres</i> | <i>Inter- segment</i> | <i>Total</i> |
|---|---|---------------------------------|--|--------------------------|---------------|---------------------------|--------------|
| 31 décembre 2009 | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 672 | 489 | 1 310 | 68 | (241) | – | 2 298 |
| – externe | 707 | 551 | 731 | 42 | (189) | – | 1 842 |
| – inter-segment | (35) | (62) | 579 | 26 | (52) | – | 456 |
| Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants | 40 | 74 | 672 | 2 | (240) | – | 548 |
| – dépréciations, amortissements et provisions | (31) | (22) | (15) | (2) | – | – | (71) |
| – provisions pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . . | (31) | (104) | (44) | – | – | – | (180) |
| – provisions sur instruments financiers | – | – | (28) | (1) | (19) | – | (48) |
| 31 décembre 2008 | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 748 | 549 | 773 | 87 | 1 515 | – | 3 672 |
| – externe | 1 003 | 693 | (21) | 40 | 292 | – | 2 007 |
| – inter-segment | (255) | (144) | 794 | 47 | 1 223 | – | 1 665 |
| Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants | 91 | 122 | 172 | 7 | 1 461 | – | 1 853 |
| – dépréciations, amortissements et provisions | (30) | (21) | (19) | (1) | – | – | (70) |
| – provisions pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . . | 2 | (112) | (27) | 5 | – | – | (131) |
| – provisions sur instruments financiers | – | – | (84) | (2) | (33) | – | (119) |

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Informations sur le bilan

| (en millions d'euros) | <i>Banque de parti- culiers</i> | <i>Banque d'entreprises</i> | <i>Banque de financement, d'investis- sment et de marchés</i> | <i>Banque privée</i> | <i>Autres</i> | <i>Inter- segment</i> | <i>Total</i> |
|---|---|---------------------------------|---|--------------------------|---------------|---------------------------|--------------|
| 31 décembre 2009 | | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle net de provisions. | 13 638 | 7 851 | 27 586 | 706 | – | – | 49 780 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . . | – | – | 6 | – | – | – | 6 |
| Total Actif | 14 845 | 9 040 | 193 937 | 1 225 | 329 | (5 931) | 213 444 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 10 184 | 7 719 | 30 981 | 455 | – | – | 49 338 |
| Total Passif | 14 845 | 9 040 | 193 937 | 1 225 | 329 | (5 931) | 213 444 |
| Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹ | 24 | 15 | 8 | – | – | – | 47 |
| 31 décembre 2008 | | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle net de provisions. | 14 033 | 8 929 | 27 570 | 754 | – | – | 51 286 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . . | – | – | 6 | – | – | – | 6 |
| Total Actif | 14 975 | 11 238 | 249 396 | 1 502 | 338 | (11 424) | 266 025 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 9 781 | 8 445 | 34 891 | 673 | – | – | 53 791 |
| Total Passif | 14 975 | 11 238 | 249 396 | 1 502 | 338 | (11 424) | 266 025 |
| Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹ | 31 | 19 | 31 | – | – | – | 81 |

¹ Les dépenses encourues au titre des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels ne tiennent pas compte des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des écarts d'acquisition.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

Au 31 décembre 2009

| (en millions d'euros) | Actifs | | | | | | | Total |
|---|----------------|------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---|----------------|
| | Transaction | Option de juste valeur | Prêts et créances | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture de juste valeur | Dérivés de couverture de flux de trésorerie | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP..... | - | - | - | - | 586 | - | - | 586 |
| Comptes d'encaissement..... | - | - | - | - | 1 079 | - | - | 1 079 |
| Portefeuille de transaction..... | 61 529 | - | - | - | - | - | - | 61 529 |
| Actifs financiers sous option juste valeur..... | - | 595 | - | - | - | - | - | 595 |
| Instruments dérivés..... | 55 329 | - | - | - | - | 44 | 584 | 55 957 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit..... | - | - | 30 705 | - | - | - | - | 30 705 |
| Prêts et créances sur la clientèle..... | - | - | 49 780 | - | - | - | - | 49 780 |
| Investissements financiers..... | - | - | - | 5 148 | - | - | - | 5 148 |
| Autres actifs..... | - | - | - | - | 315 | - | - | 315 |
| Créances rattachées..... | - | - | - | - | 1 277 | - | - | 1 277 |
| Total des actifs financiers | 116 858 | 595 | 80 485 | 5 148 | 3 257 | 44 | 584 | 206 971 |
| Actifs de groupe destinés à être cédés..... | | | | | | | | 5 600 |
| Total des actifs non financiers..... | | | | | | | | 873 |
| Total de l'actif | | | | | | | | 213 444 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit..... | - | - | - | - | 41 035 | - | - | 41 035 |
| Comptes créditeurs de la clientèle..... | - | - | - | - | 49 338 | - | - | 49 338 |
| Comptes d'encaissement..... | - | - | - | - | 959 | - | - | 959 |
| Portefeuille de transaction..... | 35 154 | - | - | - | - | - | - | 35 154 |
| Passifs financiers sous option juste valeur..... | - | 3 881 | - | - | - | - | - | 3 881 |
| Instruments dérivés..... | 55 055 | - | - | - | - | 72 | 481 | 55 608 |
| Dettes représentées par un titre..... | - | - | - | - | 14 769 | - | - | 14 769 |
| Autres passifs..... | - | - | - | - | 857 | - | - | 857 |
| Dettes subordonnées..... | - | - | - | - | 166 | - | - | 166 |
| Dettes rattachées..... | - | - | - | - | 1 224 | - | - | 1 224 |
| Total des passifs financiers | 90 209 | 3 881 | | | 108 348 | 72 | 481 | 202 991 |
| Passifs de groupe destinés à être cédés..... | | | | | | | | 5 156 |
| Total des passifs non financiers..... | | | | | | | | 5 297 |
| Total du passif | | | | | | | | 213 444 |

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

Au 31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | Actifs | | | | | | | Total |
|--|-------------|------------------------|-------------------|-------------------------------|---|---------------------------------------|---|---------|
| | Transaction | Option de juste valeur | Prêts et créances | Titres disponibles à la vente | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture de juste valeur | Dérivés de couverture de flux de trésorerie | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | - | - | - | - | 2 077 | - | - | 2 077 |
| Comptes d'encaissement | - | - | - | - | 1 234 | - | - | 1 234 |
| Portefeuille de transaction | 67 427 | - | - | - | - | - | - | 67, 427 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | - | 515 | - | - | - | - | - | 515 |
| Instruments dérivés | 104 723 | - | - | - | - | 30 | 460 | 105 213 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | 27 270 | - | - | - | - | 27 270 |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - | 51 286 | - | - | - | - | 51 286 |
| Investissements financiers | - | - | - | 3 247 | - | - | - | 3 247 |
| Autres actifs | - | - | - | - | 4 852 | - | - | 4 852 |
| Créances rattachées | - | - | - | - | 1 766 | - | - | 1 766 |
| Total des actifs financiers | 172 150 | 515 | 78 556 | 3 247 | 9 929 | 30 | 460 | 264 887 |
| Total des actifs non financiers | | | | | | | | 1 138 |
| Total de l'actif | | | | | | | | 266 025 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - | 42 136 | - | - | 42 136 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | - | - | - | - | 53 791 | - | - | 53 791 |
| Comptes d'encaissement | - | - | - | - | 1 041 | - | - | 1 041 |
| Portefeuille de transaction | 33 892 | - | - | - | - | - | - | 33 892 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | - | 2 206 | - | - | - | - | - | 2 206 |
| Instruments dérivés | 102 369 | - | - | - | - | 67 | 561 | 102 997 |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | 20 351 | - | - | 20 351 |
| Autres passifs | - | - | - | - | 2 383 | - | - | 2 383 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 207 | - | - | 207 |
| Dettes rattachées | - | - | - | - | 1 538 | - | - | 1 538 |
| Total des passifs financiers | 136 261 | 2 206 | - | - | 121 447 | 67 | 561 | 260 542 |
| Total des passifs non financiers | | | | | | | | 5 483 |
| Total du passif | | | | | | | | 266 025 |

Etats financiers consolidés (suite)

12 Portefeuille de transaction (actif)

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Actifs de transaction | | |
| – pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 35 392 | 34 844 |
| – ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 26 137 | 32 583 |
| | 61 529 | 67 427 |
| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 38 125 | 40 885 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 10 415 | 9 357 |
| Actions et autres titres à revenu variable ¹ | – | 2 052 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 10 734 | 11 668 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2 255 | 3 465 |
| | 61 529 | 67 427 |

1 Transfert de l'activité de HSBC Financial Products (France) à HSBC Bank plc Paris Branch en 2009.

13 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2009 | | | | | |
|---|---------------------|------------|----------------|------------------|--------------|------------------|
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | Transaction | Couverture | Total | Transaction | Couverture | Total |
| Taux de change | 3 956 | – | 3 956 | (3 956) | – | (3 956) |
| Taux d'intérêt | 61 785 | 628 | 62 413 | (62 422) | (553) | (62 975) |
| Actions | 988 | – | 988 | – | – | – |
| Dérivés de crédit | 4 | – | 4 | (81) | – | (81) |
| Matières premières et autres | – | – | – | – | – | – |
| Total brut | 66 733 | 628 | 67 361 | (66 459) | (553) | (67 012) |
| Compensations | | | (11 404) | | | 11 404 |
| Total net | | | 55 957 | | | (55 608) |
| | Au 31 décembre 2008 | | | | | |
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | Transaction | Couverture | Total | Transaction | Couverture | Total |
| Taux de change | 5 556 | – | 5 556 | (6 114) | (2) | (6 116) |
| Taux d'intérêt | 88 686 | 490 | 89 176 | (87 302) | (626) | (87 928) |
| Actions | 12 223 | – | 12 223 | (10 776) | – | (10 776) |
| Dérivés de crédit | 87 | – | 87 | (6) | – | (6) |
| Matières premières et autres | – | – | – | – | – | – |
| Total brut | 106 552 | 490 | 107 042 | (104 198) | (628) | (104 826) |
| Compensations | | | (1 829) | | | 1 829 |
| Total net | | | 105 213 | | | (102 997) |

13 Instruments dérivés (suite)

a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écart de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------------------|------------------|
| Taux de change | 81 557 | 128 134 |
| Taux d'intérêt | 3 570 489 | 4 082 848 |
| Actions ¹ | 53 665 | 125 454 |
| Dérivés de crédit | 949 | 1 162 |
| Matières premières et autres | - | - |
| Total | 3 706 660 | 4 337 598 |

¹ Principalement des dérivés de HSBC Financial Products (France) à transférer.

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 949 millions EUR (2008 : 1 162 millions EUR) se répartit en achat de protection à hauteur de 949 millions EUR (2008 : 1 156 millions EUR) et en vente de protection à hauteur de 0 million EUR (2008 : 6 millions EUR).

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------------|------|
| Solde non amorti au 1^{er} janvier | 47 | 42 |
| Nouvelles opérations | 58 | 106 |
| Intégration dans le compte de résultat sur la période | | |
| - amortissement | (33) | (37) |
| - paramètres devenus observables | (1) | (50) |
| - échéance ou fin | (11) | (14) |
| - variations de taux de change et autres ¹ | (52) | - |
| Solde non amorti au 31 décembre | 8 | 47 |

¹ Y compris transfert de la réserve "day one" de HSBC Financial Products (France).

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2009 | | Au 31 décembre 2008 | |
|--------------------------------------|---|---|---|---|
| | <i>Couverture de flux de trésorerie</i> | <i>Couverture de juste valeur</i> | <i>Couverture de flux de trésorerie</i> | <i>Couverture de juste valeur</i> |
| Contrats de taux de change | - | 500 | - | 540 |
| Contrats de taux d'intérêt | 55 252 | 4 496 | 49 248 | 2 591 |
| Contrats actions | - | - | - | - |

13 Instruments dérivés (suite)

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 44 millions EUR à l'actif et à 72 millions EUR au passif (au 31 décembre 2008 : 30 millions EUR à l'actif et 67 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

| (en millions d'euros) | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|--|-------------|-------------|
| – sur instruments de couverture | 24 | (20) |
| – sur éléments couverts attribuables au risque couvert | (21) | 21 |

Au 31 décembre 2009, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 3,1 millions EUR (au 31 décembre 2009 : un gain de 1,3 million EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 584 millions EUR à l'actif et à 481 millions EUR au passif (au 31 décembre 2008 : 460 millions EUR à l'actif et à 561 millions EUR au passif).

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre)

| (en millions d'euros) | <u>Au 31 décembre 2009</u> | | | |
|--|----------------------------|--|---|--------------------------|
| | <u>3 mois ou moins</u> | <u>Plus de 3 mois et moins de 1 an</u> | <u>Plus de 1 an et moins de 5 ans</u> | <u>Plus de 5 ans</u> |
| Flux de trésorerie provenant des actifs | 8 434 | 14 619 | 5 261 | 27 |
| Flux de trésorerie provenant des passifs | (10 519) | (16 897) | (3 036) | (1 009) |
| Flux nets de trésorerie | <u>(2 085)</u> | <u>(2 278)</u> | <u>2 225</u> | <u>(982)</u> |

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2008 | | | |
|--|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| | 3 mois ou moins | Plus de 3 mois et moins de 1 an | Plus de 1 an et moins de 5 ans | Plus de 5 ans |
| Flux de trésorerie provenant des actifs | 12 304 | 5 920 | 6 389 | – |
| Flux de trésorerie provenant des passifs | (7 052) | (7 561) | (6 144) | (1 713) |
| Flux nets de trésorerie | <u>5 252</u> | <u>(1 641)</u> | <u>245</u> | <u>(1 713)</u> |

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------------|--------------|
| Au 1^{er} janvier | (118) | (117) |
| Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice | 126 | (19) |
| Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice | 26 | 18 |
| Impôts différés | (52) | – |
| Au 31 décembre | (18) | (118) |

Au 31 décembre 2009, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de 0,1 million EUR (au 31 décembre 2008 : une perte de 3,7 millions EUR).

d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2009, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 7 millions EUR (au 31 décembre 2008 : un passif de 11 millions EUR).

14 Investissements financiers

| | | |
|--|--------------|-------|
| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
| Investissements financiers : | | |
| – pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 3 220 | 530 |
| – ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 1 928 | 2 717 |
| | 5 148 | 3 247 |

| (en millions d'euros) | 2009 | | 2008 | |
|--|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| | <i>Valeur nette comptable</i> | <i>Juste valeur</i> | <i>Valeur nette comptable</i> | <i>Juste valeur</i> |
| Effets publics et valeurs assimilées | 2 012 | 2 012 | 309 | 309 |
| – titres disponibles à la vente | 2 012 | 2 012 | 309 | 309 |
| – titres détenus jusqu'à l'échéance | – | – | – | – |
| Obligations | 2 477 | 2 477 | 2 090 | 2 090 |
| – titres disponibles à la vente ¹ | 2 477 | 2 477 | 2 090 | 2 090 |
| – titres détenus jusqu'à l'échéance | – | – | – | – |
| Actions | 659 | 659 | 848 | 848 |
| – titres disponibles à la vente | 659 | 659 | 848 | 848 |
| Total des investissements financiers | 5 148 | 5 148 | 3 247 | 3 247 |

¹ Y compris les actifs rachetés aux fonds monétaires dynamiques pour 238 millions EUR (2008 : 272 millions EUR) et les actifs des fonds monétaires dynamiques consolidés depuis 2008 pour 311 millions EUR (2008 : 410 millions EUR).

15 Titrisations et autres transactions structurées

Dans le cadre de son activité, HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les cash-flows d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces cash-flows sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication d'HSBC France continue.

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecarts d'acquisition

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------------|------------|
| Coût | | |
| Au 1^{er} janvier | 375 | 429 |
| Acquisitions | - | - |
| Cessions | - | (57) |
| Ecart de conversion | - | 3 |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | - |
| Au 31 décembre | 375 | 375 |
| Cumul des pertes de valeur | | |
| Au 1^{er} janvier | (32) | (32) |
| Cessions | - | - |
| Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | - |
| Au 31 décembre | (32) | (32) |
| Valeur comptable au 31 décembre | 343 | 343 |

En 2009 et 2008, le groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation des écarts d'acquisition. Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué chaque année en comparant le résultat généré par les unités génératrices de trésorerie (UGT), de leur valeur dans les comptes. Ce calcul se fonde sur des estimations de flux de trésorerie basées sur les projections de flux réalisées par le management, extrapolées à l'infini avec un taux de croissance nominal à long terme établi d'après les évaluations actuelles du PIB et de l'inflation. Les flux de trésorerie sont extrapolés à l'infini du fait de la perspective de détention à long terme des activités composant les UGT. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe alloue aux participations au sein desquelles opèrent les UGT.

Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs peut avoir un impact notable sur son évaluation. Le pourcentage de coût du capital découle en général d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de données relatives à un certain nombre de variables financières et économiques, dont le taux sans risque et une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont établies d'après l'appréciation de la Direction et les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Ce test d'*impairment* des écarts d'acquisition représente la meilleure estimation réalisée par la Direction. Ces valeurs obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes au titre desquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la projection des flux de trésorerie ultérieurs.

L'application des hypothèses sous-jacentes est soumise à la condition que les prévisions en découlant soient comparées aux résultats réels et aux données économiques vérifiables dans les années à venir. Les prévisions de flux de trésorerie reflètent nécessairement l'opinion de la Direction sur les perspectives futures de l'activité. L'identification et l'évaluation des dépréciations des écarts d'acquisition impliquent nécessairement un certain degré d'incertitude car la Direction doit recourir dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

Etats financiers consolidés (suite)**17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles** (suite)**b Autres immobilisations incorporelles**

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2009 se ventilent comme suit :

| (en millions d'euros) | <i>Frais de développements informatiques internes</i> | <i>Acquisitions de logiciels externes</i> | <i>Autres</i> | <i>Total</i> |
|--|---|---|---------------|--------------|
| Coût | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2009 | 142 | 58 | 35 | 235 |
| Acquisitions | 1 | 4 | - | 5 |
| Cessions | - | - | - | - |
| Ecarts de conversion | - | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | (3) | (1) | (4) |
| Au 31 décembre 2009 | 143 | 59 | 34 | 236 |
| Cumul des amortissements | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2009 | (141) | (37) | (10) | (188) |
| Dotations de l'exercice ¹ | (2) | (8) | - | (10) |
| Cessions | - | - | - | - |
| Dotations aux provisions pour dépréciation | - | - | - | - |
| Reprises de provisions pour dépréciation | - | - | - | - |
| Ecarts de conversion | - | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | 3 | 1 | 4 |
| Au 31 décembre 2009 | (143) | (42) | (9) | (194) |
| Valeur comptable au 31 décembre 2009 | - | 17 | 25 | 42 |

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

| (en millions d'euros) | <i>Frais de développements informatiques internes</i> | <i>Acquisitions de logiciels externes</i> | <i>Autres</i> | <i>Total</i> |
|--|---|---|---------------|--------------|
| Coût | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | 140 | 53 | 38 | 231 |
| Acquisitions | 2 | 10 | 6 | 18 |
| Cessions | - | - | (1) | (1) |
| Ecarts de conversion | - | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | (5) | (8) | (13) |
| Au 31 décembre 2008 | <u>142</u> | <u>58</u> | <u>35</u> | <u>235</u> |
| Cumul des amortissements | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | (137) | (31) | (10) | (178) |
| Dotations de l'exercice ¹ | (4) | (8) | - | (12) |
| Cessions | - | - | - | - |
| Dotations aux provisions pour dépréciation | - | - | - | - |
| Reprises de provisions pour dépréciation | - | - | - | - |
| Ecarts de conversion | - | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | 2 | - | 2 |
| Au 31 décembre 2008 | <u>(141)</u> | <u>(37)</u> | <u>(10)</u> | <u>(188)</u> |
| Valeur comptable au 31 décembre 2008 | <u>1</u> | <u>21</u> | <u>25</u> | <u>47</u> |

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|------------|
| Coût | | |
| Ecarts d'acquisition – valeur comptable (Note 17 a) | 343 | 343 |
| Autres immobilisations incorporelles – valeur comptable (Note 17 b) | 42 | 47 |
| | <u>385</u> | <u>390</u> |

Etats financiers consolidés (suite)

18 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

| (en millions d'euros) | <i>Terrains et constructions</i> | <i>Agencements et installations</i> | <i>Total</i> |
|--|--|---|--------------|
| Coût d'acquisition ou juste valeur | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2009 | 397 | 312 | 709 |
| Acquisitions | 2 | 43 | 45 |
| Ajustements de juste valeur | – | – | – |
| Cessions | (1) | (1) | (2) |
| Ecart de conversion | – | – | – |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ | (269) | (54) | (323) |
| Au 31 décembre 2009 | 129 | 300 | 429 |
| Cumul des amortissements | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2009 | (30) | (131) | (161) |
| Dotations aux amortissements de l'exercice ² | (10) | (51) | (60) |
| Cessions | – | 1 | 1 |
| Ecart de conversion | – | – | – |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ | 19 | 31 | 49 |
| Au 31 décembre 2009 | (21) | (150) | (171) |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2009 | 108 | 150 | 258 |

1 Y compris montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés", voir Note 20.

2 Y compris dépréciation sur immeuble : 2,5 millions EUR.

| (en millions d'euros) | <i>Terrains et constructions</i> | <i>Agencements et installations</i> | <i>Total</i> |
|--|--|---|--------------|
| Coût d'acquisition ou juste valeur | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | 458 | 326 | 784 |
| Acquisitions | 2 | 61 | 63 |
| Ajustements de juste valeur | – | – | – |
| Cessions | (3) | (5) | (8) |
| Ecart de conversion | – | – | – |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ | (60) | (70) | (130) |
| Au 31 décembre 2008 | 397 | 312 | 709 |
| Cumul des amortissements | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | (30) | (115) | (145) |
| Dotations aux amortissements de l'exercice ² | (9) | (48) | (57) |
| Cessions | 1 | 4 | 5 |
| Ecart de conversion | – | – | – |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ | 8 | 28 | 36 |
| Au 31 décembre 2008 | (30) | (131) | (161) |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2008 | 367 | 181 | 548 |

1 Dont variation liée à la cession des filiales bancaires régionales pour une valeur nette comptable de 93 millions EUR.

2 Y compris dépréciations sur immeuble : 1,5 million EUR.

b Immeubles de placement

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, le groupe ne détenait pas d'immeuble de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 18 a) | 258 | 548 |
| Immeubles de placement – valeur comptable (Note 18 b) | – | – |
| | 258 | 548 |

19 Liste des sociétés consolidées

| <i>Sociétés consolidées</i> | <i>Pays</i> | <i>Méthode de consolidation*</i> | <i>Activité principale</i> | Part du capital détenu par le groupe HSBC France | |
|---|-------------|----------------------------------|----------------------------|--|--------|
| | | | | % 2009 | % 2008 |
| Réseaux bancaires | | | | | |
| COPARI | France | IG | Société immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Financière d'Uzès | France | MEE | Sté financière | 34,0 | 34,0 |
| HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SARL Neuilly Valeurs | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| SCI Hervet Mathurins | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| SCI Neuilly Vichy ¹ | France | IG | Sté immobilière | – | 100,0 |
| SAPC Ufipro Recouvrement | France | IG | Banque | 100,0 | 100,0 |
| Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Vernet Expansion | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Banque de financement, d'investissement et de marchés | | | | | |
| Beau Soleil Limited Partnership | Hong Kong | IG | Sté financière | 85,0 | 85,0 |
| CCF Charterhouse GmbH | Allemagne | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG | Allemagne | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 10 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 9 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEMPAR 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEMPAR 2 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEMPAR 4 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Elysées GmbH | Allemagne | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FCPE Aéro Parts Multi ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 100,0 |
| FDM 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 2 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 3 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 4 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 5 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 6 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 7 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 8 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 9 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 10 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 2 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 5 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 6 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 7 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finely ² | France | IG | Sté financière | – | 100,0 |
| Foncière Elysées | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| France Titrisation ³ | France | MEE | Sté de services | – | 33,3 |
| HSBC Covered Bonds (France) (ex-Hervet Participations) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Financial Products (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Leasing (Belgium) | Belgique | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Leasing (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Middle East Leasing Partnership | Dubai | IG | Sté financière | 85,0 | 85,0 |
| HSBC Real Estate Leasing (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC REIM (France) | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Securities (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Securities Services (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Immobilière Bauchard | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |

* IG : Intégration globale – MEE : Mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Liquidation.

3 Cession.

4 Déconsolidation.

Etats financiers consolidés (suite)

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

| Sociétés consolidées | Pays | Méthode de consolidation * | Activité principale | Part du capital détenu par le groupe HSBC France | |
|---|-------------|----------------------------|---------------------|--|--------|
| | | | | % 2009 | % 2008 |
| Neuilly Saint-Paul ¹ | France | IG | Sté de portefeuille | – | 100,0 |
| Realimo Negociations | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| SAF Baiyun | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Baobab | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang ba | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang jiu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang qi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang san | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi'er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shiyi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | – |
| SAF Chang jiang shi wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | – |
| SAF Chang jiang wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang yi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Guangzhou | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Palissandre | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang ba | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang jiu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang qi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang san | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shiyi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang yi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Saussaies Haussmann ¹ | France | IG | Sté immobilière | – | 100,0 |
| Société Financière et Mobilière (SFM) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Société Immobilière Malesherbes-Anjou | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Sopingest | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Thasosfin | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Gestion d'actifs | | | | | |
| HSBC Global Asset Management | | | | | |
| (Switzerland) AG | Suisse | MEE | Sté financière | 50,0 | – |
| CCF & Partners Asset Management Ltd | Royaume-Uni | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Global Marco High Risk ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 89,7 |
| Halbis Capital Management (France) | France | IG | Sté de gestion | 100,0 | 100,0 |
| HCM Holdings Ltd | Royaume-Uni | Contrôle conjoint | Sté financière | 51,0 | 51,0 |
| HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash) | France | IG | Sté financière | 81,8 | 55,7 |
| HSBC Eotop | France | IG | Sté financière | 96,4 | 78,8 |
| HSBC Epargne Entreprise (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France)) | France | IG | Sté de gestion | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Global Asset Management FCP (France) (ex-HSBC Investments FCP (France)) ¹ | France | IG | Sté financière | – | 100,0 |
| HSBC Horizon 2034-2036 ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 59,3 |
| HSBC Multimanager World Equity ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 99,7 |

* IG : Intégration globale – MEE : Mise en équivalence.

1 Fusion.

4 Déconsolidation.

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

| <i>Sociétés consolidées</i> | <i>Pays</i> | <i>Méthode de consolidation *</i> | <i>Activité principale</i> | Part du capital détenu par le groupe HSBC France | |
|--|-------------|-----------------------------------|----------------------------|--|--------|
| | | | | % 2009 | % 2008 |
| Isère 2010 | France | IG | Sté financière | 95,0 | 76,3 |
| Sinopia AM Luxembourg ² | Luxembourg | IG | Sté de gestion | – | 100,0 |
| Sinopia Asset Management | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd | Hong Kong | IG | Sté de gestion | 100,0 | 100,0 |
| Sinopia Asset Management (UK) Ltd | Royaume-Uni | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Sinopia Danube 2015 ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 74,9 |
| Sinopia Financial Services | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Sinopia Global Equities ⁴ | France | IG | Sté financière | – | 57,7 |
| Sinopia Société de Gestion | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Sinopia TRS 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SNC les Oliviers d'Antibes | France | IG | Sté financière | 60,0 | 60,0 |
| Banque privée | | | | | |
| Byron Equilibre | France | IG | Courtier d'assurances | 99,9 | 99,9 |
| Delosfin SA | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Eurofin Assurances | France | IG | Courtier d'assurances | 100,0 | 99,9 |
| Eurofin Capital Partners (ECP) | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Private Bank France | France | IG | Banque | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Republic Assurance SARL ¹ | France | IG | Courtier d'assurances | – | 100,0 |
| LGI | Luxembourg | IG | Gérant de fortune | 100,0 | 100,0 |
| Octogone Immobilier | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Autres | | | | | |
| Charterhouse Management Services Limited (CMSL) | Royaume-Uni | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Elysées Forêts | France | IG | Sté de services | 75,3 | 75,3 |
| Elysées Formation | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Enership | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Excofina | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| FinanCités | France | MEE | Sté de Capital Risque | 21,4 | 25,0 |
| Forepar | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC PP 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Nobel | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Serdac | Suisse | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| SGEFF | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Société Française et Suisse (SFS) | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Value Fund 2 | France | MEE | Sté financière | 45,4 | 45,4 |

* IG : Intégration globale – MEE : Mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Liquidation.

4 Déconsolidation.

| <i>Entrées du périmètre</i> | <i>Année</i> | <i>Entrées du périmètre</i> | <i>Année</i> |
|-------------------------------------|--------------|--|--------------|
| HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash) | 2008 | SAF Zhu jiang shiyi | 2008 |
| HSBC Eotop | 2008 | SAF Zhu jiang wu | 2008 |
| SAF Zhu jiang ba | 2008 | SAF Zhu jiang yi | 2008 |
| SAF Zhu jiang er | 2008 | Sinopia Global Equities | 2008 |
| SAF Zhu jiang jiu | 2008 | SAF Chang jiang shi liu | 2009 |
| SAF Zhu jiang liu | 2008 | SAF Chang jiang shi wu | 2009 |
| SAF Zhu jiang qi | 2008 | HSBC Global Asset Management (Suisse) AG | 2009 |
| SAF Zhu jiang san | 2008 | | |
| SAF Zhu jiang shi | 2008 | | |

Etats financiers consolidés (suite)**19 Liste des sociétés consolidées** (suite)**Fusions :**

Fusion de HSBC Global Asset Management FCP (France)
(ex-HSBC Investments FCP (France))
avec HSBC Global Asset Management (France)

Fusion de HSBC Republic Assurance SARL
avec HSBC Private Bank France

Fusion de Neuilly Saint-Paul avec Société Française et Suisse

Fusion de Saussaies Haussmann avec Foncière Elysées

Fusion de SCI Neuilly Vichy avec HSBC France

Déconsolidations :

FCPE Aéro Parts Multi

Global Marco Hight Risk

HSBC Horizon 2034-2036

HSBC Multimanager World Equity

Sinopia Danube 2015

Sinopia Global Equities

Cessions ou liquidations :

Finely

France Titrisation

Sinopia AM Luxembourg

20 Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés

a Autres actifs

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---------------------------|------------|--------------|
| Impôts courants | 144 | 112 |
| Autres actifs | 317 | 4 852 |
| | 461 | 4 964 |

En 2008, les dépôts de garantie sur dérivés étaient déclarés dans les autres actifs pour 3 744 millions EUR. Ces montants ont été reclassés dans le portefeuille actifs de transaction en 2009.

b Actifs non courants destinés à être cédés

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|--------------|----------|
| Actifs détenus par HSBC Financial Products (France) | 5 323 | – |
| Terrains, constructions et agencements | 278 | 5 |
| Immeubles de placements | – | – |
| Total | 5 600 | 5 |

Les actifs classés en “Actifs non courants destinés à être cédés” respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 aa.

En décembre 2009, HSBC France a conclu un contrat portant sur la vente des immeubles situés au 103 avenue des Champs-Élysées et au 15 rue Vernet pour un montant total de 400 millions EUR. Aux termes de l'accord, HSBC France s'engage à relouer les bâtiments pendant une période de neuf ans. La valeur comptable des immeubles classés dans les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2009 était de 257 millions EUR. L'opération a été finalisée en février 2010.

Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé suite au reclassement d'actifs destinés à être cédés au cours de l'exercice 2009.

21 Passifs financiers sous option juste valeur

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | – | – |
| Dettes envers la clientèle | 183 | 204 |
| Dettes représentées par un titre | 3 689 | 1 996 |
| Dettes subordonnées | 9 | 6 |
| | 3 881 | 2 206 |

Au 31 décembre 2009, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 284 millions EUR pour le groupe HSBC France (81 millions EUR au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait - 97 millions EUR pour le groupe HSBC France (+ 48 millions EUR au 31 décembre 2008).

En 2009, le groupe a comptabilisé en résultat une perte de 145 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (gain de 45 millions EUR en 2008).

En janvier 2009, une émission dans le cadre du programme EMTN de HSBC France a été réalisée pour un montant de 1,5 milliard EUR.

Etats financiers consolidés (suite)

22 Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés

a Autres passifs

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------------|--------------|
| Part non détenue par le Groupe dans les fonds consolidés | 65 | 90 |
| Dettes sur paiements à base d'actions | - | - |
| Passifs de crédit-bail | - | - |
| Autres éléments de passif | 791 | 2 293 |
| | 857 | 2 383 |

En 2008, les dépôts de garantie reçus sur dérivés étaient déclarés dans les autres passifs pour 742 millions EUR. Ces montants ont été reclassés dans le portefeuille passif de transaction en 2009.

b Passifs non courants destinés à être cédés

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------------|----------|
| Passifs détenus par HSBC Financial Products (France) | 5 156 | - |
| Total | 5 156 | - |

23 Impôts différés

| (en millions d'euros) | 2009 | | | 2008 | | |
|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | <i>Impôt différé actif</i> | <i>Impôt différé passif</i> | <i>Total</i> | <i>Impôt différé actif</i> | <i>Impôt différé passif</i> | <i>Total</i> |
| Différences temporaires : | | | | | | |
| - engagements | | | | | | |
| de retraite | 22 | - | (22) | 23 | 1 | (22) |
| - crédit-bail | 1 | - | (1) | (2) | - | 2 |
| - réévaluation | | | | | | |
| des immobilisations | (47) | - | 47 | (48) | - | 48 |
| - autres différences | | | | | | |
| temporaires | 102 | - | (102) | 104 | 2 | (102) |
| | 78 | - | (78) | 77 | 3 | (74) |

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|------|------|
| Couverture de flux de trésorerie | 10 | 63 |
| Réserve des titres disponibles à la vente | (13) | 13 |
| Ecarts actuariels | (1) | (2) |

24 Provisions pour risques et charges

| (en millions d'euros) | <i>Provisions</i> |
|---|-------------------|
| Au 1^{er} janvier 2009 | 85 |
| Dotations aux provisions | 24 |
| Provisions utilisées | (21) |
| Reprise de provisions | (22) |
| Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements | 12 |
| Au 31 décembre 2009 | 78 |

24 Provisions pour risques et charges (suite)

| (en millions d'euros) | <i>Provisions</i> |
|--|-------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | 78 |
| Dotations aux provisions | 56 |
| Provisions utilisées | (12) |
| Reprise de provisions | (20) |
| Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements ¹ | (17) |
| Au 31 décembre 2008 | <u>85</u> |

1 Dont impact de la cession des filiales bancaires régionales : 17 millions EUR.

Au 31 décembre 2009, le poste "Provisions pour risques et charges" comprend une provision de 24,4 millions EUR comptabilisée en 2008 (au 31 décembre 2008 : 28,4 millions EUR) dotée dans le cadre du Plan de Développement 2010.

25 Opérations de pension et comptes de règlement

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2009 | Au 31 décembre 2008 |
|--|------------------------------------|---------------------------|
| Actif | | |
| Prêts et créances sur la clientèle : | | |
| – prises en pension | 17 390 | 16 911 |
| – comptes de règlement | 428 | 393 |
| Prêts et créances sur établissements de crédit : | | |
| – prises en pension | 27 951 | 28 477 |
| – comptes de règlement | 3 839 | 1 591 |
| | Au 31 décembre 2009 | Au 31 décembre 2008 |
| (en millions d'euros) | | |
| Passif | | |
| Dettes envers la clientèle : | | |
| – mises en pension | 24 442 | 24 757 |
| – comptes de règlement | 1 383 | 818 |
| Dettes envers les établissements de crédit : | | |
| – mises en pension | 25 392 | 29 155 |
| – comptes de règlement | 2 472 | 681 |

26 Dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | <i>Valeur comptable</i> | |
|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| | 2009 | 2008 |
| Dettes subordonnées : | | |
| – au coût amorti | 166 | 207 |
| – sous option juste valeur | 9 | 7 |
| | 175 | 214 |

Etats financiers consolidés (suite)

26 Dettes subordonnées (suite)

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

| (en millions d'euros) | Valeur comptable | |
|--|------------------|------------|
| | 2009 | 2008 |
| 150 M EUR ¹ Taux variable - échéance 2014 | 150 | 150 |
| 15 M EUR Taux variable - échéance 2015 | 9 | 7 |
| 5 Md JPY ² Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée..... | - | 40 |
| Taux variable - Autres titres subordonnés | 16 | 17 |
| | 175 | 214 |

1 Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

2 Remboursement anticipé en 2009.

27 Portefeuille de transaction (passif)

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Positions nettes vendeuses de titres | 24 490 | 22 179 |
| Dépôts interbancaires..... | 7 495 | 7 572 |
| Dépôts clientèle..... | 1 465 | 2 601 |
| Dettes représentées par un titre | 1 704 | 1 540 |
| Total | 35 154 | 33 892 |

En 2009, le groupe a comptabilisé une perte de 87,1 millions EUR relatif à son propre *spread* de crédit (gain de 119,9 millions EUR en 2008).

28 Juste valeur des instruments financiers

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. La responsabilité finale pour la détermination des justes valeurs est du ressort de la Direction Financière qui reporte fonctionnellement au Directeur Financier du Groupe HSBC. La Direction Financière établit les principes comptables et les procédures de validation des évaluations ; elle a la responsabilité de vérifier que les méthodes appliquées sont conformes aux principes comptables applicables.

Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le Groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les résultats des validations indépendantes sont soumis à la Direction et des ajustements aux justes valeurs, découlant des informations ci-dessus, sont comptabilisés si nécessaire.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles,

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les résultats du processus de validation indépendant sont soumis aux Comités d'évaluation et examinés par ces derniers. Les Comités d'évaluation sont constitués de représentants de plusieurs fonctions support indépendantes (*Product Control, Market Risk Management, Derivative Model Review Group* et Finance) ainsi qu'à la Direction des opérations de marché.

Tous les ajustements apportés au calcul de la juste valeur, suite au processus de validation, sont reportés à la Direction.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée, selon les méthodes ci-après :

- a "Level 1" – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b "Level 2" – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c "Level 3" – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où, pour un instrument financier donné, le marché n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées. La majorité des techniques d'évaluation reposent uniquement sur des données de marché observables. La fiabilité de la mesure de la juste valeur est ainsi très forte.

Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction, dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Par ailleurs et bien que découlant d'une méthode d'évaluation faisant appel à des données de marché non observables, la juste valeur ainsi obtenue peut dans certains cas être attribuée en grande partie à des données de marché observables. Par conséquent, l'incertitude liée aux données de marché non observables n'engendrera en général qu'un certain degré d'incertitude quant à la juste valeur globale de l'instrument financier mesuré. Des informations complémentaires sur les instruments évalués à l'aide de données non observables sont détaillées dans les sections ci-dessous qui permettent de mieux mesurer l'importance de cette incertitude.

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés ou pour la dette structurée émise, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de cash-flow sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change.

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap – CDS*).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission, sauf en cas de remboursement anticipé.

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsqu'une cotation de marché n'est pas disponible comprennent certaines hypothèses qui, de l'avis de HSBC, pourraient être faites par un intervenant du marché pour établir la juste valeur. Si HSBC estime que certains éléments supplémentaires n'ont pas été inclus dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être effectués, notamment comme suit :

- ajustement du risque de crédit : ajustement destiné à refléter la solvabilité des contreparties pour les produits dérivés conclus de gré à gré ;
- incertitude des données de marché/du modèle : ajustement destiné à refléter les incertitudes entourant la juste valeur en raison de données de marché non observables (par exemple, du fait d'une liquidité insuffisante) ou dans des domaines dans lesquels le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument.

En l'absence de données de marché observables, la marge dégagée lors de la négociation de certains instruments financiers complexes ("*Day one profit*") correspondant à l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation) n'est pas constatée immédiatement au compte de résultat mais comptabilisée sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistrée au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Une analyse de la variation de la réserve de "*day one profit*" est donné en page 108.

Sur les dérivés de taux, le consensus Mark-IT fournit une valorisation sur les produits structurés permettant le back testing des modèles.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction. Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l'exécution des transactions, sont comptabilisés en charges. Le coût futur de gestion du portefeuille des dérivés de gré à gré n'est pas non plus intégré dans la juste valeur, mais passé en charge au titre de chaque période concernée.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Dettes représentées par un titre, bons du Trésor et assimilés et actions

Ces instruments sont valorisés à partir des cours de marché fournis par les bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données, lorsqu'ils existent. A défaut, la juste valeur est calculée à partir de cotations de marché pour des instruments similaires.

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité de ces données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché.

A défaut de cotation de marché, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation. Les paramètres pris en compte dans ces méthodes d'évaluation découlent de données de marché observables et, le cas échéant, d'hypothèses relatives aux données non observables.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Etats financiers consolidés (suite)**28 Juste valeur des instruments financiers** (suite)

Le tableau ci-dessous donne une analyse des diverses méthodes décrites plus haut, qui ont été utilisées pour valoriser les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états financiers consolidés. Les variations des montants relatifs à ces actifs et passifs évalués à la juste valeur sur la base d'importantes données non observables sont principalement imputables à des reclassifications vers la catégorie *Level 2*.

| (en millions d'euros) | Techniques d'évaluation : | | | Total contre- parties | Montants avec des entités du Groupe HSBC | Total |
|-----------------------------|------------------------------------|--|--|-----------------------------|--|---------|
| | Level 1 - cotation de marché | Level 2 - utilisation de données de marché observables | Level 3 - utilisation de données de marché non observables | | | |
| Au 31 décembre 2009 | | | | | | |
| Actifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 55 073 | 1 409 | – | 56 482 | 5 047 | 61 529 |
| Actifs financiers sous | | | | | | |
| option juste valeur . . . | – | 591 | – | 591 | 4 | 595 |
| Instruments dérivés. . . . | 6 | 37 825 | 6 | 37 837 | 18 120 | 55 957 |
| Titres disponibles | | | | | | |
| à la vente. | 4 038 | 940 | – | 4 978 | 170 | 5 148 |
| Passifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 32 185 | 1 791 | – | 33 976 | 1 178 | 35 154 |
| Passifs financiers sous | | | | | | |
| option juste valeur . . . | – | 3 881 | – | 3 881 | – | 3 881 |
| Instruments dérivés. . . . | 1 | 35 342 | 3 | 35 346 | 20 262 | 55 608 |
| Au 31 décembre 2008 | | | | | | |
| Actifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 52 526 | 11 571 | – | 64 097 | 3 330 | 67 427 |
| Actifs financiers sous | | | | | | |
| option juste valeur . . . | – | 512 | – | 512 | 3 | 515 |
| Instruments dérivés. . . . | 3 559 | 65 096 | 124 | 68 779 | 36 434 | 105 213 |
| Titres disponibles | | | | | | |
| à la vente. | 1 849 | 1 051 | 170 | 3 070 | 177 | 3 247 |
| Passifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 23 117 | 7 911 | – | 31 028 | 2 864 | 33 892 |
| Passifs financiers sous | | | | | | |
| option juste valeur . . . | 204 | 2 002 | – | 2 206 | – | 2 206 |
| Instruments dérivés. . . . | 4 598 | 63 050 | 124 | 67 772 | 35 224 | 102 996 |

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – *Level 3*

| (en millions d'euros) | <i>Actifs</i> | | | | <i>Passifs</i> | | |
|---|--------------------------------------|------------------------------|--|----------------|------------------------------|--|----------------|
| | <i>Titres disponibles à la vente</i> | <i>Titres de transaction</i> | <i>Titres sous option juste valeur</i> | <i>Dérivés</i> | <i>Titres de transaction</i> | <i>Titres sous option juste valeur</i> | <i>Dérivés</i> |
| Investissements | | | | | | | |
| en private equity | – | – | – | – | – | – | – |
| Asset-backed securities . . . | – | – | – | – | – | – | – |
| Opérations de financement à effet de levier | – | – | – | – | – | – | – |
| Prêts destinés à la titrisation | – | – | – | – | – | – | – |
| Titres structurés | – | – | – | – | – | – | – |
| Dérivés monolines | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres dérivés | – | – | – | 6 | – | – | 3 |
| Autres | – | – | – | – | – | – | – |
| Au 31 décembre 2009 | – | – | – | 6 | – | – | 3 |
| Investissements | | | | | | | |
| en private equity | – | – | – | – | – | – | – |
| Asset-backed securities . . . | – | – | – | – | – | – | – |
| Opérations de financement à effet de levier | – | – | – | – | – | – | – |
| Prêts destinés à la titrisation | – | – | – | – | – | – | – |
| Titres structurés | – | – | – | – | – | – | – |
| Dérivés monolines | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres dérivés | – | – | – | 124 | – | – | 124 |
| Autres | 170 | – | – | – | – | – | – |
| Au 31 décembre 2008 | 170 | – | – | 124 | – | – | 124 |

Variation de la juste valeur des instruments classés en *Level 3*

| (en millions d'euros) | <i>Actifs</i> | | | | <i>Passifs</i> | | |
|---|--------------------------------------|------------------------------|--|--------------------|------------------------------|--|--------------------|
| | <i>Titres disponibles à la vente</i> | <i>Titres de transaction</i> | <i>Titres sous option juste valeur</i> | <i>Dérivés</i> | <i>Titres de transaction</i> | <i>Titres sous option juste valeur</i> | <i>Dérivés</i> |
| Au 1^{er} janvier 2009 | 170 | – | – | 124 | – | – | 124 |
| Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat ¹ . . . | – | – | – | 40 | – | – | 22 |
| Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres | – | – | – | – | – | – | – |
| Achats | – | – | – | – | – | – | – |
| Emissions | – | – | – | – | – | – | – |
| Ventes | – | – | – | – | – | – | – |
| Arrivées à échéance | – | – | – | – | – | – | – |
| Sorties | (170) ² | – | – | (160) ³ | – | – | (144) ³ |
| Entrées | – | – | – | 2 | – | – | 1 |
| Au 31 décembre 2009 | – | – | – | 6 | – | – | 3 |

¹ Dont pertes comptabilisées en compte de résultat sur les actifs et passifs détenus à la fin de la période pour 3 millions EUR.

² Opérations intra-groupe désormais exclues de ce tableau.

³ Mouvements relatifs à la cession de l'activité de HSBC Financial Products (France).

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions” hors marge nette d’intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous “Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés”. Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne “Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur”.

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne “Résultat net des cessions des investissements financiers” tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne “Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres” sous “Titres disponibles à la vente” dans l’état du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date d’établissement du bilan, des actifs et passifs décrits ci-dessous sont estimées comme indiqué ci-après :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu’il en existe. En l’absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d’actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et taux. En général, les cash-flows contractuels sont actualisés sur la base d’un taux d’actualisation estimé par le groupe, correspondant au taux qu’un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n’est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.

La juste valeur d’un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d’arrêté et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

(ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d’évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

(iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l’actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

(iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d’instruments comparables.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les justes valeurs présentées dans cette note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

La juste valeur des actifs incorporels et, notamment, la valeur attribuée aux portefeuilles de dépôts, cartes de crédit et relations de clientèle, n'est pas prise en compte dans ce qui précède puisqu'il ne s'agit pas d'instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur, notamment en raison de leur courte durée ou de réajustements fréquents en fonction des taux de marché :

| Actifs | Passifs |
|--|---|
| Caisse et banques centrales | Comptes d'encaissement |
| Comptes d'encaissement | Dettes à court terme comptabilisées en "Autres passifs" |
| Créances à court terme comptabilisées en "Autres actifs" | |

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

| (en millions d'euros) | 2009 | | 2008 | |
|--|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| | <i>Valeur comptable</i> | <i>Juste valeur</i> | <i>Valeur comptable</i> | <i>Juste valeur</i> |
| Actif | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 30 705 | 30 707 | 27 270 | 27 273 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 49 780 | 49 586 | 51 286 | 50 370 |
| Passif | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit. | 41 035 | 41 035 | 42 136 | 42 136 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 49 338 | 49 344 | 53 791 | 53 816 |
| Dettes représentées par un titre | 14 769 | 14 778 | 20 351 | 20 430 |
| Dettes subordonnées | 166 | 169 | 207 | 210 |

Etats financiers consolidés (suite)

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2009 | | | | | Total |
|---|---------------------|-------------------|--------------------|------------------|-----------------|----------------|
| | A vue | A moins de 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans | |
| Dettes envers les établissements de crédit ¹ | 571 | 49 469 | 8 130 | 2 325 | 734 | 61 229 |
| Comptes créditeurs de la clientèle ¹ | 18 135 | 50 675 | 4 550 | 616 | 224 | 74 200 |
| Portefeuille de transaction | 35 154 | – | – | – | – | 35 154 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | – | 46 | – | 4 233 | 549 | 4 828 |
| Instruments dérivés. | 55 064 | – | 139 | 405 | – | 55 608 |
| Dettes représentées par un titre | – | 8 699 | 1 569 | 4 679 | 18 | 14 965 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | 161 | 37 | 198 |
| Autres passifs financiers | 810 | 1 342 | 670 | 200 | – | 3 022 |
| Engagements de financement | 47 | 1 256 | 4 200 | 10 792 | 1 332 | 17 627 |
| Total au 31 décembre 2009 | 109 781 | 111 487 | 19 258 | 23 411 | 2 894 | 266 831 |

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2008 | | | | | Total |
|---|---------------------|-------------------|--------------------|------------------|-----------------|----------------|
| | A vue | A moins de 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans | |
| Dettes envers les établissements de crédit ¹ | 723 | 47 481 | 2 444 | 2 572 | 1 464 | 54 684 |
| Comptes créditeurs de la clientèle ¹ | 17 161 | 45 360 | 2 418 | 230 | 522 | 65 691 |
| Portefeuille de transaction | 33 892 | – | – | – | – | 33 892 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | – | 15 | 4 | 2 187 | 568 | 2 774 |
| Instruments dérivés. | 102 388 | – | 257 | 352 | – | 102 997 |
| Dettes représentées par un titre | – | 12 590 | 2 629 | 4 261 | 1 805 | 21 285 |
| Dettes subordonnées | – | – | 40 | – | 230 | 270 |
| Autres passifs financiers | 2 813 | 1 176 | 638 | 551 | 1 | 5 179 |
| Engagements de financement | 129 | 2 184 | 3 211 | 8 975 | 2 166 | 16 665 |
| Total au 31 décembre 2008 | 157 016 | 108 806 | 11 641 | 19 128 | 6 756 | 303 437 |

1 Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de repo.

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

| Au 31 décembre 2009 | | | |
|--|----------------------------|---------------------------|----------------|
| (en millions d'euros) | <i>A moins d'un an</i> | <i>A plus d'un an</i> | <i>Total</i> |
| Actif | | | |
| Actifs financiers sous option juste valeur | – | 595 | 595 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 29 001 | 1 704 | 30 705 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 31 246 | 18 534 | 49 780 |
| Investissements financiers | 920 | 4 228 | 5 148 |
| Autres actifs financiers | 458 | 3 | 461 |
| | 61 625 | 25 064 | 86 689 |
| Passif | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 38 466 | 2 569 | 41 035 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 48 521 | 817 | 49 338 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 42 | 3 839 | 3 881 |
| Dettes représentées par un titre | 10 236 | 4 533 | 14 769 |
| Autres passifs financiers | 799 | 58 | 857 |
| Dettes subordonnées | – | 166 | 166 |
| | 98 064 | 11 982 | 110 046 |
| Au 31 décembre 2008 | | | |
| (en millions d'euros) | <i>A moins d'un an</i> | <i>A plus d'un an</i> | <i>Total</i> |
| Actif | | | |
| Actifs financiers sous option juste valeur | – | 515 | 515 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 25 705 | 1 565 | 27 270 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 31 960 | 19 326 | 51 286 |
| Investissements financiers | 51 | 3 196 | 3 247 |
| Autres actifs financiers | 5 284 | 45 | 5 329 |
| | 63 000 | 24 647 | 87 647 |
| Passif | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 38 932 | 3 204 | 42 136 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 53 133 | 658 | 53 791 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 19 | 2 187 | 2 206 |
| Dettes représentées par un titre | 15 062 | 5 289 | 20 351 |
| Autres passifs financiers | 2 450 | 549 | 2 999 |
| Dettes subordonnées | – | 207 | 207 |
| | 109 596 | 12 094 | 121 690 |

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans la Note 33.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 38 612 | 37 640 |
| Actions et autres titres à revenu variable | - | - |
| | 38 612 | 37 640 |

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards de prêts et de dons en pension de titres.

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

En 2009, la juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 89 273 millions EUR au 31 décembre 2009 (66 154 millions EUR au 31 décembre 2008).

En 2009, la juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 78 181 millions EUR au 31 décembre 2009 (61 518 millions EUR au 31 décembre 2008). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

31 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2009 à 337 millions EUR divisé en 67 437 820 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

| | <i>Nombre d'actions de HSBC France</i> | <i>Montant (en millions d'euros)</i> |
|--|--|--|
| Au 1^{er} janvier 2009 | 67 437 820 | 337 |
| Actions émises | - | - |
| Au 31 décembre 2009 | 67 437 820 | 337 |
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | 75 963 895 | 380 |
| Actions émises | 221 154 | 1 |
| Réduction de capital par rachat d'actions | (8 750 000) | (44) |
| Fusion HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau | 2 771 | - |
| Au 31 décembre 2008 | 67 437 820 | 337 |

32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|---------------------|---------------------|
| Amortissements | 70 | 69 |
| Paiements à base d'actions | 21 | 44 |
| Réévaluation des immeubles de placement | - | - |
| Dépréciation de créances | 178 | 127 |
| Passages en pertes nets de récupérations de créances | (89) | (39) |
| Provisions pour risques et charges | 2 | 37 |
| Provisions utilisées | (21) | (12) |
| Dépréciation d'investissements financiers | 48 | 119 |
| Amortissements des surcotes / décotes | - | - |
| Autre | (26) | - |
| | 183 | 345 |

Variation des actifs d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|---------------------|---------------------|
| Comptes de régularisation | 481 | (364) |
| Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés | 2 000 | (10 843) |
| Variation des créances envers les établissements de crédit | (18 052) | 1 982 |
| Variation des créances envers la clientèle | 1 426 | 4 046 |
| Variation des actifs financiers sous option juste valeur | (79) | (516) |
| Variation des autres actifs | 5 941 | (1 314) |
| | (8 283) | (7 009) |

Variation des passifs d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---|---------------------|---------------------|
| Comptes de régularisation | (258) | (34) |
| Variation des dettes envers les établissements de crédit | (1 101) | (6 257) |
| Variation des dettes envers la clientèle | (4 454) | 9 101 |
| Variation des dettes représentées par un titre | (5 582) | (2 489) |
| Variation des passifs financiers sous option juste valeur | 1 620 | 665 |
| Variation des autres éléments de passif | 1 674 | 1 872 |
| | (8 101) | 2 858 |

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---|---------------------|---------------------|
| Caisse et banques centrales | 585 | 2 077 |
| Valeurs à l'encaissement (actif) | 1 079 | 1 234 |
| Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins | 14 191 | 31 909 |
| Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois | 1 096 | 784 |
| Déduction : comptes d'encaissement (passif) | (958) | (1 041) |
| | 15 993 | 34 963 |

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 60 à 66.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La maîtrise des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est organisée autour de la Direction des Risques de Crédit (DRC). Indépendante des lignes de métier, celle-ci dépend hiérarchiquement du Directeur Général Délégué en charge des risques (*Chief Risk Officer*), et se trouve rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

La gestion des risques de crédit de chacune des principales lignes de métier (GBM, CMB, PFS) est supervisée par des comités mensuels dédiés, les *Risk Management Committees* (RMC), présidés par le *Chief Risk Officer*. Les décisions et informations concernant les risques de crédit, émanant des différents RMC, sont rapportées, au même titre que les autres catégories de risques, au Risk Management Meeting de HSBC France (comité mensuel). Les minutes de ce comité accompagnées d'une synthèse sont ensuite soumises au *European Risk Management Committee* mensuel.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

HSBC Holdings plc est responsable de la mise en place des principes de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centralisée de haut niveau des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le Groupe était auparavant doté d'un système de notation à sept niveaux basé sur une estimation de la probabilité de défaillance et des facteurs de réduction du risque. Ce système historique de notation des risques a été remplacé par une approche plus fine, fondée sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conforme à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires. Avec l'intégration de ce dispositif dans le système de reporting, l'information soumise à la Direction sera conforme aux obligations du Groupe en matière de notation interne.

33 Gestion des risques (suite)

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le Groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-dessous.

| | 31 décembre 2009 | | |
|---|---------------------------------|--|---|
| | <i>Plafond d'exposition</i> | <i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i> | <i>Risque de crédit net total</i> |
| (en millions d'euros) | | | |
| Comptes d'encaissements | 1 079 | – | 1 079 |
| Actifs de transaction | 61 529 | – | 61 529 |
| – bons du Trésor et assimilés | 38 125 | – | 38 125 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 10 415 | – | 10 415 |
| – prêts et créances | 12 989 | – | 12 989 |
| Actifs sous option juste valeur | 595 | – | 595 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 4 | – | 4 |
| – prêts et créances | 591 | – | 591 |
| Produits dérivés | 55 957 | (50 227) | 5 730 |
| Prêts et créances au coût amorti | 80 485 | (14 690) | 65 795 |
| – prêts et créances sur les établissements de crédit | 30 705 | – | 30 705 |
| – prêts et créances sur la clientèle | 49 780 | (14 690) | 35 090 |
| Investissements financiers | 4 489 | – | 4 489 |
| – bons du Trésor et assimilés | 2 012 | – | 2 012 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 2 477 | – | 2 477 |
| Autres actifs | 1 571 | – | 1 571 |
| Hors-bilan | 25 977 | – | 25 977 |
| – garanties financières et autres garanties liées aux crédits | 6 846 | – | 6 846 |
| – engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits | 19 131 | – | 19 131 |
| Total | <u>231 684</u> | <u>(64 917)</u> | <u>166 767</u> |

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | | |
|---|-----------------------------|--|-----------------------------------|
| | <i>Plafond d'exposition</i> | <i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i> | <i>Risque de crédit net total</i> |
| Comptes d'encaissements | 1 234 | – | 1 234 |
| Actifs de transaction | 65 375 | – | 65 375 |
| – bons du Trésor et assimilés | 40 885 | – | 40 885 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 9 357 | – | 9 357 |
| – prêts et créances | 15 133 | – | 15 133 |
| Actifs sous option juste valeur | 515 | – | 3 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 3 | – | 512 |
| – prêts et créances | 512 | – | 1 234 |
| Produits dérivés | 105 213 | (85 022) | 20 191 |
| Prêts et créances au coût amorti | 78 556 | (6 718) | 71 838 |
| – prêts et créances sur les établissements de crédit | 27 270 | – | 27 270 |
| – prêts et créances sur la clientèle | 51 286 | (6 718) | 44 568 |
| Investissements financiers | 2 399 | – | 2 399 |
| – bons du Trésor et assimilés | 309 | – | 309 |
| – obligations et autres titres à revenu fixe | 2 090 | – | 2 090 |
| Autres actifs | 4 829 | – | 4 829 |
| Hors-bilan | 25 391 | – | 25 391 |
| – garanties financières et autres garanties liées aux crédits | 7 226 | – | 7 226 |
| – engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits | 18 165 | – | 18 165 |
| Total | 283 512 | (91 740) | 191 772 |

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts et créances

Les entités du groupe sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local.

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le groupe a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantissements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit, y compris les *credit default swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du groupe.

33 Gestion des risques (suite)

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée car non disponible.

Autres garanties

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers autres que des prêts et créances dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "Asset Backed Securities"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Dérivés

Le groupe privilégie les accords-cadres ISDA pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation. Le groupe privilégie en outre la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre ISDA. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Comptes d'encaissement

Un risque de règlement existe chaque fois qu'un versement en espèces, titres ou actions est réalisé face à une réception en attente d'un montant correspondant en espèces, titres ou actions. Des plafonds de règlement journaliers sont mis en place pour chaque contrepartie afin de couvrir dans sa globalité le risque de règlement journalier lié aux opérations de banque d'investissement du groupe et à ses opérations de marché. Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Concentration de l'exposition au risque de crédit

Les concentrations de risque de crédit surviennent quand un certain nombre de contreparties, ou d'exposition en risque, ont des caractéristiques économiques comparables ou quand ces contreparties sont engagées dans des activités similaires, opèrent dans les mêmes zones géographiques ou secteurs d'industrie, de sorte que leur capacité collective à répondre aux obligations contractuelles est touchée de façon uniforme par les changements économiques, politiques ou autres.

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et,
- la situation du groupe en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. La majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire est concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

Le groupe HSBC France n'a pas d'exposition directe sur les prêts à risques du marché américain (*subprime*).

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---|--|--|--|--|
| | <i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i> | <i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i> | <i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i> | <i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i> |
| Particuliers | 10 097 | 20,01 | 10 452 | 20,15 |
| Prêts hypothécaires à l'habitat | 3 002 | 5,95 | 3 137 | 6,05 |
| Autres prêts | 7 095 | 14,06 | 7 315 | 14,10 |
| Sociétés non financières | 21 612 | 42,83 | 25 059 | 48,29 |
| Commerce, industrie et commerce international | 10 225 | 20,26 | 12 758 | 24,58 |
| Immobilier commercial | 6 394 | 12,67 | 6 926 | 13,35 |
| Autre immobilier | 226 | 0,45 | 264 | 0,51 |
| Gouvernement | 171 | 0,34 | 200 | 0,39 |
| Autres | 4 596 | 9,11 | 4 911 | 9,46 |
| Financier | 18 753 | 37,16 | 16 378 | 31,56 |
| Institutions financières hors banques | 18 734 | 37,12 | 16 332 | 31,47 |
| Comptes de règlement | 19 | 0,04 | 46 | 0,09 |
| Total prêts et créances à la clientèle | 50 462 | 100,00 | 51 889 | 100,00 |

Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont ainsi classés dans le tableau ci-après par catégories de qualité du crédit. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en trois sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts à la grande clientèle, aux prêts aux particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des quatre catégories.

Classement par qualité du crédit

| | <i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i> | <i>Prêts aux particuliers</i> | <i>Obligations / autres</i> |
|--------------------|---|-------------------------------|-----------------------------|
| Strong | CRR 1 à CRR 2 | EL 1 à EL 2 | A- et supérieur |
| Medium | CRR 3 à CRR 5 | EL 3 à EL 5 | B+ à BBB+ et non noté |
| Sub-Standard | CRR 6 à CRR 8 | EL 6 à EL 8 | B et inférieur |
| Impaired | CRR 9 à CRR 10 | EL 9 à EL 10 | Douteux |

33 Gestion des risques (suite)

Définitions des quatre catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

“*Medium*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec un risque de défaillance faible à modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont minimales après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“*Impaired*” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus comme douteuses. Ces comptes peuvent se situer dans n'importe quelle catégorie de perte attendue, sachant que dans les catégories de qualité supérieure, le classement reflétera la possibilité de compenser l'impayé par des mesures d'atténuation du risque de crédit sous une forme ou sous une autre.

Echelles fines de notation du risque

L'échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s'étend à l'ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l'exposition concernée. L'échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d'un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l'ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. Dans un souci de cohérence de l'information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en quatre catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu'il n'y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de Standard and Poor's et celles d'agences équivalentes. Les obligations assorties d'une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu'une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de rating, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

La présentation de l'information financière a été modifiée par rapport aux années précédentes et l'ancien système uniforme à sept notes a été remplacé à la fois pour étendre la gamme des instruments financiers couverte dans la présentation de la qualité du portefeuille et pour refléter le système de notation plus sensible au risque, introduit dans le cadre du programme Bâle II.

Il n'y a pas de mesure d'*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables” (Note 2).

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de Crédit

Au 31 décembre 2009

| (en millions d'euros) | Créances saines | | | Créances saines en impayées | | Total |
|--|-----------------|---------------|--------------|-----------------------------|------------|----------------|
| | Strong | Medium | Sub-standard | Impaired | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | 1 079 | – | – | – | – | 1 079 |
| Portefeuille de transaction actif | 57 214 | 4 302 | 13 | – | – | 61 529 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 38 125 | – | – | – | – | 38 125 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 8 734 | 1 681 | – | – | – | 10 415 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 9 572 | 1 149 | 13 | – | – | 10 734 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 783 | 1 472 | – | – | – | 2 255 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 595 | – | – | – | – | 595 |
| Effets publics et valeurs assimilées | – | – | – | – | – | – |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 | – | – | – | – | 4 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | – | – | – | – | – | – |
| Prêts et créances sur la clientèle | 591 | – | – | – | – | 591 |
| Instruments dérivés | 40 935 | 14 867 | 155 | – | – | 55 957 |
| Prêts et créances au coût | 55 422 | 22 848 | 809 | 712 | 694 | 80 485 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 27 187 | 3 518 | – | – | – | 30 705 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 28 235 | 19 330 | 809 | 712 | 694 | 49 780 |
| Investissements financiers | 4 287 | 202 | – | – | – | 4 489 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 2 012 | – | – | – | – | 2 012 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 275 | 202 | – | – | – | 2 477 |
| Autres actifs | 71 | 1 500 | – | – | – | 1 571 |
| Avals et endos | – | – | – | – | – | – |
| Autres actifs | 71 | 1 500 | – | – | – | 1 571 |
| Total | 159 603 | 43 719 | 977 | 712 | 694 | 205 705 |

33 Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | Créances saines | | | Créances saines en impayées | | Total |
|--|-----------------|---------------|--------------|-----------------------------|------------|----------------|
| | Strong | Medium | Sub-standard | Impaired | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | 1 234 | – | – | – | – | 1 234 |
| Portefeuille de transaction actif | 58 643 | 6 732 | – | – | – | 65 375 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 40 885 | – | – | – | – | 40 885 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 400 | 2 957 | – | – | – | 9 357 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 10 724 | 944 | – | – | – | 11 668 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 634 | 2 831 | – | – | – | 3 465 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 515 | – | – | – | – | 515 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 3 | – | – | – | – | 3 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | – | – | – | – | – | – |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | – | – | – | – | – | – |
| Prêts et créances sur la clientèle | 512 | – | – | – | – | 512 |
| Instruments dérivés. | 88 416 | 16 797 | – | – | – | 105 213 |
| Prêts et créances au coût. | 46 272 | 31 131 | 560 | 173 | 420 | 78 556 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 22 369 | 4 885 | 16 | – | – | 27 270 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 23 903 | 26 246 | 544 | 173 | 420 | 51 286 |
| Investissements financiers. | 1 096 | 1 303 | – | – | – | 2 399 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 309 | – | – | – | – | 309 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 787 | 1 303 | – | – | – | 2 090 |
| Autres actifs | – | 4 829 | – | – | – | 4 829 |
| Avals et endos | – | 3 | – | – | – | 3 |
| Autres actifs | – | 4 826 | – | – | – | 4 826 |
| Total | 196 176 | 60 792 | 560 | 173 | 420 | 258 121 |

L'augmentation des créances douteuses (prêts douteux moins les provisions individuellement constituées) résulte en partie de la détérioration des portefeuilles de crédits aux entreprises suite à la conjoncture économique négative qui a prévalu tout au long de l'année 2009, mais elle est aussi due au renforcement et à la centralisation, à la fin de l'année 2008, des équipes HSBC France chargées du Crédit et des Situations Spéciales qui ont permis de repérer et de comptabiliser plus tôt l'existence de situations posant problème.

En 2009, plusieurs nouveaux encours de prêts plus importants et plus complexes ont fait l'objet de négociations en vue d'une restructuration, ce qui a augmenté le niveau des prêts douteux puisque la politique de HSBC France est de classer tous ces dossiers comme douteux à un stade précoce.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Les comités de provisionnement compétents par ligne de clientèle de HSBC France fixent tous les mois les niveaux des provisions. Toutes les provisions pour encours dépassant 100 000 EUR font l'objet d'un suivi individuel afin d'assurer que les niveaux de provisions sont à tout moment suffisants.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

| (en millions d'euros) | <i>Inférieur à 29 jours</i> | <i>De 30 à 59 jours</i> | <i>De 60 à 89 jours</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2009 | 623 | 59 | 30 | 712 |
| Au 31 décembre 2008 | 148 | 19 | 6 | 173 |

Le montant des prêts et créances impayés mais non douteux inclut désormais les clients particuliers (non professionnels). Sur une base comparable, le montant brut des impayés sur créances saines au 31 décembre 2009 a légèrement baissé.

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

| (en millions d'euros) | Exercice clos au 31 décembre 2009 | | |
|---|---|---|--------------|
| | <i>Prêts évalués individuel- lement</i> | <i>Prêts évalués collecti- vement</i> | <i>Total</i> |
| Au 1^{er} janvier | (525) | (77) | (602) |
| Reprises de dépréciations utilisées | 91 | – | 91 |
| Reprises de dépréciations disponibles | 103 | 7 | 110 |
| (Dotations) de l'exercice | (282) | (8) | (290) |
| Variations de change et autres mouvements | 9 | – | 9 |
| Au 31 décembre | (604) | (78) | (682) |

| (en millions d'euros) | Exercice clos au 31 décembre 2008 | | |
|--|---|---|--------------|
| | <i>Prêts évalués indivi- duellement</i> | <i>Prêts évalués collecti- vement</i> | <i>Total</i> |
| Au 1 ^{er} janvier | (644) | (93) | (737) |
| Reprises de dépréciations utilisées | 43 | – | 43 |
| Reprises de dépréciations disponibles | 142 | 7 | 149 |
| (Dotations) de l'exercice | (268) | (12) | (280) |
| Variations de change et autres mouvements ¹ | 202 | 21 | 223 |
| Au 31 décembre | (525) | (77) | (602) |

¹ Dont cession des filiales bancaires régionales : 198 millions EUR de dépréciations sur les prêts évalués individuellement et 21 millions EUR de dépréciations sur les prêts évalués collectivement.

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

| (en %) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|-----------------------------|---------------------|
| Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹ : | | |
| – dépréciations de prêts évalués individuellement | 1,80 | 1,40 |
| – dépréciations de prêts évalués collectivement | 0,23 | 0,20 |
| Total | 2,03 | 1,60 |

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

33 Gestion des risques (suite)

Dépréciations pour risques de crédit

| (en millions d'euros) | Exercice clos au 31 décembre 2009 | Exercice clos au 31 décembre 2008 |
|---|--|--|
| Dépréciations évaluées individuellement | | |
| Dotations de l'exercice | 282 | 268 |
| (Reprises) de dépréciations disponibles | (103) | (142) |
| Récupérations sur créances amorties | (2) | (4) |
| | <u>177</u> | <u>122</u> |
| Dépréciations évaluées collectivement | | |
| Dotations de l'exercice | 8 | 12 |
| (Reprises) de dépréciations | (7) | (7) |
| Récupérations sur créances amorties | – | – |
| | <u>1</u> | <u>5</u> |
| Total des pertes / (reprises) pour dépréciation | <u>178</u> | <u>127</u> |
| – établissements de crédit | – | – |
| – clientèle | 178 | 127 |
| Autres dépréciations pour risques de crédit | – | 1 |
| Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente | (1) | (1) |
| Coût du risque | <u>177</u> | <u>127</u> |
| Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture | <u>0,35 %</u> | <u>0,24 %</u> |
| Encours de la clientèle et établissements de crédit | | |
| Créances douteuses | 1 298 | 946 |
| Dépréciations individuelles | 604 | 525 |
| Créances brutes | <u>81 167</u> | <u>79 158</u> |
| Taux de couverture des créances douteuses | <u>46,53 %</u> | <u>55,50 %</u> |

Gestion de la liquidité et du financement

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le groupe n'ait pas les ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient ou qu'il obtienne ces ressources à un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie.

Le risque de financement (une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources pour financer un actif illiquide ne peuvent être obtenues selon les termes prévus et lorsque nécessaire.

La gestion de la liquidité et du financement a donc pour objectif d'assurer que l'ensemble des engagements de financements et des retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance. HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises, de la dette et d'emprunts interbancaires. De plus, HSBC France possède un portefeuille d'actifs très liquides.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du groupe et aux changements des marchés dans lequel HSBC France opère. Cette politique continuera d'être adaptée en particulier en fonction des évolutions du marché.

La gestion de la liquidité et du financement est menée en respectant les pratiques et limites fixées par le groupe. Ces limites prennent en compte la liquidité et la profondeur des marchés dans lequel HSBC France opère.

La gestion de la liquidité et du financement s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les contraintes internes et les exigences de la réglementation ;
- la projection des flux de trésorerie et la détermination des actifs liquides nécessaires pour assurer l'équilibre ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

- la gestion de la concentration et du profil d’amortissement de la dette ;
- le suivi des programmes de financement ;
- la gestion selon des limites prédéterminées des engagements de liquidité contingente ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et,
- l’existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre tout en limitant les implications négatives à long terme pour l’activité.

Principales sources de financement

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d’épargne) constituent une part importante du financement global du groupe qui s’est révélée stable au fil des ans.

En 2009, HSBC France a poursuivi sa politique équilibrée visant à lever les ressources nécessaires au développement de ses activités.

HSBC France est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l’intermédiaire de ses activités de marchés. HSBC France reçoit régulièrement des dépôts, souvent à court terme, de banques et d’autres institutions financières. En outre, le financement des activités de marchés de capitaux, du fait des opérations de pension notamment, permet au groupe de bénéficier d’un refinancement direct sur les marchés.

La plupart des actifs de la banque sont libellés en euros, mais peuvent être également en livres et en dollars des Etats-Unis et marginalement dans d’autres devises. Des ressources en devises en provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d’autres institutions financières sont également utilisées pour financer des actifs qui ne sont pas libellés en euros.

L’analyse des flux futurs non actualisés des passifs financiers par date d’échéance à la clôture est présentée en Note 29.

Suivi du ratio Avances/Dépôts

Le Groupe HSBC favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et vise une indépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe impose des limites aux entités bancaires visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne serait pas financée par la croissance des ressources stables au travers d’un ratio “Avance sur dépôts”.

Au-delà du ratio Avances/Dépôts, HSBC France utilise un certain nombre d’autres indicateurs pour gérer la liquidité du groupe, ainsi que des projections de besoins de trésorerie selon deux scénarii :

- l’un correspondant à une crise spécifique à HSBC ; et,
- l’autre correspondant à une crise systémique des banques.

Les scénarii sont adaptés aux spécificités des métiers de HSBC France et des marchés dans lesquels ces activités sont menées.

Le suivi des dépôts par type d’établissement permet de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis d’un établissement donné ou d’une catégorie spécifique de déposants.

Le groupe HSBC France maintient des actifs liquides permettant d’honorer toute demande de trésorerie inattendue au travers de la vente de valeurs mobilières et de financement supplémentaire provenant par exemple du marché interbancaire ou des opérations de pension.

Suivi du ratio de liquidité réglementaire français

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision de la Commission bancaire. Les banques sont tenues de transmettre des rapports trimestriels qui présentent le détail du calcul de leur coefficient mensuel de liquidité pour les trois derniers mois. Les banques transmettent en même temps des “ratios d’observations” qui sont des prévisions de leurs positions futures de liquidité. Ces ratios sont calculés en divisant les actifs liquides (qui sont soumis à des facteurs de décote) par les passifs exigibles (qui comprennent une portion des comptes de la clientèle, 5 % des engagements de hors-bilan

33 Gestion des risques (suite)

et l'ensemble des emprunts et dettes subordonnées arrivant à échéance dans moins d'un mois). Les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio supérieur à 100 %. Au cours de l'année 2009, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 115 % sur base individuelle.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à 1 mois et un pourcentage de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum de 1 mois sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

Liquidité contingente

Dans le cadre de ces activités courantes, HSBC France fournit des engagements de financements qui ne sont pas utilisés et qui constituent donc une source de demande de liquidité contingente. Ces engagements peuvent être donnés aux clients et à des véhicules de financement de créances au travers de ligne de liquidité.

Comme les autres entités du groupe HSBC, HSBC France prend en considération ces engagements de liquidité dans sa gestion de la liquidité et du financement du groupe notamment au travers des projections issues des scénarii de crise.

Plans d'urgence

HSBC France procède aussi à la gestion de la liquidité par la définition et le suivi de plans d'urgence performants qui devraient être mis en place en cas de crise de liquidité et/ou de financement (LCP/FCP) de façon à faire face à une crise en ayant établi un plan exécutable.

Gestion des risques de marché

Le système de surveillance des risques de marché est détaillé par une circulaire qui précise les mécanismes s'appliquant aux différents niveaux de mandats de limites de risques de marché, la gouvernance retenue pour les processus d'autorisation, le rôle de chaque intervenant et de chaque comité et les méthodes de contrôle.

Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France, encadre les risques de marchés *via* des limites globales, dont elle examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Management* en *Market Risk Committee*.

Le Groupe HSBC attribue définitivement à HSBC France ces limites globales *via* le processus décrit dans la section WMR. Ces limites globales sont alors réparties par activités et enfin déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de "Value at Risk", de sensibilités, de perte maximale autorisée "max loss" et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Committee*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Wholesale & Market Risk (WMR)

Cette équipe alloue les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais des *Room Mandate*. Ces limites sont également revues et entérinées par un certain nombre de comités globaux Groupe : l'ALCO de HSBC Bank plc et le RMM de HSBC Bank plc. WMR contrôle également le respect au niveau consolidé de ces limites globales et par entités.

Market Risk Management and Control (MRMaC)

Chez *Wholesale and Market Risk (WMR)*, *Market Risk Management and Control* conçoit, développe et met en œuvre la politique de risque de marché. Cela recouvre notamment :

- développer et mettre en place des procédures en ligne avec *best practices* et exigences réglementaires ;
- l'allocation des limites de risques de marchés au sein du Groupe HSBC compatibles avec la stratégie et son appétit au risque ;

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

- l’approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation Groupe des expositions aux risques de marchés et des calculs de *Value at Risk* (VaR).

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risque de marché, gère les dépassements de limites, analyse les positions, assure leur suivi *intra-day* en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarii de stress), fournit une analyse synthétique des risques de marché au *Senior Management*, définit les procédures d’améliorations du suivi des risques et met en place de nouveaux indicateurs, fonction de l’évolution des marchés.

Le responsable de MRMaC France dépend hiérarchiquement du Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés et fonctionnellement du responsable MRMaC EMEA.

Il prépare avec son équipe la revue annuelle des *Room Mandate* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Committee* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR *via* le responsable de MRMaC EMEA.

Market Risk Management définit par conséquent les *Room Mandate*, “one pager” et détaillés, et les “desk mandates” qui s’appliquent à chaque “business unit” ou unité de gestion.

Le responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Committee* HSBC France, du Comité d’Audit HSBC France, de l’ALCO Bilan HSBC France et du *Capital Management Committee* HSBC France. Il participe à la réunion périodique d’information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés. Il siège également aux *Stress Test Review Group Committee* EMEA et global de HSBC Bank plc.

Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l’intégralité des différentes limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché et la nature de la limite considérés. Elles en rapportent tout éventuel dépassement et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d’alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du reporting des *stress tests* hebdomadaires.

Les équipes de *Market Risk Control* sont alignées sur l’organisation des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de reportings consolidés des risques de marché de HSBC France, pour le *Senior Management* Paris et vers la Consolidation Groupe. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (pack RMM, rapports annuels...) comme externes : autorités de tutelles.

Market Risk Control est sous l’autorité hiérarchique du responsable MRMaC France, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable MRC EMEA.

Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)

La gestion, la valorisation et l’évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles et celle des modèles de VaR incombent à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG). Son responsable a localement une ligne de reporting vers le responsable de MRMaC France et fonctionnellement une ligne de rattachement au responsable QRVG EMEA.

Product Control

Product Control assure chaque jour de manière indépendante la production, l’analyse, l’enregistrement et le contrôle de la valorisation journalière des positions, définit les réserves, suit la résolution des disputes de collatéral et les recommandations de QRVG en termes de limitations des modèles.

Le Comité des Valorisations

Placé sous la direction du responsable de *Product Control* de la Banque de financement, d’investissement et de marchés, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRM et de représentants du *front office*.

33 Gestion des risques (suite)

Il se réunit durant la première quinzaine de chaque mois pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les hypothèses de valorisation. Au cours de ces comités est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibration et de contrôle des prix. Toute modélisation particulière dans les systèmes est également revue, pour s'assurer de son caractère conservateur.

Le Risk Management Meeting

Le *Risk Management Meeting* est une réunion régulière des principaux responsables des services de risques et de contrôle sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des fonctions de risques et de contrôle. Cette réunion est une réunion d'information de la Direction Générale sur les risques de marché.

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France jouent le rôle que leur assignent les dispositions législatives et réglementaires. Le responsable MRMaC France fait une présentation détaillée des risques de marché et de l'organisation de leur contrôle au Comité d'Audit. Une présentation des éléments principaux relatifs aux risques de marché est ensuite faite lors du Conseil d'Administration de HSBC France.

Le Market Risk Committee HBFR

Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des fonctions de risques et de contrôle. Il supervise les risques de marché d'une manière systématique, s'assure que les contrôles adéquats existent et approuve les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : en sont membres, le Secrétaire Général de la Banque de Grande clientèle, le responsable MRMaC France, le responsable de QRVG, le Directeur Finance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, le responsable Crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et le Responsable *Product Control* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France examine les indicateurs synthétiques de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur mandats de type "one pager", instruit les demandes de limites permanentes, revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis pour Sinopia.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci au *Market Risk Committee* de HSBC France.

Le contrôle périodique des risques de marchés tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de *Group Financial Services and European Audit* (AUF) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marchés à travers le monde.

Les outils du contrôle permanent des risques de marchés

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarii futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et,
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarii de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarii de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, les anticipations de dividendes futures, etc. Ainsi, HSBC France calcule depuis le 31 décembre 2007 une VaR complémentaire (VaR *Add-On*) au titre des facteurs de risques exotiques.

La VaR 1 jour des Marchés, comprenant à la fois les opérations de marché et les positions non *trading*, s'élevait à :

| (en millions d'euros) | <i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i> | <i>VaR Add-On</i> |
|----------------------------------|---|-----------------------|
| Au 31 décembre 2009 | 15,08 | 6,9 |
| Au 31 décembre 2008 | 21,15 | 7,0 |

| (en millions d'euros) | <i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i> | | | <i>VaR Add-On</i> | | |
|-----------------------|---|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
| | <i>Moyenne</i> | <i>Minimum</i> | <i>Maximum</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Minimum</i> | <i>Maximum</i> |
| 2009 | 18,76 | 12,55 | 26,76 | 6,7 | 5,8 | 7,9 |
| 2008 | 11,49 | 6,1 | 28,56 | 4,8 | 3,3 | 7,9 |

La VaR moyenne a continué de croître de manière significative ; ceci s'explique par la poursuite de l'intégration dans le calcul de scénarii correspondant à la forte volatilité observée depuis le début de la crise financière.

A partir du 23 novembre 2009, la quasi-totalité des positions de dérivés actions et donc des nouvelles transactions est enregistrée dans le bilan de HSBC Bank Plc Paris Branch, et non plus dans celui de HSBC Financial Products (France), filiale de HSBC France. Les tableaux d'évolution ci-dessus ne sont donc pas à isopérimètre.

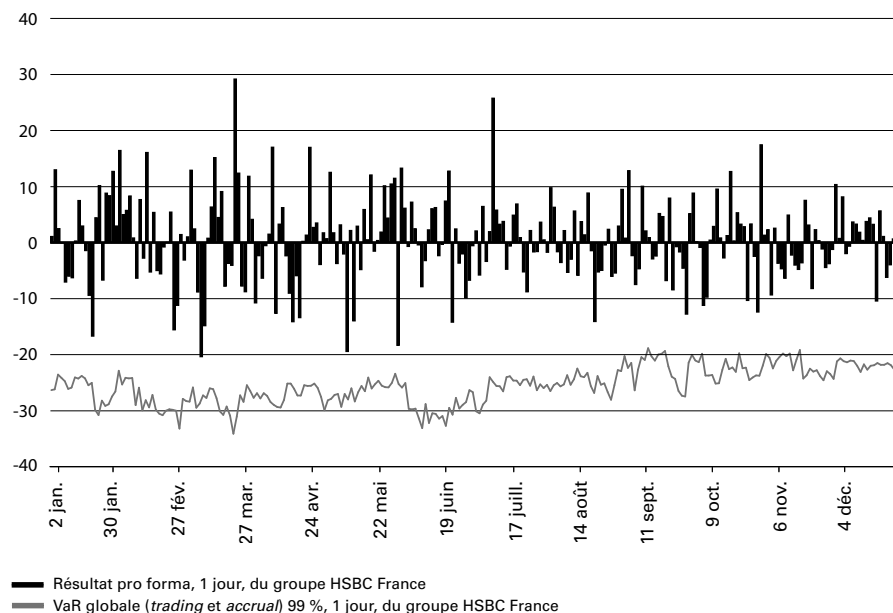
Back-testing

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché de HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

33 Gestion des risques (suite)

Back-testing pro forma janvier 2009 – décembre 2009 (en millions d'euros)



En 2009, HSBC France n'a enregistré aucun dépassement de back-testing (10 dépassements en 2008).

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de Contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Traded Markets Development and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

| (en millions d'euros) | <i>Change</i> | <i>Taux d'intérêt</i> | <i>Action</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|---------------|---------------------------|-------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2009 | 0,10 | 15,44 | 0,43¹ | 15,51 |
| Au 31 décembre 2008 | 0,27 | 17,04 | 6,53 | 21,20 |
| Moyenne | | | | |
| 2009 | 0,30 | 19,51 | 3,86 | 18,60 |
| 2008 | 0,33 | 12,97 | 4,07 | 11,75 |
| Minimum | | | | |
| 2009 | 0,03 | 12,90 | 0,30¹ | 12,89 |
| 2008 | 0,09 | 6,79 | 1,58 | 5,96 |
| Maximum | | | | |
| 2009 | 0,93 | 28,38 | 7,95 | 26,96 |
| 2008 | 0,75 | 27,17 | 7,22 | 28,02 |

Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

| (en millions d'euros) | <i>Change</i> | <i>Taux d'intérêt</i> | <i>Action</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|---------------|---------------------------|-------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2009 | 0,10 | 15,08 | 0,43¹ | 13,92 |
| Au 31 décembre 2008 | 0,27 | 16,69 | 6,53 | 19,97 |
| Moyenne | | | | |
| 2009 | 0,30 | 19,43 | 3,86 | 17,19 |
| 2008 | 0,33 | 12,16 | 4,07 | 9,65 |
| Minimum | | | | |
| 2009 | 0,03 | 13,23 | 0,30¹ | 11,99 |
| 2008 | 0,09 | 5,45 | 1,58 | 5,96 |
| Maximum | | | | |
| 2009 | 0,93 | 35,77 | 7,95 | 24,18 |
| 2008 | 0,75 | 27,30 | 7,22 | 23,79 |

¹ A partir du 23 novembre 2009, la quasi-totalité des positions de dérivés actions et donc des nouvelles transactions est enregistrée dans le bilan de HSBC Bank plc Paris Branch, et non plus dans celui de HSBC Financial Products (France), filiale de HSBC France. Les tableaux d'évolution ci-dessus ne sont donc pas à isopérimètre.

33 Gestion des risques (suite)

Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

| (en millions d'euros) | <i>Change</i> | <i>Taux d'intérêt</i> | <i>Action</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|---------------|---------------------------|---------------|--------------|
| Au 31 décembre 2009 | – | 1,59 | – | 1,59 |
| Au 31 décembre 2008 | – | 1,23 | – | 1,23 |
| Moyenne | | | | |
| 2009 | | 1,42 | | 1,42 |
| 2008 | – | 2,12 | – | 2,12 |
| Minimum | | | | |
| 2009 | | 0,91 | | 0,91 |
| 2008 | – | 0,94 | – | 0,94 |
| Maximum | | | | |
| 2009 | – | 2,78 | – | 2,78 |
| 2008 | – | 4,23 | – | 4,23 |

Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2009, HSBC France Global Markets est surtout exposé au risque de taux : en directionnel, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les différentes courbes de *swaps* et de titres, dénommés en EUR, de la zone Euro, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la zone Euro, d'émetteurs de types Supranationaux, Agences d'Etats ou d'émetteurs de type "covered bonds". Parmi toutes ces sensibilités, les principales expositions viennent de la sensibilité nette totale au *spread* de taux entre tous les titres et les *swaps* en EUR, ainsi que des sensibilités aux courbes respectives des titres d'Etats européens.

HSBC France Global Markets est également soumis aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités reflètent le fait que HSBC France Global Markets intervient comme *market-maker* et en compte propre sur les marchés concernés.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards classiques telles qu'utilisées par l'industrie.

Les montants consommés sont confrontés aux limites de risque de marché qui définissent le montant des expositions résiduelles autorisées en *intraday* et sur la clôture de chaque soir.

Une représentation agrégée est la VaR 99 % 1 jour globale de HSBC France Global Markets au 31 décembre 2009 : (21,6) millions USD.

HSBC France Global Markets porte un risque sur les marchés actions résiduel marginal suite au transfert de l'activité de HSBC Financial Products (France).

Au 31 décembre 2009, HSBC France conserve sur le périmètre de son portefeuille non *trading* une exposition directionnelle nette au marché de taux faible et de maturité inférieure à 1 an et une faible position de titres contre *swaps* de taux également faible et de courte maturité, inférieure à 2 ans.

Les instruments financiers composant les portefeuilles non *trading* de l'activité Global Markets font l'objet d'une valorisation pour les besoins de l'information financière ainsi que d'une détermination de la sensibilité de la valeur donnée à ces instruments aux fluctuations de taux d'intérêt.

La sensibilité de la valeur de ces positions à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 93 milliers EUR.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par la Commission bancaire pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2008, il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---|------------------|--------------|------------------|------------|
| | <i>BRI</i> | <i>CAD</i> | <i>BRI</i> | <i>CAD</i> |
| Modèle interne¹ : | 248,2 | 248,2 | 364,1 | 364,1 |
| Risque de change | 2 | 2 | 4,5 | 4,5 |
| Risque général de taux | 257,7 | 257,7 | 321,7 | 321,7 |
| Risque global action ² | 33,6 | 33,6 | 109,0 | 109,0 |
| Effet de compensation risque global | (45,2) | (45,2) | (71,1) | (71,1) |
| Risques forfaitaires : | 64,6 | 64,6 | 69,8 | 69,8 |
| Risque de change | — | — | — | — |
| Risque général de taux | — | — | — | — |
| Risque spécifique de taux | 64,6 | 64,6 | 69,8 | 69,8 |
| Risque global action | — | — | — | — |
| Risque spécifique action | — | — | — | — |
| Total | 312,8 | 312,8 | 433,9 | 433,9 |

1 Y compris périmètre Add-On.

2 A partir du 23 novembre 2009, la quasi-totalité des positions de dérivés actions et donc des nouvelles transactions est enregistrée dans le bilan de HSBC Bank plc Paris Branch, et non plus dans celui de HSBC Financial Products (France), filiale de HSBC France. Les tableaux d'évolution ci-dessus ne sont donc pas à isopérimètre.

Gestion du risque structurel de taux

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux fixe par la gestion du gap de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif).

Le risque structurel de taux provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses, d'une part sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, d'autre part sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales différentes des caractéristiques contractuelles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent. L'ALCO Bilan vérifie régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt.

Pour gérer ce risque de façon optimale, la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) centralise le calcul et la gestion du risque structurel de taux et définit les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marché. L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés.

Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarii de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier II de Bâle 2 sur le sujet de l'*Economic Value*, HSBC France mesure également mensuellement l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 bp, à la hausse et à la baisse.

Gestion du risque structurel de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Marchés.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

33 Gestion des risques (suite)

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset Backed Securities)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS “asset backed securities” :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Exposition brute ² | CDS protection brute ³ | Exposition nette ⁴ | Valeur comptable ⁵ |
| – Qualité Supérieure ¹ | 263 | – | 263 | 237 |
| – Notation de C à A | 24 | – | 24 | 21 |
| – Non notés | 19 | – | 19 | 17 |
| Total des titres adossés à des actifs (ABS) | 306 | – | 306 | 275 |

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Exposition brute ² | CDS protection brute ³ | Exposition nette ⁴ | Valeur comptable ⁵ |
| – Qualité Supérieure ¹ | 401 | – | 401 | 350 |
| – Notation de C à A | 29 | – | 29 | 20 |
| – Non notés | 14 | – | 14 | 12 |
| Total des titres adossés à des actifs (ABS) | 444 | – | 444 | 382 |

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | | | 31 décembre 2008 | | |
|--|--|---|----------------------------|--|---|----------------------------|
| | Variation juste valeur par capitaux propres ⁶ | Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ⁷ | Dépréciations ⁸ | Variation juste valeur par capitaux propres ⁶ | Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ⁷ | Dépréciations ⁸ |
| – Qualité Supérieure ¹ | 36 | 5 | – | (47) | – | – |
| – Notation de C à A | – | – | – | (9) | – | – |
| – Non notés | 2 | 2 | – | (3) | – | – |
| Total des titres adossés à des actifs (ABS) | 38 | 7 | – | (59) | – | – |

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou, dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. “CDS protection brute” est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 Gains et pertes latents de l'exposition nette (cf. renvoi 4) comptabilisés au cours de l'année 2009 résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

7 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année 2009, résultant de cession ou de paiements.

8 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette (cf. renvoi 4) des titres disponibles à la vente.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par la Commission bancaire :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire “*Investment Grade*”, 15 % pour un bénéficiaire “*Non-Investment Grade*” ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, au 31 décembre 2009, 14 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2009 couvrent à hauteur de 46,53 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2009 à 115 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité international Bâle II

Le ratio de solvabilité international Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 12,2 % au 31 décembre 2009 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 12,2 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle II s'élève à 4,3 milliards EUR au 31 décembre 2009, dont 4,3 milliards EUR au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

| (en milliards d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Risques de crédits | 27,7 | 38,3 |
| Risques de marché | 3,9 | 5,5 |
| Risques opérationnels | 4,0 | 4,0 |
| Total | 35,6 | 47,8 |

Les variations sont expliquées dans les facteurs de risques en page 62.

Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe ou de changement des règles de gouvernance ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

33 Gestion des risques (suite)

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffection des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du 3^e trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours des exercices 2008 et 2009. Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du 1^{er} trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds sont consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance – ASF*) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens. Ces montages font l'objet de cantonnement dans des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

34 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---|---------------------|---------------------|
| Montants notionnels | | |
| <i>Engagements de garantie donnés</i> | | |
| Cautions, avals et autres garanties | – | – |
| Garanties et actifs donnés en garantie | 6 810 | 7 117 |
| Autres | 35 | 109 |
| | 6 845 | 7 226 |
| <i>Engagements de financement donnés</i> | | |
| Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux | 302 | 387 |
| Emissions non tirées et crédits revolving | – | – |
| Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements : | | |
| – à un an ou moins | 5 201 | 5 138 |
| – à plus d'un an | 12 627 | 11 140 |
| | 17 627 | 16 665 |

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Engagements de financement et de garantie (suite)

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du Groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2009 | Au 31 décembre 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Type de garantie | | |
| Garanties financières ¹ | 2 | 896 |
| Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières ² | 2 013 | 878 |
| Autres substituts de crédit direct ³ | 396 | 261 |
| Garanties de livraison et de bonne exécution ⁴ | 1 456 | 1 544 |
| Garanties de soumission ⁴ | 28 | 56 |
| Lettres de crédit <i>stand-by</i> afférentes à des opérations spécifiques ⁴ | — | — |
| Autres garanties liées à des transactions ^{4,5} | 2 915 | 3 482 |
| Autres garanties | 35 | 109 |
| Total | 6 845 | 7 226 |

1 Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité.

2 Les lettres de crédit *stand-by* sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

3 Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.

4 Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

5 Y compris les garanties données par le groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 257 millions EUR en 2009 (1 185 millions EUR en 2008).

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------|------|
| Cautions, avals et garanties | — | — |
| Autres garanties | 2 | 3 |

35 Opérations de location-financement

Engagements de location-financement

| (en millions d'euros) | 2009 | | | 2008 | | |
|--|---|-----------------------------|----------------------------|---|-----------------------------|----------------------------|
| | <i>Total paiements futurs minimum</i> | <i>Intérêts à payer</i> | <i>Valeur actuelle</i> | <i>Total paiements futurs minimum</i> | <i>Intérêts à payer</i> | <i>Valeur actuelle</i> |
| A moins d'1 an | - | - | - | - | - | - |
| A plus d'1 an et à moins de 5 ans . . . | - | - | - | - | - | - |
| A plus de 5 ans | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - |

Il n'y a pas de paiements futurs minimums de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

Paiements à recevoir

| (en millions d'euros) | 2009 | | | 2008 | | |
|--|---|---|----------------------------|---|---|----------------------------|
| | <i>Total paiements futurs minimum</i> | <i>Produits financiers non acquis</i> | <i>Valeur actuelle</i> | <i>Total paiements futurs minimum</i> | <i>Produits financiers non acquis</i> | <i>Valeur actuelle</i> |
| Paiements à recevoir : | | | | | | |
| - à moins d'1 an | 353 | (34) | 319 | 360 | (49) | 311 |
| - à plus d'1 an et à moins de 5 ans . . . | 1 454 | (226) | 1 228 | 1 489 | (280) | 1 208 |
| - à plus de 5 ans | 1 376 | (363) | 1 012 | 1 603 | (403) | 1 200 |
| | 3 183 | (623) | 2 559 | 3 452 | (732) | 2 719 |

Au 31 décembre 2009, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 117 millions EUR (2008 : 113 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

Le groupe HSBC France effectue des opérations de location-financement avec des contreparties sur des actifs diversifiés, comme des immeubles, des avions, des équipements industriels.

36 Litiges

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Etats financiers consolidés (suite)

37 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculée au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

| (en milliers d'euros) | 2009 | | | 2008 | | |
|----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|
| | Nombre de personnes | Solde le plus élevé pendant l'année ¹ | Solde au 31 décembre ¹ | Nombre de personnes | Solde le plus élevé pendant l'année ¹ | Solde au 31 décembre ¹ |
| Prêts | 5 | 2 385 | 1 572 | 6 | 11 928 | 10 785 |
| Cartes de crédit | 5 | 78 | 32 | 6 | 73 | 39 |
| Garanties | 5 | 325 | – | 6 | 342 | 325 |

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|--------------|--------------|
| Avantages à court terme | 178 | 176 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 168 | 197 |
| Avantages à long terme | 1 | 1 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 165 | 72 |
| Paiements en actions | 4 344 | 4 198 |
| | 4 856 | 4 644 |

Actions et options détenues par les dirigeants :

| | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|----------------------------|------------------------|
| Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) | 2 452 274 ^{1,3} | 2 254 811 |
| Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) | 2 133 439 ^{1,2,3} | 1 339 338 ² |

¹ Le nombre de dirigeants est réduit à cinq personnes par rapport à six personnes à fin 2008.

² Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

³ Les chiffres 2009 ont été ajustés suite à l'augmentation de capital de HSBC Holdings qui a eu lieu en mars/avril 2009.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 26 à 33 et pages 202 à 208).

37 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Au 31 décembre 2009, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités. Les transactions liées avec ces entités présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---|-----------------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Portefeuille de transaction | 5 047 | 3 235 |
| Instruments dérivés | 18 120 | 36 434 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 7 638 | 3 799 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 311 | 709 |
| Investissements financiers | 170 | 194 |
| Autres actifs ¹ | 2 698 | 2 479 |
| Comptes de régularisation | 64 | 91 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 4 | 4 |
| Passif | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8 459 | 19 723 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 136 | 153 |
| Portefeuille de transaction | 1 319 | 282 |
| Instruments dérivés | 20 262 | 35 224 |
| Autres passifs ¹ | 2 578 | 3 864 |
| Comptes de régularisation | 39 | 71 |
| Dettes subordonnées | 150 | 150 |
| Compte de résultat | | |
| Intérêts et produits assimilés ² | 150 | 539 |
| Intérêts et charges assimilés ² | 152 | 972 |
| Commissions (produits) | 95 | 141 |
| Commissions (charges) | 111 | 131 |
| Résultat net de cession des investissements financiers ³ | 8 | – |
| Autres produits d'exploitation | 8 | 2 |
| Dividendes reçus | 3 | 6 |
| Frais généraux et administratifs | 52 | 59 |

1 Y compris les opérations intra-groupe réalisées par HSBC Financial Products (France) et classées en actifs/passifs destinés à être cédés.

2 Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 39 millions EUR en 2009 (166 millions EUR en 2008).

3 Plus-value de cession de la Succursale d'Algérie à HSBC Middle East.

Etats financiers consolidés (suite)

38 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2009 et 2008 par le groupe HSBC France

| (en milliers d'euros hors taxes) | KPMG | | | | BDO France – Léger & Associés | | | | Autres | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|---|
| | Montant | | % | | Montant | | % | | Montant | | % | | |
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | |
| Audit | | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 1 825 | 1 512 | 78 % | 67% | 388 | 335 | 100 % | 100 % | 233 | 305 | 100 % | 100 % | |
| – émetteur | 948 | 540 | – | – | 339 | 268 | – | – | – | – | – | – | – |
| – filiales intégrées globalement | 877 | 972 | – | – | 49 | 67 | – | – | 233 | 305 | – | – | – |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | 518 | 753 | 22 % | 33 % | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| – émetteur | 518 | 701 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| – filiales intégrées globalement | – | 52 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Sous-total | 2 343 | 2 265 | 100 % | 100 % | 388 | 335 | 100 % | 100 % | 233 | 305 | 100 % | 100 % | |
| Autres prestations rendues | | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Sous-total | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 2 343 | 2 265 | 100 % | 100 % | 388 | 335 | 100 % | 100 % | 233 | 305 | 100 % | 100 % | |

39 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2009.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Dépréciations pour risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 g de l'annexe aux états financiers.

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué dans les Notes 2 d et 28 de l'annexe aux états financiers, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Comme indiqué dans la Note 2 j de l'annexe aux états financiers, votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par le groupe pour leur dépréciation, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Etats financiers consolidés (suite)

Prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation de certains passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat

Comme indiqué dans les Notes 21, 27 et 28 de l'annexe aux états financiers, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Autres estimations comptables

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009, votre société a procédé à d'autres estimations comptables portant notamment sur la valorisation des écarts d'acquisition, les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Information sur les comptes sociaux

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2009 ont été certifiés sans réserve et sans observations.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2008 ont été certifiés sans réserve et sans observations.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2007 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application de l'avis CNC 2006-02 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

Bilans sociaux comparés 2009-2008-2007

ACTIF

(en milliers d'euros)

| | 2009 | 2008 | 2007 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Caisse, Banques Centrales, CCP | 573 033 | 2 118 949 | 4 292 739 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 40 186 866 | 42 006 901 | 31 796 857 |
| Créances sur les établissements de crédit | 52 644 706 | 43 805 810 | 43 284 929 |
| Opérations avec la clientèle | 72 353 911 | 67 259 125 | 61 214 168 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 12 860 614 | 11 197 491 | 7 524 035 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 414 230 | 474 447 | 520 254 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 454 496 | 325 848 | 1 049 640 |
| Parts dans les entreprises liées | 1 860 290 | 1 946 963 | 2 743 877 |
| Immobilisations incorporelles | 160 934 | 165 063 | 47 349 |
| Immobilisations corporelles | 339 359 | 348 865 | 323 783 |
| Autres actifs | 18 918 646 | 24 072 588 | 10 084 356 |
| Comptes de régularisation | 61 113 880 | 78 244 443 | 31 489 894 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 261 880 965 | 271 966 493 | 194 371 881 |

Hors bilan

| | | | |
|---|------------|------------|------------|
| Engagements de financement donnés | 19 300 700 | 18 296 348 | 19 552 694 |
| Engagements de garantie donnés | 6 935 924 | 7 257 607 | 6 524 504 |
| Engagements sur titres | 3 657 493 | 1 713 723 | 2 621 065 |

PASSIF

| | 2009 | | 2008 | 2007 |
|--|--------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Avant affectation | Après affectation ¹ | Après affectation | Après affectation |
| (en milliers d'euros) | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 60 218 886 | 60 218 886 | 55 176 600 | 59 421 892 |
| Opérations avec la clientèle | 73 728 078 | 73 728 079 | 64 739 927 | 41 969 604 |
| Dettes représentées par un titre | 20 392 440 | 20 392 440 | 24 252 179 | 24 993 802 |
| Autres passifs | 40 319 914 | 40 319 914 | 40 474 966 | 31 170 756 |
| Comptes de régularisation | 62 224 049 | 62 224 049 | 82 134 683 | 32 226 638 |
| Provisions | 388 914 | 388 914 | 417 917 | 370 846 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | - | - | 41 | - |
| Dettes subordonnées | 181 556 | 181 556 | 221 435 | 272 843 |
| Capital souscrit | 337 189 | 337 189 | 337 189 | 379 819 |
| Primes d'émission | 16 139 | 16 139 | 16 139 | 1 190 817 |
| Réserves | 1 047 926 | 1 047 926 | 1 047 990 | 1 210 107 |
| Provisions réglementées | 37 377 | 37 377 | 38 766 | 41 699 |
| Report à nouveau | 3 108 661 | 2 988 496 | 3 108 661 | 1 123 058 |
| Résultat de l'exercice | 550 167 | - | - | - |
| Acompte sur dividende | (670 332) | - | - | - |
| TOTAL DU PASSIF | 261 880 965 | 261 880 965 | 271 966 493 | 194 371 881 |

Hors bilan

| | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Engagements de financement reçus | 2 376 475 | 2 376 475 | 2 735 255 | 509 162 |
| Engagements de garantie reçus | 7 703 371 | 7 703 371 | 6 326 614 | 6 604 895 |
| Engagements sur titres | 3 634 623 | 3 634 623 | 1 968 819 | 2 796 874 |

¹ Affectation proposée.

Information sur les comptes sociaux (suite)

Comptes de résultats sociaux comparés 2009-2008-2007

| (en milliers d'euros) | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Produits / (Charges) | | | |
| Intérêts et produits assimilés | 2 262 459 | 5 116 279 | 4 166 094 |
| Intérêts et charges assimilées | (1 719 830) | (5 257 708) | (4 228 756) |
| Revenus des titres à revenu variable | 119 557 | 281 167 | 368 341 |
| Commissions (produits) | 816 298 | 703 301 | 611 619 |
| Commissions (charges) | (212 538) | (185 791) | (176 979) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 1 028 809 | 947 513 | 794 416 |
| Gains ou pertes sur opération de placement et assimilés | 57 396 | (84 329) | 1 254 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 19 793 | 38 107 | 13 905 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (22 576) | (32 299) | (10 464) |
| Produit net bancaire | 2 349 368 | 1 526 240 | 1 539 430 |
| Charges générales d'exploitation | (1 338 165) | (1 321 725) | (1 128 916) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | (59 496) | (57 467) | (51 148) |
| Résultat brut d'exploitation | 951 707 | 147 048 | 359 366 |
| Coût du risque | (171 562) | (108 803) | (6 623) |
| Résultat d'exploitation | 780 145 | 38 245 | 352 743 |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés | (89 638) | 1 787 455 | 956 720 |
| Résultat courant avant impôt | 690 507 | 1 825 700 | 1 309 463 |
| Résultats exceptionnels | 8 445 | (6) | - |
| Impôts sur les bénéfices | (150 181) | 156 711 | 49 648 |
| Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées | 1 396 | 3 198 | (1 651) |
| Résultat net | 550 167 | 1 985 603 | 1 357 460 |

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1979)

| (en milliers d'euros) | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------------|----------------------|--------------------|
| Résultats comptables | | | |
| – globaux | 550 166,7 | 1 985 603,1 | 1 357 459,3 |
| – par action (en euros) ^{1,2} | 8,16 | 29,44 | 17,87 |
| Variations des capitaux propres et FRBG (après affectation du résultat pour 2007 et 2008, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2009) | | | |
| – variation de l'écart de réévaluation | (58,3) | (198,0) | (33,0) |
| – variation des réserves et du report à nouveau | - | (161 921,0) | - |
| – dividende exceptionnel prélevé sur la réserve libre | - | - | (495 761,0) |
| – variation de réévaluation et provisions réglementées | (1 395,6) | (2 931,0) | 1 653,0 |
| – émission liée aux options de souscription d'actions | - | 17 244,0 | 21 913,0 |
| – prime de fusion ³ | - | 3 512,0 | 5 936,0 |
| – première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL | - | - | (3 506,0) |
| – augmentation de capital | - | 14,0 | - |
| – réduction de capital | - | (43 750,0) | - |
| – variation prime d'émission | - | (1 194 328,0) | - |
| Variation de la situation nette globale | (1 453,9) | (1 382 358,0) | (469 798,0) |
| – par action (en euros) ^{1,2} | (0,0) | (20,5) | (6,2) |
| Dividende proposé | | | |
| – global | 670 331,9 | - | 230 618,9 |
| – par action (en euros) ^{1,2} | 9,94 | - | 3,04 |

1 Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 67 437 820 pour 2009, 67 437 820 pour 2008, 75 963 895 pour 2007

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 9,94 EUR pour 2009 (67 437 820 actions), 0 EUR pour 2008 (75 020 854 actions), et 3,05 EUR pour 2007 (75 698 434 actions).

3 Fusion en 2008 avec les entités HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC Picardie et HSBC UBP. Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de HSBC Asset Management Holding, de Finanpar 17, de la Compagnie de Gestion du Patrimoine et de la Compagnie Financière des Îles du Rhône en 2007.

Répartition et affectation des bénéfices

(Article 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967)

| (en milliers d'euros) | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------------|------------------|----------------------|
| Bénéfices disponibles | | | |
| – Report à nouveau des exercices précédents | 3 108 661 | 1 123 058 | – |
| – Reprise FRBG et constitution provision retraite..... | – | – | (3 506) ¹ |
| – Exit tax | – | – | – |
| – Effet d'actualisation | – | – | – |
| Sous-total | 3 108 661 | 1 123 058 | (3 506) |
| | | | |
| Bénéfice de l'exercice | 550 167 | 1 985 603 | 1 357 460 |
| TOTAL (A) | 3 658 828 | 3 108 661 | 1 353 954 |
| | | | |
| Affectation des bénéfices | | | |
| – Dividendes | 670 332 | – | 230 619 |
| – Réserve légale | – | – | 277 |
| – Réserve libre | – | – | – |
| TOTAL (B) | 670 332 | – | 230 896 |
| | | | |
| Report à nouveau (A - B) | 2 988 496 | 3 108 661 | 1 123 058 |

¹ Première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et aux CEL.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce et Article L. 24-II de la loi de modernisation de l'économie)

Les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 46 millions EUR, dont 67,5 % sont à échéance inférieure à 30 jours et 30 % sont échus.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Information sur les comptes sociaux (suite)

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles 133, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social ¹ | 337 189 | 337 189 | 379 819 | 378 415 | 376 190 |
| Nombre d'actions émises | 67 437 820 | 67 437 820 | 75 963 895 | 75 683 045 | 75 237 930 |
| Valeur nominale des actions en euros . . . | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Résultats globaux des opérations effectives | | | | | |
| Produits bruts d'exploitation (hors <i>netting</i> des instruments financiers) | 44 033 730 | 121 969 321 | 150 090 552 | 30 470 306 | 32 661 166 |
| Produits bruts d'exploitation (avec <i>netting</i> des instruments financiers) | – | – | – | – | – |
| Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 949 898 | 2 415 956 | 1 347 356 | 515 192 | 1 044 550 |
| Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 550 167 | 1 985 603 | 1 357 460 | 434 366 | 935 669 |
| Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros) | | | | | |
| Bénéfice après impôts, mais avant amor- tissements, dépréciations et provisions | 11,9 | 37,7 | 18,3 | 7,2 | 14,3 |
| Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 8,2 | 29,4 | 17,7 | 5,7 | 12,4 |
| Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier | 9,94 | – | 3,04 | 8,10 | 5,19 |
| Personnel (France) | | | | | |
| Nombre de salariés ² | 9 731 | 10 218 | 8 789 | 8 500 | 7 749 |
| Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ³ | 9 872 | 8 940 | 8 103 | 7 763 | 7 197 |
| Montant de la masse salariale | 564 619 | 459 067 | 455 722 | 389 163 | 341 642 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 252 768 | 231 279 | 206 607 | 167 936 | 149 569 |
| Taxe sur les salaires et taxes diverses . . . | 63 502 | 65 481 | 46 694 | 49 134 | 43 680 |
| Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁴ | 17 695 | 27 610 | 25 728 | 21 380 | 15 883 |

1 Augmentations du capital consécutives aux émissions liées aux stock-options et pour 2008 augmentation de 13 855 EUR liée à la fusion, réduction de 43 750 000 EUR et augmentation de 1 105 770 EUR suite à l'exercice de stock-options.

2 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

3 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année. Dont 6 067 cadres et 3 805 non-cadres en 2009, 5 462 cadres et 3 478 non-cadres en 2008, 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2007, 4 501 cadres et 3 262 non-cadres en 2006, 4 113 cadres et 3 084 non-cadres en 2005.

4 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2009 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

| | |
|--|------------------|
| A – Titres d'investissement | 226 182 |
| Valeurs à revenu fixe | 226 182 |
| Bons du trésor | – |
| Autres effets publics | – |
| Titres du marché interbancaire | – |
| Certificats de dépôt négociables | – |
| Bons à moyen terme négociables | – |
| Obligations et assimilés | 225 869 |
| Créances rattachées | 313 |
| B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | 4 357 696 |
| Valeurs à revenu fixe | 3 943 466 |
| Bons du trésor | 400 663 |
| Autres effets publics | 1 589 802 |
| Titres du marché interbancaire | – |
| Billets de trésorerie | – |
| Certificats de dépôt négociables | 19 451 |
| Bons à moyen terme négociables | – |
| Fonds Communs de créances | 124 192 |
| Obligations et assimilés | 1 752 610 |
| Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit | – |
| Créances rattachées | 56 748 |
| Valeurs à revenu variable | 414 230 |
| Actions et assimilés | 3 266 |
| Parts ou actions d'OPCVM | 410 964 |
| TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT, DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE | 4 583 878 |

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

| | |
|--|------------------|
| A – Titres de participation et titres détenus à long terme | 454 496 |
| Valeurs cotées à la cote officielle | 1 847 |
| Valeurs françaises non cotées | 452 513 |
| Valeurs étrangères cotées à la cote officielle | – |
| Valeurs étrangères cotées à l'étranger | 68 |
| Valeurs étrangères non cotées | – |
| Total des créances rattachées | 68 |
| B – Parts dans les entreprises liées | 1 860 290 |
| Valeurs françaises cotées | – |
| Valeurs françaises non cotées | 1 827 371 |
| Valeurs étrangères cotées | – |
| Valeurs étrangères non cotées | 32 919 |
| Total des créances rattachées | – |
| TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME | 2 314 786 |

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2009

(articles 247 et 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Conformément à l'Avis n° 2009-11 du CNC pour l'application de l'Article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

| <i>(en milliers d'unités monétaires)</i> | Activités | Capital | Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat | Quote-part du capital détenu en % |
|--|--|-------------|--|---|
| A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France | | | | |
| 1 – Filiales (+ 50 %) | | | | |
| HSBC Covered Bonds (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France) | Société financière | 28 050 EUR | 271 EUR | 100,00 |
| HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Société financière | 3 800 EUR | 7 268 EUR | 100,00 |
| COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie – 92000 Nanterre (France) | Marchand de biens | 50 EUR | 1 087 EUR | 99,96 |
| Société Française et Suisse 64, rue Galilée – 75008 Paris (France) | Société de portefeuille | 599 EUR | (528) EUR | 100,00 |
| FDM 6 39, rue Bassano – 75008 Paris (France) | Société de participation et de portefeuille | 139 052 EUR | 2 060 EUR | 100,00 |
| SAPC UFIPRO Recouvrement 186, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie – 92000 Nanterre (France) | Société de recouvrement | 7 619 EUR | 1 073 EUR | 99,98 |
| HSBC Epargne Entreprise 15, rue Vernet – 75008 Paris (France) | Société financière | 16 000 EUR | 72 487 EUR | 100,00 |
| HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France) | Société d'investis- sment | 6 460 EUR | 68 933 EUR | 92,11 |
| HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Société financière | 12 626 EUR | 180 298 EUR | 100,00 |
| Sinopia Asset Management 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France) | Société financière | 3 387 EUR | 437 EUR | 100,00 |
| HSBC Private Bank France 117, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Banque | 43 038 EUR | 65 553 EUR | 100,00 |
| Nobel 1, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (France) | Société de portefeuille | 128 468 EUR | 196 713 EUR | 100,00 |
| SAF Palissandre 64, rue Galilée – 75008 Paris (France) | Société financière | 500 037 EUR | 15 371 EUR | 100,00 |

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

| Valeur comptable des titres détenus | | Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹ | Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹ | Chiffre d'affaires du dernier exercice ² | Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice) | Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice | Observations |
|-------------------------------------|-------------|--|---|---|--|---|--------------|
| Brute | Nette | | | | | | |
| 28 039 EUR | 28 039 EUR | - | - | 19 EUR | (346) EUR | - | - |
| 5 236 EUR | 5 236 EUR | - | - | 15 079 EUR | 943 EUR | - | - |
| 36 370 EUR | 1 136 EUR | - | - | 0 EUR | 57 EUR | - | - |
| 60 384 EUR | 10 914 EUR | - | - | 0 EUR | 10 871 EUR | - | - |
| 128 916 EUR | 128 916 EUR | - | - | 12 087 EUR | 994 EUR | - | - |
| 16 260 EUR | 8 693 EUR | - | - | 0 EUR | 170 EUR | 265 EUR | - |
| 15 148 EUR | 15 148 EUR | - | - | 11 005 EUR | (6 030) EUR | - | - |
| 72 146 EUR | 72 146 EUR | - | - | 94 931 EUR | 25 714 EUR | 15 062 EUR | - |
| 55 988 EUR | 31 117 EUR | - | - | 1 089 EUR | 595 EUR | - | - |
| 51 483 EUR | 51 483 EUR | - | - | 23 955 EUR | 1 701 EUR | 12 737 EUR | - |
| 440 027 EUR | 260 405 EUR | - | - | 52 351 EUR | 931 EUR | 5 801 EUR | - |
| 207 648 EUR | 207 648 EUR | - | - | 7 313 EUR | 33 662 EUR | 16 059 EUR | - |
| 500 037 EUR | 500 037 EUR | - | - | - | 21 165 EUR | 14 300 EUR | - |

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2009 (suite)

(articles 247 et 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

| <i>(en milliers d'unités monétaires)</i> | Activités | Capital | Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat | Quote-part du capital détenu en % |
|---|----------------------------|-------------|--|---|
| A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France | | | | |
| 1 – Filiales (+ 50 %) (suite) | | | | |
| HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano – 75008 Paris (France) | Société financière | 281 760 EUR | 5 008 EUR | 100,00 |
| Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Société financière | 40 000 EUR | 58 171 EUR | 100,00 |
| HSBC Financial Products (France) 103, avenue des Champs Élysées – 75008 Paris (France) | Société financière | 180 108 EUR | (111 313) EUR | 93,02 |
| Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Société immobilière | 14 043 EUR | 19 434 EUR | 99,99 |
| Vernet Expansion 14, rue Vernet – 75008 Paris (France) | Société de portefeuille | 8 456 EUR | (1 483) EUR | 100,00 |
| Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France) | Société immobilière | 13 412 EUR | 27 927 EUR | 100,00 |
| Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni) | Société de portefeuille | 25 000 GBP | 24 212 GBP | 100,00 |
| HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France) | Société financière | 38 255 EUR | 17 329 EUR | 80,98 |
| CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni) | Société financière | 5 000 GBP | 262 GBP | 100,00 |
| 2 – Participations (10 à 50 %) | | | | |
| Cie Financière de la Porte Neuve 23, avenue de la Porte Neuve – L2227 Luxembourg (Luxembourg) | Société financière | 182 218 EUR | 355 EUR | 17,79 |
| Lafarge Finance Limited Seaton House, 17 Seaton Place St Helier, Jersey (Royaume-Uni) | Société financière | 400 000 GBP | – | 16,67 |
| B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du HSBC France | | | | |
| 1 – Filiales non reprises au paragraphe 1 | | | | |
| a) Filiales françaises (ensemble) | – | – | – | – |
| b) Filiales étrangères (ensemble) | – | – | – | – |
| 2 – Participations non reprises au paragraphe 2 | | | | |
| a) Participations françaises (ensemble) | – | – | – | – |
| b) Participations étrangères (ensemble) | – | – | – | – |

* Chiffres 2008 (2009 non disponibles).

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

| Valeur comptable des titres détenus | | Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹ | Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹ | Chiffre d'affaires du dernier exercice ² | Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice) | Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice | Observations |
|-------------------------------------|-------------|--|---|---|--|---|--------------|
| Brute | Nette | | | | | | |
| 281 756 EUR | 281 756 EUR | - | - | (47 281) EUR | (29 511) EUR | - | - |
| 84 053 EUR | 84 053 EUR | - | - | 3 EUR | 5 EUR | - | - |
| 179 212 EUR | 6 418 EUR | - | - | (5 988) EUR | 59 074 EUR | - | - |
| 44 476 EUR | 34 477 EUR | - | - | 897 EUR | 1 052 EUR | 9 118 EUR | - |
| 8 519 EUR | 8 519 EUR | - | - | 0 EUR | 59 EUR | - | - |
| 49 385 EUR | 49 385 EUR | - | - | 18 322 EUR | 3 871 EUR | - | - |
| 28 150 EUR | 28 150 EUR | - | - | 0 GBP | (21 630) GBP | 20 000 GBP | - |
| 37 190 EUR | 37 190 EUR | - | - | 121 176 EUR | 5 315 EUR | - | - |
| 4 769 EUR | 4 769 EUR | - | - | n/a | 14 GBP | - | - |
| 134 800 EUR | 134 800 EUR | - | - | 80 312 EUR | 40 045 EUR | - | - |
| 225 200 EUR | 225 200 EUR | - | - | 21 162 GBP* | 21 162 GBP* | 10 050 GBP* | - |
| 2 035 EUR | 2 029 EUR | - | - | - | - | 1 048 EUR | - |
| 1 820 EUR | 1 819 EUR | - | - | - | - | - | - |
| 322 EUR | 4 EUR | - | - | - | - | - | - |
| 0 EUR | 0 EUR | - | - | - | - | - | - |

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2009

Réseaux bancaires

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées SA (100 %)
 HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
 Immobilière Bauchart (100 %)
 Réalimo Négociations (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC Covered Bonds (France) (100 %)
 Société Financière et Mobilière (100 %)
 HSBC Leasing (France) (100 %)
 HSBC Leasing (Belgium) (100 %)
 CCF Charterhouse GmbH (100 %)

Marchés HSBC Securities (France) (100 %)
 HSBC Financial Products (France) (100 %)
 Financière d'Uzès (34 %)

Autre HSBC Securities Services (France) (100 %)¹

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
 Halbis Capital Management (France) (100 %)
 Sinopia Asset Management (100 %)
 Sinopia Financial Services (100 %)
 Sinopia Société de Gestion (100 %)
 HSBC Epargne Entreprise (100 %)
 HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)
 Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %)
 Sinopia Asset Management (UK) Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

¹ Cession à CACEIS le 1^{er} janvier 2010.

Banque privée

En France HSBC Private Bank France (99,9 %)
HSBC Private Wealth Managers (99,9 %)

A l'étranger LGI (99,9 %)

Filiales et participations

En France Nobel (100 %)
Société Française Suisse (100 %)
Elysées Formation (100 %)
Malesherbes Anjou (100 %)
Excofina (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Distribution

(en milliers d'euros)

| | Total du bilan | | Fonds propres sociaux | | Résultat net social | | % de détention du capital par le groupe HSBC France | |
|--------------------------------|----------------|---------|-----------------------|--------|---------------------|-------|---|-------|
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| HSBC Factoring (France) | 497 390 | 370 423 | 12 011 | 11 068 | 943 | 1 244 | 100,0 | 100,0 |

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 45 % en 2009, avec un chiffre d'affaires net de 2,3 milliards EUR correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire a augmenté de 12 %, à 15 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 1,4 million EUR. Les axes de développements de HSBC Factoring (France) en 2009 ont été les suivants :

- atteindre une part de marché de 1,5 % à fin 2009. A fin décembre, HSBC Factoring représente 1,8 % du marché de l'affacturage en France ;
- adapter l'organisation de la Direction Commerciale interne à celle du réseau de HSBC France ;
- maintenir une politique d'acquisition commerciale avec une cible "large SME, MME et Corporate", avec notamment le maintien du développement du produit Confidentiel et l'extension de l'offre produit (produit Déconsolidant, offre International) ;
- ajuster la gestion prudentielle suite aux différentes réformes lancées en 2008, avec une plus grande sélectivité des dossiers lors de l'entrée en relation, et le contrôle accru des risques sur les clients en portefeuille ;
- optimiser l'organisation interne et les outils ;
- améliorer la rentabilité de l'établissement, avec un objectif de baisse du coefficient d'exploitation. Au 31 décembre 2009, le coefficient d'exploitation de la structure a baissé de 2 points par rapport à 2008.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

| | | | | | | | | |
|---------------------------------|----------------|---------|---------------|--------|------------|----------|--------------|-------|
| HSBC Securities (France) | 207 630 | 262 477 | 31 519 | 30 924 | 595 | (22 708) | 100,0 | 100,0 |
|---------------------------------|----------------|---------|---------------|--------|------------|----------|--------------|-------|

La baisse du total du bilan de 20 % est principalement due à la diminution du solde des comptes dépositaires suite à la cession de l'activité Dérivés Structurés Actions de HSBC Financial Products en novembre 2009. Les fonds propres affichent une baisse de 23 millions EUR générée par la mise en report à nouveau du résultat 2008 à hauteur de - 23 millions EUR (résultat 2008 affecté par la dépréciation à 100 % des titres HSBC Financial Products pour 23 millions EUR). Le résultat est positif de 0,6 million EUR. Le produit net bancaire passe de 5,2 millions EUR en 2008 à 2,7 millions EUR en 2009, affichant une baisse continue des courtages initiée en 2008 suite à la sortie des banques régionales du Groupe HSBC, et définitivement clôturée en décembre 2009. La baisse des encours sur comptes ordinaires explique également la baisse de revenus.

| | | | | | | | | |
|---|------------------|------------|--------------|--------|-----------------|-----------|--------------|-------|
| HSBC Financial Products (France) | 6 587 155 | 21 872 894 | 9 721 | 68 795 | (59 074) | (125 125) | 100,0 | 100,0 |
|---|------------------|------------|--------------|--------|-----------------|-----------|--------------|-------|

Le total du bilan baisse de près de 70 % entre 2008 et 2009. Cette baisse s'explique principalement par le transfert sur le bilan de HSBC Bank plc de l'activité Equity. Ce transfert a été réalisé à un prix de marché incluant les réserves IFRS *Bid-Offer* et *Day1*, qui ont été réglées à HSBC Bank plc lors du transfert, ce qui a conduit à reconnaître une perte de 80 millions EUR dans les comptes sociaux. Après transfert, le portefeuille titres est réduit à 55 millions EUR seulement au 31 décembre 2009 contre 2 021 millions EUR à fin 2008. La valeur *mark-to-market* des dérivés listés transférés explique également une baisse de 3 551 millions EUR entre 2008 et 2009. On constatera également une diminution de la valeur *mark-to-market* des dérivés actions OTC pour 6 856 millions EUR, qui figurent toujours au bilan de HSBC Financial Products dans l'attente d'une novation sur l'exercice 2010. Cette forte diminution est due aux mouvements de marché. L'activité 2009 a été marquée par une reprise à la hausse. Le produit net bancaire s'établit à + 88 millions EUR à fin 2009 contre une perte de 70 millions EUR à fin 2008. Cette hausse est essentiellement due à la très bonne performance de l'activité sur dérivés structurés actions, ainsi qu'à une baisse substantielle du coût de financement des opérations, elle-même en liaison directe avec la baisse de l'activité Cash Equity sur l'année ainsi que la baisse des taux.

| | | | | | | | | |
|------------------------------|------------------|-----------|----------------|---------|-----------------|--------|--------------|-------|
| HSBC Leasing (France) | 1 982 724 | 1 928 366 | 257 257 | 286 768 | (29 511) | 38 132 | 100,0 | 100,0 |
|------------------------------|------------------|-----------|----------------|---------|-----------------|--------|--------------|-------|

HSBC Leasing (France) est spécialisé dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. En 2009, la société a renforcé ses activités dans le domaine aéronautique en finançant deux nouveaux actifs d'un montant total de 105 millions USD pour le compte d'une compagnie aérienne asiatique. Le montant des participations de HSBC Leasing (France) sur 2009 s'élève à 1,8 milliard EUR comparé à 1,8 milliard EUR en 2008.

| | | | | | | | | |
|----------------------------|---------------|--------|---------------|--------|--------------|-------|--------------|-------|
| Foncière Elysées SA | 35 335 | 43 550 | 34 529 | 42 596 | 1 052 | 8 962 | 100,0 | 100,0 |
|----------------------------|---------------|--------|---------------|--------|--------------|-------|--------------|-------|

En 2009, Foncière Elysées a réalisé un résultat bénéficiaire de 1 million EUR contre 9 millions EUR en 2008. L'exercice 2009 n'a pas enregistré d'élément exceptionnel contrairement à 2008. Le résultat 2009 est exclusivement composé des dividendes reçus de ses filiales.

| | | | | | | | | |
|--|----------------|---------|---------------|--------|--------------|-------|--------------|-------|
| HSBC Real Estate Leasing (France) | 866 306 | 925 354 | 60 900 | 59 103 | 5 315 | 3 524 | 100,0 | 100,0 |
|--|----------------|---------|---------------|--------|--------------|-------|--------------|-------|

Malgré une production en net retrait par rapport à l'exercice précédent, à 42 millions EUR contre 156 millions EUR en 2008, le résultat de cette filiale spécialisée dans le crédit-bail immobilier est en progression sensible grâce à une amélioration des marges et à la contraction de ses frais généraux.

Gestion d'actifs
(en milliers d'euros)

| | Total du bilan | | Fonds propres sociaux | | Résultat net social | | % de détention du capital par le groupe HSBC France | |
|--|---|---------|-----------------------|--------|---------------------|--------|---|-------|
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| HSBC Global Asset Management (France) | 145 398 | 137 125 | 102 434 | 93 677 | 25 714 | 32 297 | 100,0 | 100,0 |
| | L'année 2009 a été marquée par un 1 ^{er} semestre déprimé, suivi d'un fort rebond au 2 ^e semestre, qui a permis le retour des investisseurs européens vers des actifs plus risqués. Les encours gérés et distribués s'élevèrent à 71 milliards EUR au 31 décembre 2009, en hausse de 12 % comparés à fin 2008. Cette progression des encours est due à un effet prix positif de 6,9 milliards EUR et à une collecte nette de 585 millions EUR. L'année a été caractérisée par un fort développement de la collecte sur les produits de la gamme globale "cross border" et des mandats institutionnels (5 milliards EUR), qui a compensé les retraits significatifs dont les fonds de droit français (4,5 milliards EUR), particulièrement les fonds monétaires, ont fait l'objet. 2009 a vu le développement de l'activité commerciale avec les grands institutionnels européens, notamment les fonds de pension en France, au Benelux et en Italie, attirés par des investissements de long terme obligataires et actions. L'activité en Scandinavie a été marquée par l'intérêt porté pour les marchés émergents. Fin 2009, l'offre World Selection a été lancée par le réseau HSBC en France. En 2009, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi ses investissements visant à renforcer la robustesse des systèmes et des processus ainsi que le contrôle des risques. | | | | | | | |
| Halbis Capital Management (France) | 49 884 | 48 245 | 21 667 | 23 531 | 3 050 | 4 363 | 100,0 | 100,0 |
| | L'année 2009 a été marquée par un développement important de l'activité dans un environnement difficile et par le fort rebond des marchés financiers à partir du deuxième trimestre. Les actifs sous gestion progressent de 27 % à 14,7 milliards EUR au 31 décembre 2009, en hausse de 3 milliards EUR par rapport à fin 2008, dont 1 milliard EUR de collecte et 2 milliards EUR d'effet prix. Les obligations de la zone Euro représentent l'essentiel des flux de collecte, tant dans les fonds d'obligations d'Etat que dans les fonds crédit. Les actions de la zone Euro enregistrent également une collecte importante et le fonds HGIF Euroland Equity retrouve son plus haut niveau d'encours à 1,1 milliard EUR. Le fonds <i>absolute return</i> HGIF Global Macro confirme son succès et collecte près de 200 millions EUR sur l'année. L'année 2009 est une année exceptionnelle en termes de performances tant absolues que relatives sur la plupart des stratégies d'Halbis. Par exemple, le fonds HGIF Euroland Equity enregistre une performance de + 37 % (contre + 27,2 % pour son indice), le fonds HSBC Mix Equilibre + 23 % (+ 15,4 % pour son indice) et le fonds obligataire HSBC Revenus Trimestriels + 15,4 % (+ 7,1 % pour son indice). Ces différents fonds se classent dans le premier décile de leurs catégories. | | | | | | | |
| Sinopia Asset Management | 43 188 | 56 137 | 29 139 | 40 175 | 1 701 | 12 753 | 100,0 | 100,0 |
| | Le résultat avant impôt cumulé de Sinopia Asset Management et de ses filiales s'élève à 5,5 milliards EUR, fortement impacté par un changement de périmètre et une réduction des activités de la filiale bancaire Sinopia Financial Services ainsi que des conditions de marché toujours défavorables aux produits alternatifs et structurés. L'année 2009 a été marquée par la crise financière qui a culminé au 1 ^{er} semestre, suivie d'un rebond significatif des places boursières au 2 ^e semestre. Les actifs gérés s'élevèrent à 20,4 milliards EUR au 31 décembre 2009 et sont en légère progression de 4 % comparés à fin 2008, grâce à un effet prix positif qui compense quelques flux nets négatifs sur les stratégies <i>absolute return</i> en début d'année et l'échéance de fonds garantis/structurés. Dans cet environnement difficile, Sinopia Asset Management a poursuivi son développement à l'international notamment aux Etats-Unis et au Canada et en Asie-Pacifique. En 2009, l'offre produit s'est enrichie avec le lancement d'une gamme de fonds indiciels et les premiers ETFs de l'offre globale HSBC ETF qui se poursuivra en 2010. | | | | | | | |
| HSBC Epargne Entreprise | 110 954 | 195 761 | 82 457 | 88 487 | (6 030) | (450) | 100,0 | 100,0 |
| | HSBC Epargne Entreprise, société d'épargne salariale filiale à 100 % du Groupe HSBC, est l'interlocuteur quotidien de plus de 11 000 entreprises et gère près de 700 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 3,9 milliards EUR au 31 décembre 2009. Au 30 juin 2009, cet encours s'élevait à 3,5 milliards EUR et situait le Groupe au septième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit <i>via</i> le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles. | | | | | | | |
| HSBC REIM (France) | 11 579 | 8 336 | 4 565 | 4 119 | 2 168 | 1 913 | 100,0 | 100,0 |
| | HSBC REIM (France) est la filiale du métier de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 700 millions EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, qui compte 565 millions EUR et 126 immeubles, est une société civile de placement immobilier principalement de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance régulière de l'ordre de 3 % par an. Le résultat net 2009 de HSBC REIM (France) est en progression de 13 % par rapport à 2008, autour de 2,2 millions EUR. Son produit net bancaire de 7,1 millions EUR repose pour les deux tiers sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour le solde, sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de la SCPI Elysées Pierre et sur l'augmentation de capital de la SCPI Elysées Résidence 5, SCPI d'habitation lancée en 2009 sous le régime de la loi Scellier. | | | | | | | |

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Banque privée

(en milliers d'euros)

| | Total du bilan | | Fonds propres sociaux | | Résultat net social | | % de détention du capital par le groupe HSBC France | |
|---------------------------------|------------------|-----------|-----------------------|---------|---------------------|-------|---|------|
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| HSBC Private Bank France | 1 093 393 | 1 427 035 | 182 494 | 187 876 | 931 | 8 937 | 99,9 | 99,9 |

L'activité de l'année 2009 a été marquée par la poursuite de la dégradation de l'environnement économique jusqu'en mars puis par la reprise des marchés qui s'est accentuée en fin d'année. La clientèle est restée partiellement adverse au risque et les investissements se sont portés notamment vers des contrats d'assurance-vie et les produits obligataires. La forte baisse des taux a toutefois conduit à un regain d'intérêt pour les produits structurés et action. Les encours sous gestion ont bénéficié de l'appréciation des marchés action et s'établissent au 31 décembre 2009 à 9,3 milliards EUR, en progression de 10 % par rapport à fin 2008. En termes de résultat, les revenus consolidés (68,3 millions EUR) ont été fortement impactés par la crise en début d'année. Les frais généraux consolidés (65,6 millions EUR) sont en réduction de 18,5 % grâce à la poursuite de l'action de maîtrise des frais engagée en 2008. Le résultat avant impôt s'établit à 2,4 milliards EUR dans un contexte particulièrement difficile.

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

| | | | | | | | | |
|------------|---------------|--------|---------------|----|---------------|----------|--------------|-------|
| SFS | 28 040 | 30 188 | 10 942 | 71 | 10 871 | (16 783) | 100,0 | 100,0 |
|------------|---------------|--------|---------------|----|---------------|----------|--------------|-------|

Les résultats réalisés en 2009 par SFS, en très nette amélioration comparé à 2008, s'expliquent principalement par trois éléments :

- le net rebond des marchés financiers ;
- la cession d'une part importante du portefeuille de titres cotés détenu par SFS (Rhodia et Swiss Life) ;
- l'impact de la fusion dans SFS de Neuilly-Saint-Paul, entité que SFS avait préalablement rachetée au second semestre 2009 à une filiale à 100 % de HSBC France.

| | | | | | | | | |
|--------------|----------------|---------|----------------|---------|---------------|----------|--------------|-------|
| Nobel | 349 953 | 332 046 | 325 181 | 307 578 | 33 661 | (33 891) | 100,0 | 100,0 |
|--------------|----------------|---------|----------------|---------|---------------|----------|--------------|-------|

Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de *private equity*. Sur les valeurs cotées, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type *value* et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement. La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 20 % sans recours à l'effet de levier alors que, sur la même période, les différents indices des marchés actions ont eu des performances proches de zéro. Nobel a dégagé en 2009 un résultat brut d'exploitation de 34 millions EUR et pleinement bénéficié de la reprise des marchés avec une performance de plus de 66 % sur son portefeuille coté. Le Groupe HSBC a décidé d'arrêter l'activité de Nobel et va dorénavant gérer le portefeuille en extinction.

Autre filiale du Groupe HSBC en France

(en milliers d'euros)

| | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|------------|----------------|---------|---------------|--------|--------------------------|--------------------|
| HSBC Assurances Vie (France) | 16 153 800 | 14 631 411 | 487 799 | 446 275 | 37 334 | 53 022 | 100,0¹ | 100,0 ¹ |
|-------------------------------------|-------------------|------------|----------------|---------|---------------|--------|--------------------------|--------------------|

Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) s'élèvent à 2,1 milliards EUR, en augmentation de 5 % par rapport à 2008. Les provisions techniques en euros progressent de 11,5 % (12,3 milliards EUR), et celles en unités de compte de 7,4 % (2,8 milliards EUR). Le résultat net s'établit à 37 millions EUR au 31 décembre 2009 (- 29,6 % par rapport à 2008).

¹ Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch depuis le 20 décembre 2007.

Politique d'investissement

2005

- Souscription aux augmentations de capital de BMS et SFPMEI.
Montant de l'investissement : 0,8 million EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 0,6 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 9,5 millions EUR.
- Remboursement anticipé des titres participatifs CCF.
Montant remboursé : 7,9 millions EUR.
- Rachat de 34 % du capital d'Elysées Factor à Eurofactor.
Montant de l'investissement : 2,7 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Eurofactor.
Montant de la cession : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 14,3 millions EUR.
- Cession de Netvalor.
Montant de la cession : 30,2 millions EUR.
- Cession de HSBC Dewaay à KBL.
Montant de la cession : 122 millions EUR.
- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 14,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 7,2 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France des titres BIAT détenus par la SMC, dans le cadre de la rationalisation des participations du groupe.
Montant de l'investissement : 3,2 millions EUR.
- Souscription par HSBC France et HSBC Epargne Entreprise à l'augmentation de capital de Erisa.
Montant de l'investissement : 25,0 millions EUR.
- Cession des 51 % détenus du capital de Framlington Group Limited à AXA Investment Managers.
Montant de la cession : 133,4 millions EUR.
- Cession par Charterhouse Management Services Limited de trois de ses filiales détenant des actifs de Private Equity (Charterhouse Development Ltd, Charterhouse Buy-Out Fund Investment Advisers Ltd et Charterhouse Finance Corporation Ltd) à HSBC Investment Bank Holdings plc.
Montant de la cession : 236,7 millions GBP.

2006

- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France par HSBC France.
Montant de l'investissement : 31,3 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Aurel Leven.
Montant de la cession : 1,3 million EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Schneider.
Montant de la cession : 24,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Lafarge.
Montant de la cession : 86,5 millions EUR.
- Cession partielle par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 22,3 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 2 % de MTS spa.
Montant de l'investissement : 4,9 millions EUR.
- Investissement par SAF Palissandre dans un montage structuré en partenariat avec Deutsche Bank.
Montant : 500 millions EUR.

2007

- Acquisition par HSBC France de 50,01 % d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life.
Montant de l'investissement : 228,75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 100 % d'Erisa et d'Erisa IARD à HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de la cession : 528 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 13,65 % de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV.
Montant de la cession : 1 020 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 5,2 % d'Infrastructure Leasing & Financial Services Limited (Inde).
Montant de la cession : 27,6 millions EUR.
- Cession par HSBC Private Bank France de 3 % de Canal+ Réunion.
Montant de la cession : 2,7 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 25 % de FinanCités.
Montant de l'investissement : 0,55 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de Vernet Expansion afin de permettre à Forepar de racheter aux clients des parts Elysées Forêts.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.

Politique d'investissement (suite)

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 75,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France et HSBC Securities (France) SA de 1,2 % d'Euronext.
Montant de la cession : 134,7 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 444,5 millions EUR.
- Réduction de capital de CCF & Partners Asset Management Limited.
Montant de la cession : 40,6 millions EUR.

2008

- Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).
Montant de la cession : 2 100 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 66,3 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Covered Bonds (France).
Montant de l'investissement : 28 millions EUR.
- Souscription par HSBC France de 9,43 % du capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de l'investissement : 4,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans la BIAT.
Montant de la cession : 8,6 millions EUR.

2009

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2009

Deux conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de HSBC France, ont été conclues au cours de l'exercice 2009 :

– Régime complémentaire de retraite à prestations définies

Cette convention confirme les décisions adoptées antérieurement, dans les séances du Conseil d'Administration des 24 février 2004, 27 février 2007 et 25 juillet 2007, concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Charles-Henri Filippi, Christophe de Backer et Gilles Denoyel, dans les conditions qui ont été détaillées dans les rapports annuels de HSBC France. Il a été également précisé que Monsieur Boyles ne bénéficiait pas de ce régime de retraite complémentaire, en raison de son statut d'*"International Manager"* du Groupe HSBC, qui lui donne accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Messieurs Christophe de Backer et Gilles Denoyel n'ont pas pris part au vote de cette convention lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 juillet 2009.

– Délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France)

Une convention conclue entre HSBC France et HSBC Global Asset Management (France) prévoit que HSBC France confie à HSBC Global Asset Management (France) la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients de son réseau, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Messieurs Christophe de Backer, Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, Administrateurs de HSBC France et de HSBC Global Asset Management (France), n'ont pas pris part au vote de cette convention lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 novembre 2009.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (suite)

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2009

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2009.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marché du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2009.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2009.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2009 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue en 2007 entre HSBC Bank plc et HSBC France précisant les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France et, notamment, le périmètre et le déroulé des missions, a poursuivi ses effets en 2009.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2009.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention et engagements concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

- Personnes ou sociétés concernées : Messieurs Peter Boyles, Charles-Henri Filippi, Christophe de Backer et Gilles Denoyel, en raison de leurs fonctions de mandataires sociaux.
- Nature et objet : la convention confirme les décisions adoptées antérieurement dans les séances de Conseil d'Administration des 24 février 2004, 27 février 2007 et 25 juillet 2007 concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi, de Backer et Denoyel. La convention précise également que Monsieur Boyles ne bénéficiait pas de ce régime de retraite complémentaire, en raison de son statut d'«*International Manager*» du Groupe HSBC qui lui donne accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. Messieurs de Backer et Denoyel n'ont pas pris part au vote de cette convention lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 juillet 2009.
- Modalités et incidence financière : la provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2009 pour un montant de 1,8 million EUR.

Convention de délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management

- Personnes ou sociétés concernées : HSBC France et HSBC Global Asset Management (HGAM) ont pour administrateurs communs, Messieurs Gilles Denoyel, Christophe de Backer et Jean Beunardeau (représentant permanent de HSBC France au conseil de HGAM). HSBC France actionnaire détient plus de 10 % des droits de vote dans HSBC Global Asset Management.
- Nature et objet : la convention prévoit que HSBC France externalise, auprès de HSBC Global Asset Management, la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients de son réseau. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2009.
- Modalités et incidence financière : cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2010. Aucune incidence financière n'est donc intervenue en 2009.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (suite)**II – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec HSBC Holdings plc

- Refacturation par HSBC Holdings plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Holdings plc conformément à la convention conclue en 2005 : la facturation comptabilisée sur l'exercice 2009 a représenté une charge de 7,8 millions GBP.
- Refacturation des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention d'adhésion au contrat "Groupe Software" conclue en 2006 entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe.

Les modalités de répartition des charges sont fixées pour chaque "applicatif groupe". Les coûts refacturés correspondent :

- aux temps passés par les équipes directement affectées aux projets de développements ainsi qu'aux frais qu'elles sont amenées à engager dans le cadre de ces projets ;
- aux éventuels coûts internes et externes (recours à des fournisseurs externes) rattachables aux projets ;
- aux coûts indirects liés à l'utilisation de matériels pour la réalisation des différents projets.

Les développements comptabilisés sur l'exercice 2009 représentent des charges à hauteur de 19,5 millions USD.

- Convention, renouvelée en 2007, assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

Avec HSBC Bank plc

- Refacturation par HSBC Bank plc à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Bank plc conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Refacturation de prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché du groupe HSBC France conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- A la suite d'une demande de la Commission bancaire, une convention a été conclue en 2007 entre HSBC France et HSBC Bank plc. Celle-ci indique les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France. Cette convention précise le périmètre d'intervention et le déroulé des missions (programme annuel, échange d'informations et suivi de la mise en œuvre des recommandations). Cette convention ne se traduit pas par des facturations financières.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

– Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2009 :

- Contrat d'un Groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises : activités back-office paiements, back-office trésorerie, informatique, gestion de l'Eurozone.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch concernant :
 - les services liés à l'activité back-office paiements ;
 - les services liés à l'activité back-office trésorerie ;
 - certaines prestations informatiques.

La rémunération des services rendus est égale au coût des moyens affectés par HSBC France au service rendu. La convention a été conclue pour une durée indéterminée.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2009 a représenté 1,1 million EUR.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch, société de tête du groupe d'intégration fiscale, et HSBC France : cette convention prévoit que les économies d'impôts réalisées chaque année par le groupe d'intégration fiscale, qui ne seraient pas utilisées par les sociétés membres déficitaires, seront acquises à HSBC France sous déduction des montants déjà acquittés par HSBC Bank plc Paris Branch aux autres filiales du groupe. Au titre de l'exercice 2009, le produit d'impôt comptabilisé a représenté 78 millions EUR.

Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que du Rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Le bénéfice | |
| de l'exercice arrêté à | 550 166 651,43 EUR |
| Augmenté du report | |
| à nouveau | 3 108 661 983,89 EUR |
| Soit au total | 3 658 828 635,32 EUR |

Sera réparti de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Dividende à payer | |
| aux actionnaires : | |
| 9,94 EUR par action | 670 331 930,80 EUR |
| Dotation du compte | |
| report à nouveau | 2 988 496 704,52 EUR |

Il est rappelé qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date des 29 juillet et 18 novembre 2009, il a déjà été décidé des acomptes sur dividendes de 3,70 EUR et 6,24 EUR par action, versés aux 67 437 820 actions émises à ces dates, soit un montant total de 670 331 930,80 EUR.

Ces acomptes étant égaux au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

| Exercices | Dividendes nets par action |
|----------------|----------------------------|
| 2006 | 8,10 EUR |
| 2007 | 3,04 EUR |
| 2008 | - |

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Denoyel est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Résolutions à caractère extraordinaire

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions EUR.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 651C.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08 – France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénoms, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénoms, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 337 189 100 EUR, divisé en 67 437 820 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du
droit préférentiel
de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve

| | |
|---|------------------|
| Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission | 27 mai 2009 |
| Date d'échéance de l'autorisation . | 27 juillet 2011 |
| Montant nominal maximum de l'augmentation de capital. . . | 100 millions EUR |
| Montant utilisé | 0 EUR |

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

| | 2009 | | | 2008 | | |
|--|------------------|------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| | Nombre d'actions | Capital en euros | Prime d'émission en euros | Nombre d'actions | Capital en euros | Prime d'émission en euros |
| Au 1 ^{er} janvier..... | 67 437 820 | 337 189 100 | - | 75 963 895 | 379 819 475 | - |
| Exercice d'options de souscription d'actions ¹ | - | - | - | 221 154 | 1 105 770 | 16 138 604,17 |
| Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre..... | - | - | - | (8 750 000) | (43 750 000) | (834 122) |
| Augmentation de capital..... | - | - | - | 2 771 ² | 13 855 ² | - |
| Au 31 décembre..... | 67 437 820 | 337 189 100 | - | 67 437 820 | 337 189 100 | - |

1 Dont :

100 379 actions émises à 73,48 EUR
120 775 actions émises à 81,71 EUR

2 Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 juillet 2008 du projet de fusion-absorption de HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau par HSBC France.

| 2007 | | | 2006 | | | 2005 | | |
|------------------|------------------|---------------------------|------------------|------------------|---------------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Nombre d'actions | Capital en euros | Prime d'émission en euros | Nombre d'actions | Capital en euros | Prime d'émission en euros | Nombre d'actions | Capital en euros | Prime d'émission en euros |
| 75 683 045 | 378 415 225 | - | 75 237 930 | 376 189 650 | - | 74 802 146 | 374 010 730 | - |
| 280 850 | 1 404 250 | 20 508 296,50 | 445 115 | 2 225 575 | 34 307 829,70 | 435 784 | 2 178 920 | 32 513 604,12 |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 75 963 895 | 379 819 475 | - | 75 683 045 | 378 415 225 | - | 75 237 930 | 376 189 650 | - |

66 000 actions émises à 37,05 EUR
91 775 actions émises à 73,48 EUR
79 200 actions émises à 81,71 EUR
43 875 actions émises à 142,50 EUR

44 500 actions émises à 35,52 EUR
96 000 actions émises à 37,05 EUR
93 090 actions émises à 73,48 EUR
91 900 actions émises à 81,71 EUR
119 625 actions émises à 142,50 EUR

52 000 actions émises à 34,00 EUR
20 000 actions émises à 35,52 EUR
53 560 actions émises à 37,05 EUR
103 054 actions émises à 73,48 EUR
112 920 actions émises à 81,71 EUR
94 250 actions émises à 142,50 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997 et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

| Année | Attribution | Prix d'exercice | | Options pouvant encore être exercées au 31.12.2009 | Echéance |
|------------|-------------|-----------------|------------|--|----------|
| 1999 | 909 000 | 536 FRF | 81,71 EUR | – | 2009 |
| 2000 | 909 000 | – | 142,50 EUR | 604 250 | 2010 |

Au total, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée d'options est de 604 250, ce qui porterait le nombre total d'actions HSBC France en circulation à 68 042 070 actions de 5 EUR de nominal.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

| | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions au 31 décembre | 67 437 820 | 67 437 820 | 75 963 895 | 75 683 045 | 75 237 930 |
| Nombre moyen d'actions sur l'exercice .. | 67 437 820 | 75 020 854 | 75 698 434 | 75 262 320 | 74 826 025 |
| BNA consolidé part du Groupe ¹ | 5,15 EUR | 23,51 EUR | 12,88 EUR | 8,14 EUR | 14,95 EUR |
| Dividende net | 9,94 EUR | 0 EUR | 3,04 EUR | 8,10 EUR | 5,19 EUR |
| Dividende exceptionnel | – | – | 6,54 EUR | – | – |
| Dividende versé + avoir fiscal | – | – | – | – | – |
| Payout ² | 193 % | 0 % | 74,4 % | 100 % | 34,9 % |

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2010, la mise en distribution d'un dividende de 9,94 EUR par action de 5 EUR nominal. Ce montant étant égal au montant des acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'Administration dans ses séances des 29 juillet et 18 novembre 2009, il n'y aurait pas de versement complémentaire.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

Effectifs inscrits

| | 2009 ¹ | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|------------------------------------|-------------------|--------|--------|--------|--------|
| Total groupe HSBC France | 10 677 | 11 227 | 14 795 | 14 901 | 14 417 |
| dont HSBC France | 9 748 | 10 218 | 8 789 | 8 503 | 7 752 |
| dont Filiales et Succursales | 929 | 1 009 | 6 006 | 6 398 | 6 665 |

Effectifs équivalent temps plein

| | 2009 ¹ | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|------------------------------------|-------------------|--------|--------|--------|--------|
| Total groupe HSBC France | 10 350 | 10 886 | 14 279 | 14 379 | 13 878 |
| dont HSBC France | 9 435 | 9 892 | 8 486 | 8 204 | 7 494 |
| dont Filiales et Succursales | 915 | 994 | 5 793 | 6 175 | 6 384 |

¹ L'année 2009 est caractérisée par l'intégration de la plupart des salariés de HSBC Financial Products (France) dans HSBC Bank plc Paris Branch, qui est en dehors du périmètre présenté ci-dessus.

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2008/2009 HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France a diminué en 2009

Les effectifs à fin 2009 s'établissent à 9 748 (-4,6 %), ce qui représente une variation nette négative de 470 salariés.

698 embauches ont été effectuées en 2009 (hors mobilités Groupe), dont 305 recrutements en CDI, 393 en CDD parmi lesquels 128 recrutements de jeunes en contrat d'alternance.

1 168 salariés ont quitté la société, les démissions représentant 23 % de ce total et les départs en retraite 18 %.

La structure de la population respecte le même schéma que les années précédentes : la proportion de cadres reste stable et la féminisation de l'encadrement se poursuit

Ainsi, la proportion de cadres est désormais de 62,3 %. Au sein de cette population cadres, le pourcentage des femmes s'est stabilisé (46,4 %).

Au 31 décembre 2009, 924 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 9,5 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait 245 travailleurs handicapés fin 2009.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Avenant relatif à la durée du travail.
- Avenant technique à l'accord sur la diversité HSBC France.
- Procès-verbaux de désaccord relatif aux négociations annuelles sur les salaires – Exercice 2010 – HSBC France.
- Accord sur la monétisation des jours de repos acquis en 2009.
- Avenant à l'accord d'entreprise HSBC France pour ses dispositions relatives aux médailles du travail et aux primes de médailles du travail et de fidélité.
- Accord de groupe HSBC France relatif aux seniors.
- Protocole d'accord relatif à la constitution et au fonctionnement du Comité de Groupe HSBC France.
- Accord sur la classification des fonctions de l'accord d'entreprise HSBC France.
- Accord sur la transformation de la Caisse de Retraite HSBC France en institution de gestion de retraite supplémentaire.
- Accord de participation des salariés HSBC France.
- Accord d'intéressement des salariés HSBC France.
- Avenant à l'accord d'intéressement des salariés HSBC France.
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif aux primes, avantages à caractère social.
- Avenant à l'accord collectif relatif au règlement de Plan d'Epargne d'Entreprise HSBC France.
- Avenant à l'accord HSBC France instituant un régime de garanties collectives de remboursement de frais médicaux.
- Avenant au protocole d'accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Paris.
- Avenant au protocole d'accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Ouest.
- Avenant au protocole d'accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Nord Est.
- Avenant au protocole d'accord préélectoral relatif aux élections CE/DP du 22 janvier 2009 – Région Sud Rhône Alpes.

Les rémunérations

En 2009 pour l'exercice 2010, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement les mesures suivantes :

- une augmentation minimale pour les salariés dont le salaire annuel est inférieur ou égal à 30 000 EUR ;
- le salaire annuel brut de base minimum porté à 21 000 EUR ;
- un réajustement du salaire annuel à hauteur de 31 000 EUR pour les collaborateurs cadres dont le salaire annuel brut de base est inférieur à 31 000 EUR ;
- la possibilité de passer au statut Cadre et de bénéficier de tous les avantages correspondant à ce changement de statut pour les Techniciens dont le salaire annuel est supérieur à 36 000 EUR ;
- une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
 - pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé d'éducation parentale,
 - pour les salariés de plus de 50 ans n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours de ces cinq dernières années,
 - pour revaloriser les salaires de certains collaborateurs pour lesquels ont été identifiés des décalages salariaux non justifiés ;
- des enveloppes pour les révisions salariales sélectives et les variables individualisées.

La formation

L'offre de formation en ligne ("*e-learning*") s'est développée de façon toujours plus importante en 2009 dans tous les secteurs d'activité de l'entreprise : Anglais pour les collaborateurs de tous les métiers, Management de la Performance et Parcours Manager Coach pour les Managers, Applications bancaires pour la Banque d'entreprises et les nouveaux entrants, formations réglementaires pour tous, toujours la Gestion de patrimoine pour les Conseillers de clientèle du réseau, Analyse de bilan pour les Conseillers professionnels, Clarity pour HSBC Technologies et Services (HTS), Acumen pour la Banque de financement et d'investissement. L'*e-learning* est appelé à se développer en tant que pédagogie de formation autonome ou associée à des formations animées en salle et sous une forme interactive comme la classe virtuelle.

HSBC France a déployé une nouvelle organisation pour l'apprentissage de l'anglais en privilégiant l'enseignement à distance. Un audit linguistique permet de valider le niveau des apprenants et de recueillir leurs besoins spécifiques. Cet audit permet de déterminer des parcours de formation personnalisés selon les différentes options proposées : formule mixte associant présentiel et laboratoire de langue virtuel, formule *e-learning* avec classes virtuelles, formule *e-learning* avec "*Private Teacher*" et selon des durées variables.

Pour accompagner le développement des compétences de coach des managers, le Parcours Manager-Coach, d'une durée de 3 à 4 mois, a été créé, alternant les méthodes pédagogiques : présentiel, *e-learning* et classes virtuelles. Pour tenir compte des niveaux de management, deux modules sont proposés : manager d'équipe et manager de managers. Nous offrons également un module manager hors-hiérarchie ainsi qu'un module de certification au Coaching.

Pour le réseau, l'année 2009 a été marquée par le renforcement de la spécialisation autour de deux réseaux désormais physiquement séparés : la Banque de particuliers et la Banque d'entreprises. Du côté de la Banque de particuliers, cela s'est concrétisé par le démarrage du niveau 3 de l'Accréditation Premier pour près de 800 collaborateurs (Conseillers/Sous-Directeurs Premier, Conseillers Capital en mobilité vers Premier, Conseillers Pro avec clients Premier et Directeurs d'Agence) dont la réalisation s'étend jusqu'en 2010. Du côté de la Banque d'entreprises, sur fond de mise en place des CAE, les formations à la Maîtrise du risque Entreprise ont été largement déployées afin de compléter l'effort engagé par le métier sur la culture crédit. De part et d'autre, l'ensemble des managers a également bénéficié d'un parcours de formation au coaching (parcours manager-coach) afin de développer cette dimension dans leur pratique managériale. 2009 a également donné lieu à l'aménagement des parcours destinés aux nouveaux entrants et aux salariés en mobilité pour poser sous une forme plus modulaire les bases des futures Académies de formation du Groupe.

Les fonctions centrales ont pu bénéficier de formation d'actualité en lien avec leur métier (actualité de la paie, actualité du droit social, actualité de la formation) ainsi que de formations de conduite projet, notamment pour la DRH, ce qui permet à cette population de mieux accompagner les métiers dont ils ont la charge.

Côté HTS, des formations à destination des techniciens ont été mises en place sur les crédits engagements de la Banque de particuliers pour les équipes des Services Régionaux aux Engagements et sur l'essentiel du patrimoine et des marchés financiers pour les services Successions et Gestion Privée Sous Mandat.

Pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés, les formations techniques ont continué à être programmées (swaps, financement de projet, produits structurés actions...) et les dernières sessions du parcours de formation à destination des *back* et *middle office* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ont eu lieu.

Pour les équipes de Global Transaction Banking, les formations sur la performance commerciale ont été organisées pour la 3^e année consécutive.

Heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires déclarées par les salariés en 2009 est comparable à celui réalisé à périmètre équivalent en 2008, avec des effectifs moyens inférieurs à ceux de l'année précédente (- 5 %). Dans ce total globalement stable, la part relative des heures déclarées par les salariés au titre de l'accord sur le travail exceptionnel a augmenté, en grande partie du fait des travaux informatiques (réalisés par les salariés de la plate-forme commune au titre de la migration et par les informaticiens de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en ce qui concerne les mises à jour des bases P-Light et Windows).

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

En 2009, les développements informatiques et les travaux de migration se sont appuyés sur les ressources des centres informatiques de Global Technology du Groupe HSBC en Asie, ce qui a permis de limiter le recours à la sous-traitance informatique en France. Le transfert de travaux précédemment effectués dans des back-offices s'est poursuivi dans des *Group Services Centers* du Groupe HSBC.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose de Comités Hygiène – Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

En 2009, les CHSCT sont particulièrement intervenus dans le cadre des consultations relatives aux nombreux déménagements mis en œuvre dans les sites centraux.

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité ont augmenté de 14 % en 2009, en relation avec les recrutements des dernières années, qui ont eu pour conséquence de féminiser et rajeunir les salariés. Les absences pour cause de maladie sont stables en 2009.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Établissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, dépasse 3,7 millions EUR.

Depuis la fusion juridique effectuée fin juillet 2008, la subvention précédemment versée à la Mutuelle par HSBC France au titre des cotisations des adhérents a été remplacée par une contribution de l'employeur au financement des cotisations obligatoires individuelles des salariés, qui est calculée en paie.

En revanche, une nouvelle subvention a été mise en place : HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

HSBC France a consacré plus de 9,6 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des mères, fidélité et médailles HSBC France).

Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 19 mai 2009 pour HSBC France. Ces accords, conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2009, 2010 et 2011.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La participation dérogatoire est basée sur un pourcentage du Résultat net retraité de HSBC France en fonction d'un barème progressif.

Le Résultat net retraité est déterminé sur la base du RBER (Résultat brut d'exploitation retraité), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de HSBC France est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), le coefficient d'exploitation et deux indicateurs environnementaux : la consommation d'eau et la consommation d'énergie.

En effet, l'intéressement, en ce qui concerne les indicateurs de résultats, est basé sur un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation en fonction d'un barème progressif, et sur l'amélioration du coefficient d'exploitation par rapport à l'année précédente. Le coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation.

Par ailleurs, pour tenir compte des enjeux croissants que représente le Développement Durable, l'accord d'intéressement intègre, pour la première fois, deux critères environnementaux : la réduction de la consommation d'eau et la réduction de la consommation d'énergie par rapport à l'année précédente. L'amélioration liée à ces deux critères permettra d'accroître jusqu'à hauteur de 10 % le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Avenant n° 1 à l'Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

Un avenant au nouvel accord d'intéressement a été conclu le 19 mai 2009 afin de verser une prime exceptionnelle d'intéressement aux collaborateurs de HSBC France, dans le cadre des dispositions permises par la Loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail.

Une prime exceptionnelle d'intéressement, de 1 500 EUR bruts, a ainsi été versée en juin 2009 à tous les salariés selon une répartition uniforme.

Accord collectif relatif au règlement du Plan d'Epargne Entreprise HSBC France

L'accord signé en 2008 propose à tous les salariés HSBC France un nouveau dispositif d'épargne salariale amélioré depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les versements des salariés dans le PEE et dans son volet long terme, le PERF (Plan d'Epargne pour la Retraite Future), bénéficient d'un abondement à hauteur des montants suivants :

- le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PEE peut atteindre 1 800 EUR par an ;
- et le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PERF peut atteindre 624 EUR par an ;
- soit une contribution de l'entreprise qui peut atteindre 2 424 EUR par an.

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Attribution d'options de souscription CCF (Tableau 8¹)

| | | |
|---|------------|---------------|
| Date d'Assemblée. | 07.05.1997 | 07.05.1997 |
| Date du Conseil d'Administration décidant les attributions | 07.04.1999 | 12.04.2000 |
| Nombre total d'options attribuées | 909 000 | 909 000 |
| dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction | 312 000 | 161 000 * |
| Nombre total de bénéficiaires | 331 | 502 |
| Nombre de membres du Comité de Direction | 29 | 10 * |
| Point de départ d'exercice des options | 07.06.2000 | 01.01.2002 |
| Date d'expiration | 07.04.2009 | 12.04.2010 |
| Prix de souscription. | 81,71 EUR | 142,50 EUR ** |
| Rabais consenti/moyenne cours de Bourse | 5 % | 5 % |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009 | 713 373 | 264 250 |
| Nombre d'actions abandonnées | 195 627 | 40 500 |
| Nombre d'options pouvant encore être souscrites | – | 604 250 |

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR/action.

¹ Les numéros des tableaux font référence aux modèles de tableaux fournis par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 bis-C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF ; et,
- céder à, ou échanger avec HSBC, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

- Options consenties de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés, lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC Holdings plc déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue trois catégories d'actions gratuites :

- les “*performance shares*” qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après ;
 - une période d'acquisition de trois ans,
 - deux conditions de performance du Groupe HSBC, indépendantes entre elles :
 - 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la position du *Total Share Return* (TSR) comparé aux 28 autres grandes banques,
 - 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la croissance du résultat net par action publié du Groupe, sur les trois années suivant l'attribution des actions.

Les “*performance shares*” attribuées en 2006 aux principaux cadres dirigeants de HSBC France ont fait l'objet, au moment de leur acquisition définitive en avril 2009, d'une réduction de l'ordre de 80 %. En effet, la condition de performance relative au TSR n'a été atteinte que partiellement à hauteur de 39,46 %. Parallèlement la condition de performance relative au résultat net par action n'a pas été atteinte ;

- les “*restricted shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans ;
- les “*achievement shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans. Elles ne sont plus attribuées à compter de 2010.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Rapport spécial en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques

HSBC France

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-dessus).

Informations sur les attributions d'actions

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2009 au titre de l'exercice 2008

A partir de 2008, seuls les cadres dirigeants participant aux travaux du *Group Management Board* se voient attribuer des actions avec conditions de performance. Au titre de 2008, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'ayant participé aux travaux du *Group Management Board*, aucune attribution d'actions avec conditions de performance n'a été réalisée.

– Actions sans conditions de performance

| | Date du plan | Nombre d'actions attribuées ¹ | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité |
|---|--------------|--|---|--------------------|-----------------------|
| Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux | | | | | |
| P Boyles | 02.03.2009 | 176 546 | 790 006 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |
| C de Backer | 02.03.2009 | 227 256 | 1 016 925 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |
| G Denoyel | 02.03.2009 | 73 517 | 328 975 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |
| Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés) | | | | | |
| | 02.03.2009 | 1 944 920 | 8 733 100 EUR | 02.03.2011 | 02.03.2013 |

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du groupe pour les membres concernés.

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2010 au titre de l'exercice 2009

Au titre de 2009, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'ayant participé aux travaux du *Group Management Board*, aucune attribution d'actions avec conditions de performance n'a été réalisée.

- Actions sans conditions de performance

| | Date du plan | Nombre d'actions attribuées ¹ | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition (50 % et 50 %) | | Date de disponibilité (50 % et 50 %) | |
|---|--------------|--|---|-----------------------------------|------------|--------------------------------------|------------|
| Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux | | | | | | | |
| P Boyles | 01.03.2010 | 86 641 | 659 195 EUR | 01.03.2012 | 01.03.2013 | 01.03.2014 | 01.03.2015 |
| C de Backer | 01.03.2010 | 94 632 | 720 000 EUR | 01.03.2012 | 01.03.2013 | 01.03.2014 | 01.03.2015 |
| G Denoyel | 01.03.2010 | 39 430 | 300 000 EUR | 01.03.2012 | 01.03.2013 | 01.03.2014 | 01.03.2015 |
| Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés) | | | | | | | |
| | 01.03.2010 | 2 790 687 | 21 232 642 EUR | 01.03.2012 | 01.03.2013 | 01.03.2014 | 01.03.2015 |

1 Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes (1/3 en 2011 – 1/3 en 2012 – 1/3 en 2013).

Informations sur les options levées et les actions gratuites devenues disponibles en 2009

Options CCF exercées

| | Nombre d'options exercées | Prix d'exercice EUR/action | Date d'attribution | Date d'échéance |
|---|---------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|
| Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux | Néant | | | |
| Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés) | Néant | | | |

Options HSBC Holdings plc exercées

| | Nombre d'options exercées | Prix d'exercice GBP/action | Date d'attribution | Date d'échéance |
|---|---------------------------|--|--------------------|-----------------|
| Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux | Néant | | | |
| Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés) | 263 935 | de 6,02 à 7,22 (prix moyen pondéré : 6,12) | 2003 et 2004 | 2013 et 2014 |

Actions gratuites HSBC Holdings plc devenues disponibles

Les premières attributions ayant eu lieu en 2006 et compte tenu des règles concernant les délais de disponibilité des actions (cf. règles ci-dessus), les actions attribuées en 2006 seront disponibles en 2010 ou 2011 s'il s'agit de "performance shares".

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité Exécutif de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings plc sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003. Ce rapport d'échange a été ajusté suite à l'augmentation de capital réalisée par HSBC Holdings plc en 2009 et s'élève désormais à 2,099984.

Aucun des mandataires sociaux de HSBC Private Bank France n'a exercé d'options HSBC Private Bank France au cours de l'exercice 2009.

| | Options exercées | Prix d'exercice EUR/action | Date d'attribution | Date d'échéance |
|--|------------------|---|--------------------|-----------------|
| Total des options exercées par 10 salariés | 33 456 | 10,84 et 12,44 (prix moyen pondéré : 11,62) | 1999 et 2000 | 2009 et 2010 |

Politique de rémunération

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 43-2 du règlement 97-02¹ et aux normes professionnelles publiées par la Fédération Bancaire Française (FBF) concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels des marchés financiers.

1 – Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité de Rémunération du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe.

La politique de rémunération mise en oeuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale tout en veillant à respecter les règles et normes professionnelles applicables localement.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en oeuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué responsable de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des risques et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Commission bancaire, Autorité des Marchés Financiers, Fédération Bancaire Française...).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en oeuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération Groupe, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre cash et actions, en application des règles de différé du Groupe et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur une synthèse produite par le *People Committee ad hoc*, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en oeuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi concernant les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

1 La numérotation des différents paragraphes qui suivent reprend celle de l'article 43-1 du règlement 97-02.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

2 – Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC France vise à reconnaître les compétences, le niveau d'expertise ou la maîtrise technique des collaborateurs au travers du salaire de base et à rétribuer leur performance collective et/ou individuelle au travers de la rémunération variable.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle a pour objectif d'assurer que la rémunération globale est liée à la performance, en prenant en compte la performance globale du Groupe, celle de la ligne métier – toutes deux mesurées au travers d'une série de mesures financières et non financières, incluant le résultat avant impôt ajusté des risques –, de l'équipe et du collaborateur lui-même, en fonction de sa performance annuelle appréciée au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés en début d'année et qui donnent lieu à l'attribution d'une note de performance.

Les objectifs fixés intègrent à la fois des critères financiers (individuels ou collectifs), mais également des critères qualitatifs tels que le respect de la déontologie et des règles internes, le management du risque et le travail d'équipe. Ces objectifs sont formalisés dans une grille d'objectifs constituée de 4 cadrans (Finance, Clients, Process et collaborateurs) et sont redéfinis au début de chaque année.

Les rémunérations variables attribuées aux collaborateurs sont étalées dans le temps au travers d'un mécanisme de différé dont les règles sont définies annuellement par le Groupe HSBC. Au titre de l'année 2009 (versement en 2010), le taux de différé pour les rémunérations les plus élevées est d'au moins 60 %.

D'autre part, afin d'aligner l'intérêt des collaborateurs sur celui des actionnaires, l'essentiel du différé est versé sous forme d'actions. Ces actions ne sont acquises au collaborateur qu'au bout de 2 ans, à hauteur de 50 %, et 3 ans, pour le solde, et sont indisponibles à la vente pour moitié pendant 4 ans et pour moitié pendant 5 ans.

Enfin, à compter de 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité de Rémunération du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant enfin des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles et limitées à un an.

3 – Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de leur organe exécutif ainsi que, d'autre part, des salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

a *Tableau 1 - Montants des rémunérations correspondant à l'exercice, répartis entre part fixe et part variable, et nombre de bénéficiaires*

| | (1) | (2) | (3) | (4) |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| | Nombre de personnes concernées | Total des rémunérations 2009 (en EUR) | Montant total de la part fixe (en EUR) | Montant total de la part variable (en EUR) |
| Membres de l'organe exécutif | 3 | 4 125 145 | 1 226 486 | 2 898 659 |
| Professionnels des marchés financiers | 47 | 53 719 610 | 4 488 008 | 49 231 602 |

Le montant de la colonne 2 est égal à la somme des colonnes 3 et 4.

b *Tableau 2 - Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre paiements en espèces, en actions et titres adossés à des actions, et autres*

| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Nombre de personnes concernées | Total rémunération variable (en EUR) | Paiement immédiat en espèces (en EUR) | Paiement différé (en EUR) | Paiement différé en espèces (en EUR) | Paiement différé en actions (en EUR) |
| Membres de l'organe exécutif | 3 | 2 898 659 | 1 219 464 | 1 679 195 | – | 1 679 195 |
| Professionnels des marchés financiers . . | 47 | 49 231 602 | 17 910 592 | 31 321 010 | 2 500 000 | 28 821 010 |

Les colonnes 1 et 2 sont identiques aux colonnes 1 et 4 du tableau 1.

La partie différée est exprimée en valeur au moment de l'attribution.

Le montant de la colonne 2 est égal à la somme des colonnes 3 et 4.

Le montant de la colonne 4 est égal à la somme des colonnes 5 et 6.

c *Tableau 3 - Montants des encours de rémunérations différées, réparties entre rémunérations acquises et non acquises*

| (en euros) | Montant des rémunérations différées non acquises |
|---|--|
| Membres de l'organe exécutif | 1 679 195 |
| Professionnels des marchés financiers | 31 321 010 |

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré.

Doivent figurer les rémunérations différées non acquises qui viennent d'être attribuées au titre de l'année précédente ainsi que les rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures. En rythme de croisière, l'encours couvre le flux de l'année d'attribution et le reliquat des différés des deux exercices précédents. Ainsi, les différés attribués au titre de l'année 2009 figureront dans les encours des années 2010, 2011 et 2012. L'année 2009 sera définitivement purgée en 2013 au vu des résultats 2012.

Par exception au principe précédent, compte tenu du fait que les normes professionnelles s'appliquent à compter des sommes attribuées au titre de 2009, l'encours de 2010 ne comportera que le flux des différés attribués au titre de 2009. Le montant indiqué est donc identique à celui de la colonne 4 du tableau 2.

Les sommes versées ou les titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après application du mécanisme du malus ne figurent plus dans l'encours.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de leur valeur d'attribution.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

d Tableau 4 - Montants des encours de rémunérations différées attribués au cours de l'exercice, versés ou réduits, après ajustements en fonction des résultats

| | (1) | (2) | (3) | (4) |
|---|--|--|---|---|
| | Montant des rémunérations variables attribuées | Montant des rémunérations différées attribuées | Montant des rémunérations différées versées | Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées |
| <i>(en euros)</i> | | | | |
| Membres de l'organe exécutif | 2 898 659 | 1 679 195 | – | – |
| Professionnels des marchés financiers | 49 231 602 | 31 321 010 | – | – |

Les colonnes 1 et 2 correspondent aux colonnes 2 et 4 du tableau 2.

La colonne 3 correspond aux sommes versées ou aux titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après ajustement lié aux résultats de l'exercice quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La colonne 4 correspond au montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées liées aux résultats de l'exercice quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de leur valeur d'attribution.

Ce tableau n'a pas à être renseigné en 2010 car les normes professionnelles ne s'appliquent qu'à compter de l'exercice 2010.

e Tableau 5 - Paiements au titre des nouvelles embauches ou d'indemnités de licenciement effectués au cours de l'exercice, et nombre de bénéficiaires de tels paiements

| | (1) | | (2) | |
|---|--|-------------------------|---|-------------------------|
| | Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires | | Montant des sommes payées pour nouvelles embauches et nombre de bénéficiaires | |
| <i>(en euros)</i> | Sommes versées | Nombre de bénéficiaires | Sommes versées | Nombre de bénéficiaires |
| Membres de l'organe exécutif | – | – | – | – |
| Professionnels des marchés financiers | 184 585 | 2 | – | – |

La colonne 1 correspond à l'ensemble des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail (*severance payment*), qui comprennent les indemnités de licenciement et les indemnités transactionnelles.

La colonne 2 correspond aux sommes versées à l'occasion d'une embauche (hors bonus garantis).

f Tableau 6 - Garanties d'indemnités de licenciement accordées au cours de l'exercice, nombre de bénéficiaires et somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire

| <i>(en euros)</i> | Garanties d'indemnité de rupture | | |
|---|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Montant total | Nombre de bénéficiaires | Garantie la plus élevée |
| Membres de l'organe exécutif | – | 0 | – |
| Professionnels des marchés financiers | – | 0 | – |

Sont visées les "promesses" d'indemnisation de rupture accordées au cours de l'exercice de référence.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration significative de la situation financière ou commerciale ni des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2009, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

Nominations et évolutions de la Direction Générale de HSBC France (communiqué de presse du 25 janvier 2010)

Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France depuis septembre 2007, est nommé Directeur Général (CEO) pour l'Europe Continentale du Groupe HSBC. Il est nommé Vice-Président (*Deputy Chairman*) de HSBC France en complément de ses nouvelles fonctions. Il restera basé à Paris.

Christophe de Backer, Directeur Général Délégué, et Adjoint du Directeur Général de HSBC France depuis septembre 2007, succède à Peter Boyles et devient Directeur Général (CEO) de HSBC France.

Jean Beunardeau, Directeur Général Adjoint, est nommé Directeur Général Délégué, adjoint du Directeur Général de HSBC France (*Deputy CEO*) ; il conservera aussi la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Global Banking and Markets*) en France.

Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, conservera ses fonctions de Responsable du contrôle des risques (*Chief Risk Officer*) et des relations avec les Autorités de Régulation.

Stuart Gulliver, Président du Groupe HSBC pour l'Europe, le Moyen-Orient et Global Businesses, continuera à exercer ses fonctions de Président (*Chairman*) de HSBC France.

Ces nominations sont effectives au 1^{er} février 2010.

HSBC France signe la vente, assortie d'un contrat de location, de son siège des Champs-Élysées à Paris (communiqué de presse du 26 février 2010)

HSBC France a vendu ses immeubles situés avenue des Champs-Élysées et rue Vernet, au prix de 400 millions EUR.

La vente de ces immeubles a été signée avec un OPCI géré par Ciloger, la ville de Paris ayant renoncé à exercer son droit de préemption. HSBC France a convenu d'un contrat de location de 9 ans, avec une possibilité de sortie pour la banque à la 4^e, 5^e et 6^e année.

Evolution récente et perspectives d'avenir (suite)

Perspectives d'avenir

En 2010, dans un environnement incertain, HSBC France poursuivra son développement en s'appuyant sur une stratégie claire dédiée aux clients cibles, la qualité de sa marque et les compétences et la disponibilité de ses collaborateurs.

Le Plan de Développement 2010 a permis en un peu plus d'un an d'optimiser l'organisation de la Banque de détail autour d'une marque, d'une banque, d'une plateforme informatique et de la spécialisation du réseau de distribution à partir de cinq régions. La Banque de détail complète son dispositif en 2010 :

- en poursuivant la spécialisation des organisations au service de nos clients ;
- en focalisant les agences sur l'activité commerciale ;
- en améliorant les process et en simplifiant les procédures ;
- en poursuivant le plan immobilier.

Un nouveau modèle d'organisation des agences sera ainsi mis en œuvre avec une clarification des rôles de chacun, permettant un doublement du temps commercial en agence, et la simplification des processus clés et l'homogénéisation des pratiques de travail. En outre, les tâches administratives du réseau seront allégées grâce à la simplification, la dématérialisation et la centralisation des tâches administratives réalisées en agence et au déploiement de 101 Automates Multi-Fonctions (remises chèques et espèces) aux fonctionnalités améliorées. Par ailleurs, afin de permettre de mieux répondre aux besoins des clients professionnels grâce à un développement de l'expertise des chargés de clientèle, l'organisation du marché des professionnels évoluera avec la spécialisation des chargés de clientèle sur chaque marché autour de la création d'un segment "Professionnels" pour les professions libérales et d'un segment "Entrepreneurs" pour les professionnels exerçant sous forme de sociétés. Enfin, dans le cadre du plan immobilier, les modèles d'agence du Groupe HSBC seront déployés dans les 100 plus grosses agences avec le doublement du nombre de Centres Premier qui passera de 19 à 42 et la mise en place du nouveau design du Groupe HSBC dans 58 agences HSBC France.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur les synergies entre la Banque de particuliers, la Banque d'entreprises, la Banque de financement, d'investissement et de marchés et la Banque privée en France et avec le Groupe HSBC.

HSBC France continuera en 2010 de gérer son capital et la liquidité de son bilan de façon extrêmement prudente dans un environnement économique et financier mondial incertain. La politique en place de financement diversifiée sera maintenue et continuera d'être adaptée, en particulier, en fonction des évolutions du marché et afin de permettre le développement des activités des métiers de la banque. En janvier 2010 et mars 2010, HSBC Covered Bonds (France) a émis 1,8 milliard EUR de *covered bonds*.

Personnes responsables du Document de référence et du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Christophe de Backer, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce Document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 163 et 164 concernant les états financiers consolidés et en page 165 concernant les comptes sociaux, qui contiennent des observations.

Paris, le 28 avril 2010

Christophe de Backer, Directeur Général

Personnes responsables du Document de référence et du contrôle des comptes (suite)

Responsables du contrôle des comptes

| | Date de première nomination | Date de renouvellement du mandat | Date d'expiration du mandat |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Titulaires | | | |
| KPMG ¹ | 2001 | 2006 | 2012 |
| Représenté par Pascal Brouard ² 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex | | | |
| BDO France – Léger & Associés ³ | 2007 | – | 2012 |
| Représenté par Michel Léger 113, rue de l'Université 75007 Paris | | | |
| Suppléants | | | |
| Gérard Gaultry ¹ | 2001 | 2006 | 2012 |
| 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex | | | |
| François Allain ¹ | 2007 | – | 2012 |
| 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex | | | |

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

³ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2009 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 38 des Etats financiers consolidés, page 162.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

| Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004 | Pages du présent Document de référence |
|--|---|
| 1. Personnes responsables | 211 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 212 |
| 3. Facteurs de risques | 60 à 66, 136 à 157 |
| 4. Informations concernant l'émetteur | |
| 4.1. Histoire et évolution de la société | 190 |
| 5. Aperçu des activités | |
| 5.1. Principales activités | 2 à 7 |
| 5.2. Principaux marchés | 2 à 7 |
| 6. Organigramme | |
| 6.1. Description sommaire du groupe | couverture intérieure, 2 à 7, 170 à 178 |
| 6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe | – |
| 7. Informations sur les tendances | 209 à 210 |
| 8. Prévisions ou estimations du bénéfice | – |
| 9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale | |
| 9.1. Organes d'administration et de direction | 8 à 19 |
| 9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction | 33 |
| 10. Principaux actionnaires | |
| 10.1. Contrôle de l'émetteur | 20, 194 |
| 10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle | – |
| 11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 11.1. Informations financières historiques | 67 |
| 11.2. Etats financiers | 68 à 162, 165 à 173 |
| 11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles | 163 à 164, 165 |
| 11.4. Date des dernières informations financières | 68 |
| 11.5. Informations financières intermédiaires et autres | – |
| 11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 64 |
| 11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 209 |
| 12. Contrats importants | 190 |
| 13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | – |
| 14. Documents accessibles au public | 188 |

Table de concordance et de référence (suite)

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 63 à 151 et 152 à 153 du Document de référence n° D09-0344 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2009.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Informations sur les comptes annuels pages 165 à 173
- Etats financiers consolidés pages 68 à 162
- Rapport de gestion pages 2 à 7
- Attestation du responsable page 211
- Rapports des contrôleurs légaux des comptes pages 163 à 164 et 165

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'implantations : 401
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00
Fax : 33 1 40 70 72 20

BANQUE DE FINANCEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHES

HSBC Securities (France) SA

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 56 52 44 00
Fax : 33 1 56 52 44 10

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 85
Fax : 33 1 41 02 48 50

Halbis Capital Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 86

Sinopia Asset Management

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (S2E)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de Tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 59 88
Fax : 33 2 51 85 66 66

BANQUE PRIVÉE

HSBC Private Bank France

Nombre d'implantations : 4
109, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 20 00
Fax : 33 1 49 52 20 99
Site Internet :
www.hsbcprivatebankfrance.com

HSBC Private Wealth Managers

109, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 29 00
Fax : 33 1 49 52 28 99
Site Internet :
www.hsbcprivatebankfrance.com

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Global Asset Management (France)

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 91 456 6970
Fax : 34 91 456 6111

HONG KONG

Sinopia Asset Management (Asia-Pacific) Limited

Level 22, HSBC Main Building
1 Queen's Road Central, Hong Kong
Téléphone : 85 02 2284 1600
Fax : 85 02 2284 1601

ITALIE

HSBC Global Asset Management (France)

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496
Fax : 39 02 72 437 490

LUXEMBOURG

LGI

Filiale de HSBC Private Bank France
16, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Téléphone : 352 22 38 33 1
Fax : 352 22 38 34
e-mail : lgi@e-lgi.com

ROYAUME-UNI

Sinopia Asset Management (UK) Limited

78 Saint James Street
London SW1A 1EJ
Téléphone : 44 20 7991 8888
Fax : 44 20 7024 1999

SUEDE

HSBC Global Asset Management (France)

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435
Fax : 46 8 4545451

SUISSE

HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG

Gartenstrasse 26, P.O. Box,
CH-8027 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00
Fax : 41 44 206 26 44

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 58 13 96 48

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

HSBC Assurances IARD (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

Implantations (suite)

GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL*

Environ 8 000 implantations dans
88 pays et territoires :

| EUROPE | IMPLANTATIONS |
|--|---------------|
| Allemagne | 14 |
| Arménie | 7 |
| Autriche | 1 |
| Belgique | 2 |
| Chypre | 1 |
| Espagne | 4 |
| France | 423 |
| Géorgie | 2 |
| Grèce | 20 |
| Hongrie | 1 |
| Iles Anglo-Normandes | 39 |
| Ile de Man | 5 |
| Irlande | 7 |
| Italie | 3 |
| Luxembourg | 4 |
| Malte | 49 |
| Monaco | 2 |
| Pays-Bas | 1 |
| Pologne | 16 |
| République tchèque | 4 |
| Royaume-Uni | 1 555 |
| Russie | 8 |
| Slovaquie | 2 |
| Suède | 2 |
| Suisse | 16 |
| Turquie | 339 |
| Ukraine | 1 |
| ASIE-PACIFIQUE | |
| Australie | 34 |
| Bangladesh | 11 |
| Brunei Darussalam | 12 |
| Chine | 170 |
| Hong Kong, Région administrative spéciale | 330 |
| Iles Cook | 1 |
| Inde | 150 |
| Indonésie | 211 |
| Japon | 14 |
| Kazakhstan | 4 |
| Macao, Région administrative spéciale | 7 |
| Malaisie | 51 |
| Maldives | 1 |
| Nouvelle-Zélande | 11 |
| Pakistan | 12 |
| Philippines | 27 |
| République de Corée du Sud | 15 |
| Singapour | 27 |
| Sri Lanka | 16 |
| Taïwan | 44 |
| Thaïlande | 1 |
| Vietnam | 12 |

AMERIQUE DU NORD

ET AMERIQUE LATINE IMPLANTATIONS

| | |
|---------------------------|-------|
| Argentine | 181 |
| Bahamas | 6 |
| Bermudes | 14 |
| Brésil | 1 518 |
| Canada | 268 |
| Chili | 3 |
| Colombie | 28 |
| Costa Rica | 39 |
| Etats-Unis d'Amérique | 528 |
| Guatemala | 1 |
| Honduras | 79 |
| Iles Cayman | 13 |
| Iles Vierges britanniques | 3 |
| Mexique | 1 206 |
| Nicaragua | 1 |
| Panama | 78 |
| Paraguay | 6 |
| Pérou | 22 |
| Salvador | 82 |
| Uruguay | 12 |
| Venezuela | 1 |

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

| | |
|------------------------------|----|
| Afrique du Sud | 5 |
| Algérie | 2 |
| Arabie saoudite | 94 |
| Bahreïn | 9 |
| Egypte | 79 |
| Emirats arabes unis | 30 |
| Ile Maurice | 12 |
| Iran | 1 |
| Irak | 17 |
| Israël | 3 |
| Jordanie | 5 |
| Koweït | 1 |
| Liban | 8 |
| Libye | 2 |
| Nigéria | 1 |
| Oman | 9 |
| Qatar | 6 |
| Région autonome de Palestine | 1 |

* Au 1^{er} mars 2010.

Les sociétés associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2010
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Group Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Condat Silk, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé de 98 % de fibres vierges et de 2 % de fibres recyclées. Les fibres utilisées ne contiennent pas de chlore.

Le logo FSC identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council.



Mixed Sources
BV-COC-050601
© 1996 Forest Stewardship Council A.C.

Photographies :

C de Backer : Bruno Des Gayets

J Beurnardeau, G Denoyel, P Pontet : Tina Merandon



Votre banque, partout dans le monde

HSBC France
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone : (33 1) 40 70 70 40
Télécopie : (33 1) 40 70 70 09